



République du BENIN
Fraternité – Justice – Travail



Conseil National de la Statistique



STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)

2014 - 2016

The collage features several data visualizations and images:

- Map of Benin:** A stylized map of Benin with the colors of the national flag (green, yellow, red) and the Sustainable Development Goals (SDG) logo.
- Population Pyramid:** A pyramid chart showing population distribution by gender (Féminin in purple, Masculin in blue) and age groups. The x-axis ranges from 0 to 600,000.
- Bar and Line Chart:** A chart with four groups of bars (purple and blue) and a line graph with red and blue lines. Values are labeled above the bars: 151, 147, 150, 129, 80, 83, 86, 76, 52, 83.
- 3D Pie Chart:** A 3D pie chart showing two segments: 30% (orange) and 70% (green).
- Infrastructure:** A photograph of a modern highway interchange.
- Technology:** A photograph of a large satellite dish antenna.
- Industry:** A photograph of a worker in a blue shirt and white cap operating a control panel in a factory.
- Rural Life:** A photograph of traditional thatched-roof huts in a rural setting.
- Agriculture:** A photograph of people working in a rice paddy field.
- Handicrafts:** A photograph of various traditional wooden drums.



Commission
Européenne



Groupe de la
Banque Africaine
de Développement



Cotonou, juin 2014

République du BENIN

° - ° - °

Conseil National de la Statistique

° - ° - °

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique



**STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DE LA
STATISTIQUE**

2014 - 2016

Juin 2014

AVANT-PROPOS

Le présent document met en exergue la deuxième édition de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-2) du Bénin. Il est élaboré suivant une approche participative et est, à l'instar de la première, le fruit d'une étroite collaboration entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques ainsi que les partenaires au développement. Il consigne les enjeux du développement de la statistique dans notre pays, la vision du Gouvernement en la matière et la stratégie d'intervention retenue après la mise en œuvre de la première stratégie. Un plan d'actions évalué financièrement soutient cette stratégie, qu'un cadre logique retrace bien avec leurs réalisations d'ici à l'an 2016.

Ce document est destiné à tous les acteurs qui œuvrent pour le développement de la statistique au Bénin et dont les actions visent la production des indicateurs de performance. Ces indicateurs permettent de mesurer les progrès réalisés sur le sentier des OMD, de la croissance économique, du développement humain et du développement durable en vue de la réduction de la pauvreté.

Je suis persuadé que les utilisateurs de ce document tireront de son contenu, les actions définies pour la promotion de la statistique, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

Alexandre S. BIAOU

Directeur Général de l'INSAE,
Secrétaire du Conseil National
de la Statistique (CNS).

REMERCIEMENTS

La deuxième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-2) a reçu l'appui technique et financier de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Observatoire de Statistique et d'Economie d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), du Secrétariat du Consortium du Partenariat pour le développement de la statistique au 21^{ème} siècle (PARIS-21), de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et celui de l'Union Européenne (UE). Nous exprimons toute notre gratitude à l'endroit de ces partenaires au développement pour leur engagement et leur soutien à la réalisation de ce document.

Nous remercions les consultants qui ont élaboré ce document. Nous remercions également tous les membres du Conseil National de la Statistique (CNS), du Secrétariat Technique Permanent de la SNDS-2, du comité de lecture et tous les acteurs dans l'ombre.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de toutes les structures privées, publiques, parapubliques impliquées dans l'élaboration de la présente stratégie. Enfin, nous remercions particulièrement tous les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), ceux de l'Observatoire du Changement Social (OCS) et de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) pour en avoir facilité la réalisation.

PREFACE

Le besoin en statistiques s'est accru depuis l'avènement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la mise en place des Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), les divers programmes de développement et la mise en œuvre des budgets-programmes.

Pour répondre à cette demande sans cesse croissante, le Système Statistique National (SSN) du Bénin s'est doté d'une première Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2008-2012 (SNDS-1). L'objectif était de dynamiser et de rendre performantes toutes les unités de production statistique afin d'assurer un meilleur cadre de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des diverses politiques de développement. La première stratégie cède la place à une seconde qui s'adapte mieux aux exigences actuelles de l'environnement institutionnel et financier et aux nouvelles demandes en statistiques.

Le présent document contient tous les programmes de développement statistique du Système pour les trois (3) prochaines années (2014-2016) et tient compte de son arrimage à la SCR-3 (2011-2015) en vue d'une prise en charge plus accrue des besoins en indicateurs spécifiques.

Marcel A. de SOUZA

Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,
Président du Conseil National de la
Statistique (CNS).

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION	1
DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DE LA SNDS-2	2
PREMIERE PARTIE : BILAN DE LA SNDS-1 ET DIAGNOSTIC ACTUALISE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)	4
CHAPITRE 1. CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE AU BENIN ET BILAN DE LA SNDS-1	5
CHAPITRE 2. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	8
CHAPITRE 3. ENJEUX ET DEFIS STATISTIQUES A RELEVIER	11
DEUXIEME PARTIE : PLAN D'ACTION DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE	12
CHAPITRE 4. VISION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE STATISTIQUE	13
CHAPITRE 5. STRATEGIE D'INTERVENTION	15
CHAPITRE 6. MATRICE DES ACTIONS PROGRAMMEES.....	19
TROISIEME PARTIE : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE	25
CHAPITRE 7. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	26
CHAPITRE 8. CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	29
CHAPITRE 9. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONCLUSION	34
CADRE LOGIQUE DETAILLE DE LA STRATEGIE	35
MATRICE DU PLAN D'ACTION BUDGETISE DE LA STRATEGIE	41
PROGRAMME PRIORITAIRE D'ENQUETES ET D'ETUDES APPROFONDIES	51
PRINCIPES DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE	67
ANNEXES	- 1 -
ANNEXE 1 : RAPPORT D'EVALUATION FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (2008-2012).....	- 2 -
ANNEXE 2 : RAPPORT DU DIAGNOSTIC ACTUALISE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	- 14 -
ANNEXE 3 : PERSONNES RESSOURCES DE L'ELABORATION DE LA SNDS-2.....	- 63 -
TABLE DES MATIERES	- 64 -

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABPF	Association Béninoise pour la Promotion de la Famille
ADS	Adjoint Technique de la Statistique
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ATS	Agent Technique de la Statistique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAPOD	Projet de Renforcement des Capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement
CARDER	Centre d'Action Régional de Développement Rural
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CD-ROM	Compact Disk- Read Only Memory
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFOP	Centre de Formation et de Recherche en matière de Population
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CERRHUD	Centre de Recherche en Reproduction Humaine et Démographique
CERTI	Cabinet d'Etudes, de Recherches et de Traitements Informatiques
CFUCS	Commission de la Formation et de l'Utilisation des Cadres Statistiques, Démographes et Informaticiens
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté
CNNC	Commission de la Normalisation des Nomenclatures et des Codes
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPEET	Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CSPRES	Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Economiques et Structurelles
DAEA	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DAF	Direction Administrative et Financière
DDD	Direction Départementale du Développement
DDI	Direction du Développement Industriel
DDPD	Direction Départementale de la Prospective et du Développement
DED	Direction des Etudes Démographiques
DEP	Direction de l'Enseignement Primaire
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DGER	Direction Générale des Etudes et de la Réglementation
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGI	Direction Générale de l'Industrie
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGSP	Direction Générale de la Sécurité Publique

DGSPP	Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes
DGT	Direction Générale du Travail (Ministère à charge de la Fonction Publique)
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DGPP	Direction Générale du Plan et de la Prospective
DGPD	Direction Générales des Politiques de Développement
DNPS	Direction Nationale de la Planification Stratégique
DOFFE	Direction de l'Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSS	Direction des Statistiques Sociales
DSSA	Direction du Service de Santé des Armées
DTIP	Direction du Traitement de l'Information et de la Publication
EBC	Enquête Budget Consommation
ECVR	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Ruraux
EDS	Enquêtes Démographiques et de Santé
EFB	Enquête Fécondité au Bénin
EHOE	Enquête Harmonisée sur les Opinions dans les Entreprises
ELAM	Enquête Légère auprès des Ménages
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
END	Enquête Nationale Démographique
EPT	Education Pour Tous
ESA	Enquête de Statistique Agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FNDStat	Fonds National de Développement de la Statistique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
GAR	Gestion Axée sur le Résultat
IDH	Indice du Développement Humain
IHPI	Indice Harmonisé de Production Industrielle
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INRAB	Institut National de Recherches Agronomiques du Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
IREEP	Institut de Recherche Empirique en Economie Politique
ISE	Ingénieur Statisticien Economiste
ITS	Ingénieur des Travaux Statistiques
LEADD	Laboratoire d'Etudes Appliquées aux Dynamiques de Développement
MAEIAFBE	Ministère des Affaires Etrangères de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCAAT	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
MCRI	Ministère Chargé des Relations avec les Institutions
MCTIC	Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication
MDCULRFLEC	Ministère Délégué Chargé de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MEMIP	Ministère de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
MESFTPRIJ	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
MERPMEDER	Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minière, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFSNHPTA	Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age
MICPME	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises
MISPC	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
MJLHD	Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MJSL	Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs
MCMEJF	Ministère de la Micro-Finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MS	Ministère de la Santé
MTFPRAIDS	Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle et du Dialogue Social
NEPAD	Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique
NSDD	Norme Spéciale de Diffusion des Données
OCS	Observatoire du Changement Social
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OFFE	Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONC	Office National des Céréales
ON-DHD	Observatoire National pour le Développement Humain Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSD	Orientation Stratégique de Développement
PAC	Port Autonome de Cotonou
PARIS-21	Partenariat Statistique au service du Développement au 21 ^{ème} siècle
PARSTAT	Programme d'Appui Régional à la Statistique
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNT	Programme National de la Tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSMIC	Programme Statistique Minimum Commun
PTA	Plan de Travail Annuel
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Initiatives de Bien être de Base
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RGPS	Recensement Général de la Population Scolaire
SBEE	Société Béninoise d'Energie Électrique
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SCMSE	Service de la Cartographie, des Méthodes de Sondage et d'Enquêtes
SCVM	Service des Conditions de Vie des Ménages

SEPP	Service de l'Etat et des Perspectives de Population
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIC	Système d'Information Communal
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Education
SIGIES	Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Social
SISoG	Système d'Information Sociale selon le Genre
SIPAGeS	Système National Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques
SGSI	Service de Gestion du Système d'Information
SMP	Service des Mouvements de Population
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNIGS	Système National d'Information et Gestion des Statistiques Sanitaires
SNISA	Système National Intégré de Statistiques Agricoles
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSE	Service des Statistiques de l'Emploi
SSN	Système Statistique National
SSS	Service des Statistiques Sociales
SSSec	Système Statistique Sectoriel
STP	Secrétariat Technique Permanent
TBES	Tableau de Bord Économique et Social
TBS	Tableau de Bord Social
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPD	Unité de Publication et Diffusion

INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les leaders africains, en exprimant leur engagement en faveur du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), ont également exprimé leur détermination à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés, notamment à travers les Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et autres plans nationaux de développement. La réalisation de ces objectifs requiert : (i) l'adoption de méthodes clairement définies et systématiques d'évaluation ; (ii) l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et sur l'impact des politiques et programmes de développement, grâce à des statistiques de qualité.

La Déclaration du Partenariat Statistique au service du Développement au 21^{ème} siècle (PARIS-21) fait obligation aux partenaires techniques et financiers d'aider les gouvernements à élaborer les statistiques de performance afin de mesurer les progrès réalisés.

La deuxième table ronde internationale de Yaoundé, tenue en février 2004, relative à la gestion du développement axée sur les résultats, a recommandé l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). De même, la deuxième réunion du Forum sur le Développement Statistique en Afrique (FASDEV-II) tenue en avril 2006 à ADDIS ABEBA a recommandé que chaque Etat africain dispose d'un arsenal statistique fort et performant.

De plus, le contexte économique et social marqué par la décentralisation et la priorité accordée à la réduction de la pauvreté et aux OMD a renforcé la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps.

C'est fort de ces enjeux que le Conseil National de la Statistique (CNS), en sa session ordinaire du 15 novembre 2005, a recommandé la mise en place d'un dispositif d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). C'est ainsi que la première édition de la SNDS a été élaborée pour la période 2008-2012. Au terme de la SNDS-1, l'atelier producteurs-utilisateurs d'Octobre 2012 a confirmé la nécessité de faire son évaluation finale et d'élaborer la deuxième génération (SNDS-2).

La SNDS-2 se justifie par le fait que la SNDS-1 n'a pas su combler toutes les attentes. Elle constitue l'instrument statistique approprié pour soutenir la vision du Gouvernement de faire du Bénin, un pays phare, économiquement viable. Cette vision est opérationnalisée par les orientations stratégiques du développement auxquelles s'ajoutent la SCR-3 et « l'initiative mille jours pour la réalisation des OMD au Bénin ».

Les statistiques sont indispensables et constituent un préalable à la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté. Elles permettent un meilleur ciblage des actions, confèrent une efficacité accrue aux efforts d'amélioration du sort des populations les plus démunies. Les statistiques officielles aident à mieux comprendre l'ensemble de la problématique de développement. Elles sont essentielles à la prise de décision politique, à la répartition des ressources souvent rares, au suivi du progrès de la Nation et pour rendre la gestion gouvernementale plus transparente et plus responsable.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DE LA SNDS-2

L'élaboration de la SNDS-2 lancée officiellement le 04 octobre 2012 a démarré ses travaux en mai 2013.

Le processus d'élaboration de la SNDS-2 s'est déroulé de façon participative en deux phases principales : (i) évaluation finale de la SNDS-1 et diagnostic du SSN ; (ii) définition de la vision, des stratégies d'intervention, du plan d'actions et rédaction du document final. Des séances de travail avec les structures sectorielles et des réunions de synthèse ont permis la prise en compte de leurs plans d'actions prioritaires à mener au cours de la période 2014-2016. Un atelier, tenu au cours du mois de novembre 2013, a réuni les producteurs et les utilisateurs de statistique pour examiner le projet élaboré et le soumettre à la session du CNS pour adoption. A l'issue de cet atelier, une mission de revue de la BAD s'est effectuée au Bénin du 09 au 13 décembre 2013. Cette mission a suggéré un canevas de présentation du document de stratégie pour le centrer sur les défis, les orientations stratégiques et les résultats attendus de manière à mettre en relief les faiblesses à corriger et les actions retenues. Le rapport issu de la prise en compte des observations de la BAD a été examiné et adopté par tous les acteurs du SSN à l'INFOSEC de Cotonou, les 22 et 23 mai 2014.

Dans l'exécution de cette méthodologie, les structures ci-après sont mises à contribution :

1- Le Secrétariat Technique Permanent (STP).

Le Secrétariat Technique Permanent joue le rôle de maître d'œuvre. Il regroupe, sous la conduite d'un coordonnateur désigné par le Directeur Général de l'INSAE, les rapporteurs des comités sectoriels ad'hoc, choisis parmi les cadres de l'INSAE, un représentant de l'Observatoire du Changement Social (OCS) et un représentant de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF). Les travaux se sont réalisés sous la conduite d'un consultant coordonnateur.

2- Les Comités ad'hoc

Les comités sectoriels au nombre de cinq, sont chargés de l'élaboration de la stratégie de leurs secteurs respectifs. Ils sont constitués comme suit :

- Comité 1 : Statistiques démographiques et sociales (santé, éducation, emploi, travail et démographie) ;

- Comité 2 : Statistiques économiques et financières (comptabilité nationale, prix, industrie, échanges commerciaux, autres statistiques sectorielles, autres statistiques macroéconomiques et conjoncturelles) ;
- Comité 3 : Statistiques du développement rural et de l'environnement (agriculture, élevage, eaux et forêts, pêche, chasse, hydraulique et environnement) ;
- Comité 4 : Traitement, archivage, publication et diffusion des données et intégration des nouvelles technologies de l'information de la communication(TIC) ;
- Comité 5 : Développement institutionnel et ressources humaines (organisation du système statistique et ressources humaines, formation, carrières).

Ces structures sont appuyées par un groupe de cinq consultants, dont un chef de mission. Ils sont notamment chargés de l'élaboration des projets du diagnostic sectoriel, des plans d'actions sectoriels et des documents de travail des comités.

Le présent document comprend trois (3) parties : la première fait état du bilan de la SNDS-1 et du diagnostic actualisé du SSN ; la deuxième présente le plan d'actions de la SNDS-2 et la troisième partie expose son cadre de mise en œuvre.

PREMIERE PARTIE

BILAN DE LA SNDS-1 ET DIAGNOSTIC ACTUALISE DUSYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)

Cette partie fait le bilan de la première stratégie et retrace les performances actuelles du Système Statistique National (SSN). Elle comprend trois chapitres. Le premier chapitre expose le cadre de développement de la statistique et les résultats de la SNDS-1. Le deuxième porte sur le diagnostic actualisé à travers les forces et les faiblesses du SSN. Enfin, le troisième chapitre présente les enjeux et les défis qui se posent aujourd’hui au SSN.

CHAPITRE 1. CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE AU BENIN ET BILAN DE LA SNDS-1

1.1. CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

Le Système Statistique National (SSN) comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux administrations publiques et parapubliques, aux entreprises, aux organisations nationales, sous régionales, régionales et internationales, aux médias, aux chercheurs et au public, les données statistiques. Ces données se rapportent aux domaines politique, économique, social, démographique, culturel et environnemental. Outre les producteurs de statistiques, le SSN intègre aussi toute la chaîne des utilisateurs.

Vu l'importance de la demande en statistique non satisfaite, le Gouvernement a, au fil des années, accru les capacités de son SSN dans le but de répondre efficacement aux besoins des uns et des autres.

C'est ainsi que la place de l'information statistique dans l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies mises en place pour le développement économique et social en général, et particulièrement pour la réduction de la pauvreté s'est consolidée. Un dispositif statistique répondant à cette préoccupation a été mis en place dans la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3) qui aborde l'amélioration de la gouvernance statistique dans son axe 4. Ce dispositif statistique devrait permettre au SSN de fournir à temps des données et indicateurs de qualité pour mesurer les progrès réalisés. En conséquence, la nécessité d'une révision en profondeur des SCR3 dans ce sens s'impose et offrira une occasion pour développer davantage la production, la diffusion, l'utilisation et la culture statistiques comme élément central des stratégies nationales pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La production et l'utilisation de statistiques sont sous-tendues par un certain nombre de principes qui permettent de respecter son caractère scientifique. Il s'agit : (i) du principe de la double optique ; (ii) du principe de l'adaptation continue ; (iii) du principe de la norme de qualité définie ; (iv) du principe de la cohérence optimale et de la concordance de sources ; (v) du principe de ressources minimales.

- **Le principe de la double optique (production/utilisation)** vise à établir entre producteurs et utilisateurs, un rapport de partenariat mutuellement enrichissant qui soumet toute production statistique à l'épreuve de la vérité.
- **Le principe d'adaptation continue** exige que la production statistique soit structurée pour faire face aussi bien à la demande régulière, qu'à la réalisation d'opérations de nature irrégulière ou ponctuelle, sans altérer la production « habituelle ».
- **Le principe de la norme de qualité définie** consacre le fait que pour la production statistique que retiendra la SNDS, il est nécessaire de définir la

norme de qualité et de faire respecter les procédures éditées, afin d'asseoir une culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision.

- **Le principe de la cohérence optimale et de la concordance de sources** permet la production statistique qui ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Il évite de décrédibiliser la production statistique et contribue à l'acquisition de la culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision en mettant un accent sur la coordination et l'harmonisation statistique.
- **Le principe de ressources minimales** vise à pérenniser les dispositifs de collecte en rendant leur financement plus supportable.

Le développement du SSN doit se baser sur les six (6) principes contenus dans la Charte Africaine de la Statistique (CAS) adoptée le 04 février 2009 par l'Union Africaine. Ces principes sont inspirés des 10 principes fondamentaux¹ de la statistique officielle adoptés en 1994 par l'ONU. Ces six (6) principes que les organismes du Système Statistique Africain (SSA) et les statisticiens africains ainsi que tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique aux niveaux national, régional et continental doivent respecter, s'énoncent comme suit :

- Principe 1 : Indépendance professionnelle
- Principe 2 : Qualité
- Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources
- Principe 4 : Diffusion
- Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants
- Principe 6 : Coordination et coopération.

1.2. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS-1

Le bilan de la SNDS-1 s'articule autour de deux points à savoir l'exécution physique et l'exécution financière.

➤ Exécution physique de la SNDS-1

Dans le cadre de l'évaluation finale de la SNDS-1, une enquête de satisfaction des producteurs et utilisateurs de statistiques a été réalisée. Sur les 29 structures enquêtées 28 ont répondu au questionnaire.

L'analyse des résultats révèle ce qui suit : aucune structure n'est très satisfaite de la SNDS-1 ; 10,7% sont satisfaites ; 46,4% sont peu satisfaites et 42,9% ne sont pas du tout satisfaites. Les raisons évoquées par les structures qui pensent que la mise en œuvre de la SNDS-1 n'est pas satisfaisante ou est peu satisfaisante sont : le manque de coordination, la non effectivité de sa mise en œuvre, sa méconnaissance et la sous-information des cadres (y compris certains directeurs techniques de l'INSAE), l'insuffisance de financement des Plans de Travail Annuels

¹ Les définitions de chacun de ces principes se trouvent dans le rapport synthèse : Vision, stratégies et plan d'actions de la SNDS du Bénin.

des structures statistiques, la persistance de conflit d'attributions entre certaines structures, le défaut de collaboration et de coopération entre les structures, le manque d'initiatives, la mise en œuvre non décentralisée et déconcentrée, le manque de plan d'opérationnalisation assorti d'un plan de financement, le manque de vulgarisation, le manque d'appui institutionnel et financier de l'INSAE aux structures sectorielles, périphériques et décentralisées, le manque de volonté manifeste du gouvernement à travers les restrictions budgétaires, la mise en place tardive ou l'absence des dispositions de production statistique dans certaines structures (MEF, Primature, MERPMEDER, MCRI, MRAI, Patronat- Société Civile etc.).

Les arguments des structures qui pensent que la mise en œuvre de la SNDS-1 est satisfaisante sont : le recensement des besoins sectoriels, l'appui de l'INSAE pour la collecte et le traitement des statistiques scolaires, la collecte en réseau et concertée au MS, la bonne marche de la collaboration au niveau de certains secteurs, l'adoption des normes internationales de production des statistiques financières et publiques à travers les directives de l'UEMOA et le manuel 2001 diffusés auprès des structures utilisatrices (DGAE, INSAE).

➤ Exécution financière de la SNDS-1

La SNDS-1 qui a une prévision de **33.552 millions de francs CFA** n'a connu qu'une réalisation financière déclarée de **988 millions de francs CFA**. Le taux d'exécution financière est de loin plus faible que le taux d'exécution physique, bien que l'évaluation financière paraît trop sous-estimée.

Au terme de la mise en œuvre de cette stratégie, le résultat obtenu est mitigé. Les facteurs de réussite sont l'engagement politique mis en exergue pour l'amélioration du cadre institutionnel et légal (ratification de la charte africaine de la statistique, révision en cours de la loi statistique), la création de structures compétentes de production des statistiques dans tous les ministères, le recrutement des cadres statisticiens et assimilés pour animer ces structures et la disponibilité des textes réglementaires pour une coordination efficace des actions et activités du Système Statistique National (SSN).

Le principal facteur d'échec enregistré suite à l'évaluation de cette première stratégie de développement de la statistique est l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des actions programmées. Cette situation est imputable à la morosité économique sur le plan international et national. Des domaines statistiques sont demeurés peu explorés, malgré l'acuité de la demande de ces données. Il s'agit notamment des statistiques sur l'environnement, la protection sociale, la violence faite aux femmes, l'état civil, la corruption, la paix et la sécurité etc. Les structures qui produisent les statistiques de leur secteur respectif ne disposent pas en général de manuels de procédure. Cependant, le dispositif statistique regorge de bonnes pratiques à pérenniser et à étendre à ses maillons faibles.

CHAPITRE 2. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Au vu du bilan fait au terme de la mise en œuvre de la première stratégie, les forces et faiblesses ci-contre paraissent les plus saillantes pour identifier les défis à relever par la deuxième stratégie.

2.1. FORCES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Il existe une structure majeure reconnue, l'INSAE, dont les produits statistiques, bien que peu diffusés, inspirent assez confiance chez la majorité des producteurs et utilisateurs. Dans la plupart des secteurs, la qualité des données produites par l'INSAE peut être considérée comme relativement bonne car respectant les normes régionales et internationales. L'INSAE pourrait, s'il résolvait ses difficultés techniques, organisationnelles, financières et de ressources humaines, jouer un rôle prépondérant dans le développement du SSN.

En dehors de l'INSAE, il existe d'autres services statistiques performants, notamment :

- le Service Statistique de la Documentation et de la Recherche Opérationnelle du Ministère de la Santé avec son SNIGS souvent auto évalué par les acteurs du système. Malgré les problèmes d'adéquation des sources et de fiabilité des données produites, le SNIGS fait montre d'un professionnalisme certain.
- le Service Statistique du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire dont les produits sont régulièrement publiés.
- le service Statistique du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, qui se distingue par le dynamisme du SIPAGeS et la qualité de ses publications.
- la BCEAO, producteur de données statistiques relativement fiables, cohérentes et régulières.
- les instituts d'études et de recherche dont certains atteignent aujourd'hui une stature internationale notamment le CEFORP, le LEADD, l'IREEP.

Le SSN du Bénin dispose également d'autres atouts tels que :

- la volonté politique affirmée du gouvernement qui fait de la statistique une de ses priorités dans la SCRP-3 ;
- les progrès enregistrés au niveau de l'harmonisation des statistiques des secteurs réels (les indices de prix, les comptes nationaux) ;
- l'impact positif de la promotion de la gestion axée sur les résultats et de la politique de déconcentration et de décentralisation ;
- l'existence de textes législatifs et d'organismes de coordination dont au premier rang le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- la disponibilité de quelques statisticiens bien formés ;
- l'importance de la masse d'informations démographiques, sociales et économiques déjà disponibles et la base de données Beninfo ;

- les différents Comités consacrés à la coordination ou à la validation des données produites (SNISA, Comité PIB-TOFE, Comité de la Balance des Paiements, Comité de validation des données du Commerce Extérieur).

2.2. FAIBLESSES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

➤ *Données parfois inexistantes*

Dans certains domaines, les données existantes ne couvrent pas tous les secteurs ou sont absentes tant au niveau départemental que national. Par exemple, les indices de prix à la consommation ne sont disponibles que pour Cotonou, ce qui pose un problème pour le calcul du déflateur des agrégats macroéconomiques. Aucun dispositif permanent de collecte des informations n'existe au niveau de l'état civil, de l'environnement, de la protection sociale, de la violence faite aux femmes, de la corruption, de la paix et de la sécurité.

➤ *Rigueur méthodologique à consolider*

La rigueur méthodologique nécessite le respect des normes requises pour la fiabilité et la comparabilité des données. Ceci suppose un renforcement des capacités du personnel chargé de la collecte, du traitement et de l'analyse de l'information.

➤ *Faible partenariat entre les producteurs et les utilisateurs*

La majorité des utilisateurs est peu satisfaite des prestations des producteurs. Plusieurs aspects de la demande des utilisateurs sont très peu connus par les producteurs de statistiques, notamment :

- la façon dont les statistiques interviennent dans leurs prises de décision ;
- les données qui leur sont utiles ;
- leur appréciation de la qualité et de l'accessibilité aux données ;
- leurs relations avec les principaux producteurs de statistiques et leur contribution au développement du Système Statistique National ;
- leurs besoins, leurs priorités, les déficits et
- la façon dont leurs besoins peuvent être satisfaits par la SNDS.

➤ *Faible accessibilité et faible visibilité des données*

Il ressort du bilan de la SNDS1 et du diagnostic actualisé du SSN que, des données et métadonnées sont peu accessibles. Leur mise à jour et leur diffusion demeurent insuffisantes.

Dans la plupart des structures, il n'existe pas de réelle politique de publication, de diffusion et de dissémination des statistiques. Certaines structures de production de statistiques dotées d'un site Web ne mettent pas en ligne les données produites, et attendent que les utilisateurs en manifestent le besoin.

➤ ***Ressources budgétaires limitées***

Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seul l'INSAE déclare disposer d'un budget propre à la production statistique, dont la majeure partie est destinée aux frais de personnel. A quelques exceptions près, le montant des ressources allouées est nettement insuffisant et sa disponibilité pose souvent de problèmes. Cette faiblesse du financement intérieur des activités statistiques a des impacts négatifs sur les processus de collecte, de traitement, d'analyse, d'archivage et de publication/diffusion de l'information. Cet état de chose pousse les structures à recourir aux financements extérieurs.

➤ ***Ressources humaines insuffisantes***

L'ensemble des structures de production statistique de l'Etat se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus.

Deux causes majeures de cette situation préoccupante sont : (i) l'absence d'un cadre incitatif approprié pour les statisticiens ; (ii) l'insuffisance de leur recyclage, de leur mise à niveau et de leur formation. Pour ce faire, il urge de mettre en place une politique de renforcement de capacité en statistique.

➤ ***Cadre de travail à améliorer***

Les locaux mis à la disposition des structures de production statistique sont souvent insuffisants et inadaptés. Les moyens de communication (téléphone et Internet), devenus indispensables pour le travail, n'existent pas dans certaines structures sectorielles.

➤ ***Faible coordination du système***

Nombreux sont les producteurs de statistiques qui mentionnent qu'il existe également une insuffisance de coordination du système.

Cette insuffisance s'explique par la non prise des décrets d'application de la loi relative au CNS. Par ailleurs, la législation existante souffre également de nombreuses déficiences. Par exemple, l'obligation de réponse aux enquêtes est régulièrement bafouée, et peu de confiance est accordée à la garantie de confidentialité des informations individuelles. De plus, le secrétariat du CNS ne dispose pas de pouvoir de contrôle sur les programmes annuels de production statistique des différents ministères.

CHAPITRE 3. ENJEUX ET DEFIS STATISTIQUES A RELEVER

L'évaluation finale de la SNDS-1 montre une faible mise en œuvre de son plan d'actions. Le diagnostic actualisé du système fait ressortir que les anciens défis demeurent, auxquels se sont ajoutés de nouveaux. Au nombre des enjeux et défis majeurs à relever on retient :

- *la poursuite du développement de la production statistique de qualité adaptée aux besoins des utilisateurs et permettant de prendre des décisions en temps réel ;*
- *la promotion de la culture statistique et de l'utilisation des données par une meilleure accessibilité qui passe par l'archivage adéquat, l'approfondissement de l'analyse des informations disponibles et un dialogue permanent entre utilisateurs et producteurs ;*
- *la gestion et le développement qualitatif des ressources humaines qui passe par la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue ;*
- *la mise en place d'une politique de motivation et d'incitation du personnel statisticien et assimilé ;*
- *l'autonomisation du financement des activités statistiques par la mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNStat) ;*
- *le renforcement du cadre institutionnel conforme à la Charte africaine de la statistique pour une organisation et un fonctionnement optimal du système.*

Les travaux réalisés par l'INSAE, avec l'ensemble des partenaires du SSN et l'appui des Consultants Nationaux et de la BAD, ont permis de produire un projet de document comportant une esquisse de cadrage financier sur trois ans (2014-2016). Ce document a été validé par les acteurs du SSN au cours d'un atelier qui s'est tenu les **22 et 23 mai 2014 à l'INFOSEC de Cotonou**. Cette stratégie se veut transversale car la statistique s'intéresse à tous les secteurs de la vie économique et sociale d'un pays. Comme toute stratégie, elle est complétée au plan opérationnel par des plans d'activités annuels plus détaillés intégrant les projets et programmes à mettre en œuvre avec des coûts plus réalistes.

La SNDS-2 est accompagnée d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme et d'un plan de financement prévisionnel couvrant la période 2014-2016. Elle est désormais le document de référence en statistique au niveau national et sert alors de plaidoyer auprès des PTF pour l'accompagnement technique et la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa bonne exécution.

DEUXIEME PARTIE

PLAN D' ACTIONS DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

La deuxième partie du présent document traite des composantes du cadre logique du plan d'actions de la deuxième édition de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-2). Elle regroupe trois chapitres. Le premier chapitre expose la vision du Gouvernement en ce qui concerne la promotion et le développement des activités statistiques au Bénin. Le deuxième chapitre passe en revue les axes opérationnels de la SNDS-2 en mettant l'accent sur les objectifs poursuivis et les actions clés à réaliser au cours de la période 2014-2016. Le troisième chapitre présente de manière synthétique le programme d'actions triennal de la stratégie.

CHAPITRE 4. VISION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE STATISTIQUE

La forte aspiration à la renaissance et à l'émergence du pays a conduit à la formulation d'une vision de développement qui s'énonce comme suit : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Cette ambition légitime, pour devenir une réalité, exige du Bénin de poursuivre inlassablement et avec toujours plus de vigueur et de persévérance, les efforts de modernisation de son appareil de production des biens et services, des infrastructures économiques et sociales.

L'accompagnement de cette vision dans le domaine de la statistique nous amène à être aussi ambitieux, car l'appareil statistique national doit être progressivement capable de produire des données statistiques complètes, fiables, cohérentes, fournies en temps opportun et dans un format qui en favorise une utilisation judicieuse par tous les utilisateurs potentiels. De telles données sont cruciales et indispensables à la bonne gouvernance. Elles permettent une meilleure conception des politiques et programmes de développement et une mesure réaliste des progrès.

A une décennie de l'échéance de 2025, on se rend compte que le défi à relever est encore grand. Il importe par conséquent que le Système statistique national joue plus efficacement son rôle en éclairant les choix stratégiques, les politiques et programmes de développement adoptés et régulièrement évalués. Dans ce sens, le SSN doit assurer la production des indicateurs de performance des Objectifs du Millénaire pour le Développement conformément à « l'initiative mille (1.000) jours pour la réalisation des OMD » et des indicateurs du suivi et de l'évaluation de la SCRP-3 (2011-2015).

Tirant leçon de l'évaluation finale de la SNDS-1, la réorientation de sa vision pour la SNDS-2 s'énonce comme il suit :

« Disposer d'un Système statistique national (SSN) fonctionnel, produisant à temps des statistiques fiables, cohérentes et disponibles dans tous les domaines et adaptées aux besoins des utilisateurs pour une meilleure planification et un développement harmonieux du Bénin ».

Cette nouvelle vision sans perdre de vue les éléments de la SNDS-1, renoue avec une volonté de fonctionnalité, de fiabilité et de visibilité en recherchant l'adéquation entre la demande et l'offre statistique.

La réalisation de cette vision passe par :

- l'application des méthodologies consacrées et l'amélioration constante de la qualité des données ;
- l'accès du public aux données ;
- l'accroissement des ressources et
- l'amélioration du cadre légal et institutionnel.

Le Bénin, en adoptant cette vision, s'inscrit dans le cadre du respect des engagements du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et espère à terme, passer à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

CHAPITRE 5. STRATEGIE D'INTERVENTION

Pour assurer le développement harmonieux du SSN et relever les enjeux et défis statistiques identifiés au chapitre 3, la SNDS-2 du Bénin repose sur quatre (4) axes stratégiques majeurs à savoir :

- i) *la Rénovation et le renforcement du cadre légal et institutionnel pour le développement de la statistique ;*
- ii) *le Renforcement des capacités de production des données statistiques ;*
- iii) *le Développement de la production statistique de qualité respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs et*
- iv) *le Renforcement de la diffusion statistique et la promotion de l'utilisation des données et de la culture statistique.*

Les orientations définies pour chacun des axes se présentent comme ci-après.

5.1. AXE STRATEGIQUE 1 : RENOVATION ET RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

Objectif de l'axe stratégique 1 :

Rénover le cadre institutionnel et légal du Système pour le rendre conforme aux exigences régionales et internationales notamment la Charte africaine de la statistique.

Objectif stratégique 1.1 : *Rénover le cadre institutionnel et légal du SSN.*

Actions prévues :

- Adoption et promulgation de la nouvelle loi statistique ;
- Vulgarisation de la nouvelle loi statistique ;
- Adoption et mise en application des textes réglementaires d'application de la nouvelle loi statistique.

Objectif stratégique 1.2 : *Renforcer les capacités institutionnelles du SSN pour une coordination effective et efficace des activités statistiques.*

Actions prévues :

- Promotion de la coordination du Système Statistique National ;
- Tenue chaque année des sessions statutaires du CNS et de ses commissions spécialisées ;
- Organisation systématique des ateliers d'examen des dossiers pour adoption et délivrance du visa statistique ;
- Organisation des trois premières éditions des cérémonies de prestation de serment des statisticiens et assimilés ;
- Création de services statistiques dans les institutions qui n'en disposent pas.

Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la décentralisation et la déconcentration du SSN

Actions prévues :

- Elaboration des textes portant attribution, organisation et fonctionnement des comités de coordination de l'activité statistique aux niveaux départemental et communal ;
- Programmation et tenue effective des sessions des comités départementaux et communaux ;
- Programmation effective des activités statistiques aux niveaux déconcentré et décentralisé (départemental et communal) du SSN et leur mise en œuvre ;
- Appui aux services statistiques déconcentrés et décentralisés pour l'élaboration de leurs statistiques courantes ;
- Interconnexion des directions départementales de la statistique.

5.2. AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION DES DONNEES STATISTIQUES

Objectif de l'axe stratégique 2 :

Améliorer la gestion des ressources pour une production de données statistiques de qualité.

Objectif stratégique 2.1 : Doter le SSN d'une politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé.

Actions prévues :

- Elaboration du document de politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé ;
- Mise en œuvre de la politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé ;
- Suivi-évaluation de la politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé.

Objectif stratégique 2.2 : Doter les structures du Système Statistique National de matériels et d'équipements adéquats.

Actions prévues :

- Actualisation de l'état des lieux des besoins en matériels et équipements du Système ;
- Dotation des structures du SSN en matériels et équipements.

Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir l'analyse approfondie des données issues des opérations statistiques et la recherche.

Actions prévues :

- Réalisation des analyses approfondies des recensements et enquêtes statistiques ;
- Mise en place de partenariats de recherche entre le Système Statistique National, les Universités et les Institutions Nationales et Internationales.

Objectif stratégique 2.4 : Mettre en place un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDStat).

Actions prévues :

- Création dans le budget de chaque Institution/Ministère, de lignes budgétaires pour assurer le financement des activités statistiques ;
- Mise en place du FNDStat.

5.3. AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION STATISTIQUE DE QUALITE RESPECTANT LES NORMES INTERNATIONALES ET ADAPTEE AUX BESOINS DES UTILISATEURS.

Objectif de l'axe stratégique 3 :

Promouvoir la production statistique de qualité.

Objectif stratégique 3.1 : Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique.

Actions prévues :

- Elaboration et validation de codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodes statistiques communes à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...) ;
- Elaboration de manière systématique des documents méthodologiques de production statistique par tous les secteurs et leurs approbations par le CNS ;
- Diffusion des codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodes statistiques communs à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...) ;
- Exploitation des codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodes statistiques communs à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...).

Objectif stratégique 3.2 : Assurer la production régulière de statistiques de qualité répondant aux engagements internationaux et nationaux pris (OMD, SCRIP, MAEP, EPT, CIPD, etc.).

Actions prévues :

- Constitution d'un noyau de secteurs et production régulière des indicateurs clés retenus ;
- Programmation de manière optimale de grosses opérations statistiques prévues.

Objectif stratégique 3.3 : Assurer la production statistique de qualité désagrégée et selon le genre.

Actions prévues :

- Production des annuaires nationaux, départementaux et communaux ;
- Promotion de la production statistique désagrégée et selon le genre ;
- Mise en place une base des données communales et assurer la collecte et l'élaboration des statistiques des faits d'Etat Civil.

5.4. AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION STATISTIQUE ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES DONNEES ET DE LA CULTURE STATISTIQUES.

Objectif de l'axe stratégique 4 :

Favoriser l'accès et l'utilisation de l'information statistique par l'existence de bases de données intégrées, de banque de données cohérentes à travers une culture statistique et une politique de diffusion adéquate.

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la mise en place des bases de données et l'archivage documentaire et numérique de l'information statistique en vue d'améliorer l'accès aux données.

Actions prévues :

- Actualisation des résultats de l'étude sur la mise en place de la plate-forme numérique d'échanges du SSN ;
- Réalisation d'une étude de la situation des banques de données et définition d'un programme de mise en place d'une base de données nationale.

Objectif stratégique 4.2 : Disposer d'une politique de publication et de diffusion des données statistiques.

Actions prévues :

- Elaboration du document de politique de publication et de diffusion des données statistiques ;
- Mise en œuvre de la politique de publication et de diffusion des données statistiques ;
- Suivi-évaluation de la politique de publication et de diffusion des données statistiques.

CHAPITRE 6. MATRICE DES ACTIONS PROGRAMMEES

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Période de réalisation
Axe stratégique 1 : Rénovation et renforcement du cadre institutionnel et légal pour le développement de la statistique			
Objectif stratégique 1.1 : Rénover le cadre institutionnel et légal du SSN			
Résultat 1.1.1 : La nouvelle loi sur la statistique est votée et promulguée	Action 1.1.1.1 : Adoption et promulgation de la nouvelle loi statistique	INSAE et CNS, MDAEP et PR	2014
Résultat 1.1.2 : La nouvelle loi sur la statistique est vulgarisée	Action 1.1.2.1 : Vulgarisation de la nouvelle loi statistique	Secrétariat CNS	2014-2016
Résultat 1.1.3 : Les textes réglementaires d'application sont disponibles	Action 1.1.3.1 : Adoption et mise en application des textes réglementaires d'application de la nouvelle loi statistique	Secrétariat CNS	2014-2015
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les capacités institutionnelles du SSN pour une coordination effective et efficace des activités statistiques			
Résultat 1.2.1 : Un meilleur fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) est assuré	Action 1.2.1.1 : Promotion de la coordination du Système Statistique National à travers les structures sectorielles (SNIGS, SIPAGES, SNISA, SIGE, Système Intégré de Gestion des Statistiques de la Fonction Publique et du Travail, système d'information sur la sécurité publique, la protection civile et les cultes)	DPP/MS, DPP/MJLDH, DPP/MAEP, MEMP, MESRS, MESFTPRIJ, MCAAT (alphabétisation), MTFPRAIDS, DPP/MISPC	2014-2016
	Action 1.2.1.2 : Tenue chaque année des sessions statutaires du CNS et de ses commissions spécialisées	Secrétariat CNS	2014-2016
	Action 1.2.1.3 : Organisation systématique des ateliers d'examen des dossiers pour adoption et délivrance du visa statistique	Secrétariat CNS	2014-2016
	Action 1.2.1.4 : Organisation des trois premières	Secrétariat CNS	2014-2016

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Période de réalisation
	éditions des cérémonies de prestation de serment des statisticiens et assimilés		
Résultat 1.2.2 : Les services statistiques sont créés dans les institutions qui n'en disposent pas et au niveau sectoriel et départemental	Action 1.2.2.1 : Création de services statistiques dans les institutions qui n'en disposent pas	INSAE, CNS et institution concernée, DPP/MJSL	2014-2016
Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la décentralisation et la déconcentration du SSN			
Résultat 1.3.1 : Les comités départementaux et communaux de coordination de l'activité statistique sont créés et fonctionnels	Action 1.3.1.1 : Elaboration des textes portant attribution, organisation et fonctionnement des comités de coordination de l'activité statistique aux niveaux départemental et communal	INSAE et CNS	2014-2016
	Action 1.3.1.2 : Programmation et tenue effective des sessions des comités départementaux et communaux	Secrétariat CNS et structures déconcentrées et décentralisées	2014-2016
Résultat 1.3.2 : Les services statistiques sont rendus fonctionnels aux niveaux déconcentré et décentralisé	Action 1.3.2.1 : Programmation effective des activités statistiques aux niveaux déconcentré et décentralisé (départemental et communal) du SSN et leur mise en œuvre	Secrétariat CNS et structures déconcentrées et décentralisées	2014-2016
	Action 1.3.2.2 : Appui aux services statistiques déconcentrés et décentralisés pour la production de leurs statistiques courantes	Secrétariat CNS, INSAE	2014-2016
	Action 1.3.2.3 : Interconnexion des directions départementales de la statistique	Secrétariat CNS	2014-2016
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités de production des données statistiques			
Objectif stratégique 2.1 : Doter le SSN d'une politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé			
Résultat 2.1.1 : La politique de formation et de recrutement est élaboré et mise en œuvre	Action 2.1.1.1 : Elaboration du document de politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé	Secrétariat CNS	2014-2015

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Période de réalisation
	Action 2.1.1.2 : Mise en œuvre de la politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé	Toutes structures du CNS	2014-2016
	Action 2.1.1.3 : Suivi-évaluation de la politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé	Toutes structures du CNS	2014-2016
Objectif stratégique 2.2 : Doter les structures du Système Statistique National de matériels et d'équipements adéquats			
Résultat 2.2.1 : Les structures du SSN sont dotées de matériels et d'équipements adéquats	Action 2.2.1.1 : Actualisation de l'état des lieux des besoins en matériels et équipements du Système	Secrétariat CNS	2014
	Action 2.2.1.2 : Dotation des structures du SSN en matériels et équipements	CNS et toutes structures composantes	2015-2016
Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir l'analyse approfondie des données issues des opérations statistiques et la recherche.			
Résultat 2.3.1 : L'analyse approfondie et la recherche sont promues	Action 2.3.1.1 : Réalisation des analyses approfondies des recensements et enquêtes statistiques	INSAE	2014-2016
	Action 2.3.1.2 : Mise en place de partenariats de recherche entre le Système Statistique National, les Universités et les Institutions Nationales et Internationales.	INSAE, MEMIP, MCTIC	2014-2016
Objectif stratégique 2.4 : Mettre en place un fonds national de développement statistique			
Résultat 2.4.1 : Le fonds national de développement statistique est mis en place	Action 2.4.1.1 : Création dans le budget de chaque Institution/Ministère, de lignes budgétaires pour assurer le financement des activités statistiques	Tous DPP	2014-2015
	Action 2.4.1.2 : Mise en place du FNDStat	Secrétariat CNS	2014
Axe stratégique 3 : Développement de la production statistique de qualité, respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs			

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Période de réalisation
Objectif stratégique 3.1 : Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique			
Résultat 3.1.1 : Les codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodologies sont harmonisés pour l'ensemble du SSN	Action 3.1.1.1 : Elaboration et validation de codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodologies statistiques communes à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...)	INSAE et CNS	2014-2016
	Action 3.1.1.2 : Elaboration de manière systématique de documents méthodologiques de production statistique par tous les secteurs et leur approbation par le CNS	INSAE	2014-2016
	Action 3.1.1.3 : Diffusion des codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodes statistiques communs à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...)	Secrétariat CNS, MCMEJF	2015-2016
Résultat 3.1.2 : La production statistique est normalisée pour l'ensemble du SSN	Action 3.1.2.1 : Exploitation des codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodes statistiques communs à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...)	Secrétariat CNS, DPP/MCTIC	2015
Objectif stratégique 3.2 : Assurer la production régulière de statistiques de qualité répondant aux engagements internationaux et nationaux pris (OMD, SCRP, MAEP, EPT, CIPD, etc ...)			
Résultat 3.2.1 : Les indicateurs des grandes conférences internationales sont régulièrement produits	Action 3.2.1.1 : Constitution d'un noyau de secteurs et production régulière des indicateurs clés retenus (OMD, SCRP, MAEP, etc.)	Toutes structures CNS concernées (MDAEP, MAEIAFBE, MS, MEMP, MTPT, MEHU, MCTIC, MAEP, MERPMEDER, etc)	2014
	Action 3.2.1.2 : Elaboration d'une liste de produits statistiques assortie d'un calendrier de diffusion au niveau national	Toutes structures du CNS	2014-2016
Objectif stratégique 3.3 : Assurer la production statistique de qualité désagrégée et selon le genre			

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Période de réalisation
Résultat 3.3.1 : Les statistiques sont désagrégées selon les unités administratives et le genre	Action 3.3.1.1 : Production des annuaires nationaux, départementaux et communaux	DDPD	2014-2016
	Action 3.3.1.2 : Promotion de la production des statistiques désagrégée et selon le genre	Toutes structures CNS	2014-2016
	Action 3.3.1.3 : Mise en place une base des données communales et assurer la collecte et l'élaboration des statistiques des faits d'Etat Civil	Secrétariat CNS, MDGLAAT, MISP	2014-2016
Axe stratégique 4 : Renforcement de la diffusion statistique et promotion de l'utilisation des données et de la culture statistiques			
<i>Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la mise en place des bases de données et l'archivage documentaire et numérique de l'information statistique en vue d'améliorer l'accès aux données</i>			
Résultat 4.1.1 : L'étude sur la mise en place de la plate-forme numérique est actualisée	Action 4.1.1.1 : Actualisation des résultats de l'étude sur la mise en place de la plate-forme numérique d'échanges du SSN	Secrétariat CNS	2014-2015
Résultat 4.1.2 : La situation des banques de données et de leur cohérence est étudiée et le programme de mise en place d'une base de données nationale est défini	Action 4.1.2.1 : Réalisation d'une étude de la situation des banques de données et définition d'un programme de mise en place d'une base de données nationale	Secrétariat CNS	2014-2015
<i>Objectif stratégique 4.2 : Disposer d'une politique de publication et de diffusion des données statistiques</i>			
Résultat 4.2.1 : La politique de diffusion et de publication des données statistiques est élaboré et mise en œuvre	Action 4.2.1.1 : Elaboration du document de politique de publication et de diffusion des données statistiques	Secrétariat CNS	2014-2015
	Action 4.2.1.2 : Mise en œuvre de la politique de publication et de diffusion des données statistiques	Toutes les structures du CNS	2014-2016

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Période de réalisation
	Action 4.2.1.3 : Suivi-évaluation de la politique de publication et de diffusion des données statistiques	Toutes les structures du CNS	2014-2016

TROISIEME PARTIE

CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

La troisième partie du présent document traite du cadre de mise en œuvre de la SNDS-2. Elle est structurée autour de trois chapitres. Le premier chapitre expose les modalités de financement du plan d'actions de la stratégie. Le deuxième chapitre passe en revue les conditions de réussite de sa mise en œuvre tandis que le troisième aborde son mécanisme de suivi et d'évaluation.

7.1. CADRE CONCEPTUEL

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SNDS-2 nécessitent des ressources humaines, financières et matérielles. Ces ressources importantes sont susceptibles d'être mobilisées prioritairement auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers. Les partenaires privés, les fondations et les ONGs seront sollicitées de façon subsidiaire. La mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDSStat) et sa fonctionnalité restent l'espoir pour une résolution des difficultés pour le financement des activités statistiques.

7.1.1. Méthodologie d'estimation des coûts

De façon générale, l'évaluation des coûts a été faite en tenant compte des postes de dépenses à savoir : (i) assistance technique (nationale et internationale) ; (ii) missions d'études (pays de l'UEMOA et hors pays de l'UEMOA) ; (iii) équipements et mobiliers (micro-ordinateurs, imprimantes, copieurs, motos, mobiliers de bureau et autres) ; (iv) organisation des ateliers/séminaires (à Cotonou ou hors Cotonou) ; (v) frais de collecte (enquêteurs, superviseurs, frais de transport et autres) et (vi) frais de publication. Pour chaque action, par rubrique de dépense, des quantités et coûts unitaires ont été appliqués. Les coûts des tâches effectuées sont relatifs à la tarification établie par PARIS-21 et les prix de référence publiés par le Ministère de l'Economie et des Finances. Sur cette base, les coûts par résultats puis par objectifs stratégiques ont été évalués. Pour certaines actions ayant fait l'objet d'évaluation financière par les structures de production elles-mêmes, ces coûts ont été considérés comme tels dans l'évaluation financière. De nombreuses actions proposées par le Secrétariat du CNS n'ont pas été budgétisées parce que couvertes par le budget global de l'INSAE.

7.1.2. Evaluation globale de la mise en œuvre de la SNDS-2

Le coût global de cette deuxième édition de la SNDS est évalué à dix-sept milliards quarante-trois millions quatre cent trente mille (17 043 430 000) francs CFA. Il est réparti sur les quatre (4) axes stratégiques comme suit : 6% pour l'axe 1 (*Rénovation et renforcement du cadre légal et institutionnel pour le développement de la statistique*) ; 19% pour l'axe 2 (*Renforcement des capacités de production des données statistiques*) ; 66% pour l'axe 3 (*Développement de la production statistique de qualité respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs*) et 9% pour l'axe 4 (*Renforcement de la diffusion statistique et la promotion de l'utilisation des données et de la culture statistique*).

Le tableau ci-contre consigne la synthèse du coût de la stratégie par axe. L'évaluation financière détaillée du tableau est présentée plus bas dans la matrice du plan d'actions budgétisé.

Rubriques	2014	2015	2016	TOTAL (en milliers de FCFA)
Axe stratégique 1. Rénovation et renforcement du cadre légal et institutionnel pour le développement de la statistique	551 790	260 690	210 690	1 023 170
Axe stratégique 2. Renforcement des capacités de production des données statistiques	713 000	1 200 000	1 300 000	3 213 000
Axe stratégique 3. Développement de la production statistique de qualité respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs	3 562 822	3 920 680	3 814 448	11 297 950
<i>Dont programme prioritaire des grandes opérations</i>	3 505 822	3 826 180	3 749 948	11 081 950
Axe stratégique 4. Renforcement de la diffusion statistique et promotion de l'utilisation des données et de la culture statistiques	486 685	522 625	500 000	1 509 310
<i>Dont programme prioritaire d'études approfondies</i>	249 685	22 625	0	272 310
TOTAL	5 314 297	5 903 995	5 825 138	17 043 430

7.1.3. Source de financement

La mise en œuvre de la SNDS-2 est à terme financée en majorité sur le Fonds National de Développement de la Statistique (FNDSStat). Ce fonds est alimenté par l'Etat et les partenaires financiers selon les dispositions qui sont retenues. L'Etat contribue au FNDSStat à concurrence de 40% du prélèvement de la taxe statistique instituée par la Commission de l'UEMOA et perçue au cordon douanier. Le fonds a la possibilité de constituer sur plusieurs années les ressources financières nécessaires pour la réalisation de grandes opérations périodiques (RGPH, RGE, RNA, EMICoV, EDS, etc.).

En attendant la mise en place et l'opérationnalisation du FNDSStat, les activités statistiques continuent à être financées par le budget de l'Etat et l'appui des PTF. Ces activités sont inscrites dans un programme de travail annuel budgétisé, assorti d'indicateurs, adopté par le CNS. Au plan du financement, les services statistiques prévoient dans le budget de leur institution/ministère, des lignes budgétaires pour financer les activités prévues.

7.2. CONTRIBUTION DE L'ETAT

L'Etat est l'acteur principal de la production et de l'utilisation des statistiques. Sa contribution est primordiale pour témoigner de son engagement dans la mise en œuvre de la SNDS-2. Le concours de l'Etat porte sur trois volets : humain, financier et logistique. Une inscription dans chaque budget sectoriel est nécessaire pour financer les activités prévues.

7.2.1. Moyens humains

Les structures chargées de la production des statistiques officielles sont les services statistiques des DPP des différents ministères et ceux des entreprises parapubliques. Dans la plupart des ministères travaillent des Agents Permanents et des contractuels de l'Etat. Ces agents constituent les moyens humains mis à la disposition des différents ministères. Ils sont chargés, entre autres, des activités de production et de diffusion des statistiques.

7.2.2. Moyens financiers

Chaque phase de la production statistique (collecte, traitement, analyse et diffusion des données) requiert d'importants moyens financiers. Ces moyens sont mis à la disposition des structures de production des statistiques par l'Etat. La taxe statistique instituée par l'UEMOA et prélevée au cordon douanier constitue un atout non négligeable pour le financement de ces activités.

7.2.3. Moyens logistiques

Les moyens logistiques nécessaires à la production statistique comprennent les matériels de terrain (questionnaires et accessoires), de traitement des données (micro-ordinateurs) et de transport. Au nombre de ces matériels s'ajoutent les fournitures de bureau et autres commodités indispensables aux agents dans l'exécution de leurs tâches.

7.3. CONTRIBUTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La contribution des partenaires techniques et financiers comprend l'assistance technique et l'appui financier.

7.3.1. Assistance technique

L'assistance technique est la mise à disposition de compétences (consultants nationaux ou internationaux), en renforcement de capacités aux cadres locaux pour la mise en œuvre d'une activité. Les charges récurrentes au recrutement, au séjour et aux honoraires de ces consultants, sont prises en compte dans le budget des institutions bilatérales ou multilatérales.

7.3.2. Contribution financière

Maintes opérations sont appuyées par les PTF conformément aux recommandations de la Déclaration de PARIS-21, selon laquelle ces derniers doivent appuyer financièrement l'Etat dans la production de statistiques de qualité dans tous les secteurs. Dans le cadre de la SNDS-2, un plaidoyer auprès des PTF est nécessaire pour avoir leur adhésion.

Au vu de tout ce qui précède, la réalisation de la SNDS-2 pour l'atteinte des OMD passe nécessairement par un certain nombre de conditions.

CHAPITRE 8. CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

8.1. HYPOTHESES DE MISE EN ŒUVRE

La réussite de la mise en œuvre de la SNDS-2 dépend d'un certain nombre de facteurs dont :

- *l'engagement financier manifeste du Gouvernement;*
- *la mise en cohérence de la SNDS-2 avec les autres programmes nationaux et sectoriels de développement (SCRP, OSD, PRSA, PDDSE, PNDS etc.) et les engagements auxquels le Bénin a souscrit (NEPAD, MAEP, OMD, CIPD, EPT, etc.) ;*
- *un partenariat fort du Gouvernement avec les PTF;*
- *un partenariat interactif entre le SSN et les utilisateurs des statistiques.*

La SCRP accorde une place de choix à l'amélioration de la gouvernance sous tous ses aspects. Le programme stratégique de développement de la Statistique 2014-2016, vise à accompagner ce processus par la mise à disposition des utilisateurs, d'informations statistiques fiables et régulières.

La mise en œuvre de la SNDS-2 est donc étroitement liée à celle de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015. De même, depuis l'an 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent le cadre de planification et de programmation des politiques publiques de développement au niveau mondial. Au Bénin, le parcours vers 2015 est encore parsemé de contraintes et de défis. Pour y remédier, le gouvernement a répondu à l'invitation des Nations Unies en s'inscrivant dans « l'initiative 1 000 jours pour la réalisation des OMD ».

La mise en œuvre de cette stratégie est effective sous les dispositions suivantes :

- *Identifier toutes les organisations susceptibles de financer le secteur statistique ;*
- *Maîtriser les procédures de mobilisation et de décaissement des fonds desdites organisations ;*
- *Capter toutes les nouvelles opportunités de financement de la Stratégie ;*
- *Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des activités ;*
- *et enfin recruter du personnel pour les structures présentant une forte mobilité des cadres ou affectées par des départs à la retraite.*

8.2. RISQUES

La mise en œuvre des actions programmées peut souffrir de manque :

- *d'organisation et de coordination liée à l'ignorance et l'obsolescence des dispositions légales de base régissant les activités statistiques au Bénin ;*
- *de ressources humaines liées à la faible capitalisation d'expériences ;*
- *de mobilisation de ressources nationales rendant le SSN dépendant du financement extérieur ;*
- *de soutien politique ferme et stable et*
- *de stabilité institutionnelle.*

CHAPITRE 9.MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

L'évaluation finale de la SNDS-1 a révélé des insuffisances du dispositif de suivi-évaluation et le Conseil National de la Statistique est résolu à les résoudre par un dispositif plus efficace. Ce dispositif prévoit une revue annuelle, une évaluation à mi-parcours, une évaluation finale sous l'accompagnement du CNS et un rapport d'appréciation de l'aide au développement.

9.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le Conseil National de la Statistique (CNS) est l'organe d'orientation et de coordination du Gouvernement en matière statistique. Il est présidé par le Ministre en charge de la statistique. Le CNS est la structure par excellence de contrôle et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Sa composition paritaire regroupant producteurs et utilisateurs de statistiques renforce davantage ce rôle qui lui est dévolu. Il est composé de trois commissions techniques spécialisées qui servent de cadre permanent de coordination opérationnelle du programme de travail de l'année courante.

Ces commissions s'occupent respectivement de la délivrance des visas d'opportunité et de conformité des investigations statistiques, des normes et nomenclatures pour la comparabilité des indicateurs et enfin de la formation et de l'utilisation des cadres statisticiens. Ces membres se réunissent statutairement deux fois par an pour élaborer le programme annuel de travail et pour valider le rapport d'exécution du programme.

L'INSAE tient le Secrétariat Technique Permanent du CNS et coordonne ses activités.

9.1.1. Les structures du SSN en charge de la production statistique

C'est le niveau opérationnel du dispositif de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie. Les structures intervenant à ce niveau sont :

- les antennes départementales de la statistique ;
- les services statistiques des départements ministériels ;
- les observatoires et systèmes intégrés de statistiques et
- l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

Ces structures élaborent des rapports semestriels d'exécution qu'elles transmettent au Secrétariat du CNS. Ces rapports techniques et financiers sont consolidés pour être soumis à l'avis du CNS.

9.1.2. Le Secrétariat du Conseil National de la Statistique

Il est l'organe technique de supervision et de gestion des activités de la stratégie. A ce titre, il élabore le programme de travail annuel consolidé du SSN, les rapports de synthèse semestriels et annuels de mise en œuvre de la stratégie, les relevés des conclusions et recommandations issues des sessions. Conformément aux instructions du CNS, il initie et supervise les travaux relatifs à l'évaluation à mi-parcours, à l'évaluation finale et leur rapport respectif.

9.1.3. Le Conseil National de la Statistique

Il examine les documents soumis à son avis et donne des orientations nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Il est l'organe de validation des programmes et rapports des activités du SSN.

9.2. REVUE ANNUELLE

Elle suppose un programme annuel et un rapport de mise en œuvre annuelle. Le plan d'actions de la SNDS-2 est donc décliné en programmes annuels avec des actions pertinentes et des résultats attendus. Il est organisé chaque année deux (2) revues : une semestrielle et l'autre annuelle. Le programme de travail annuel du CNS est l'instrument principal de mise en œuvre de toutes les activités statistiques retenues dans la stratégie pour une année. Quant aux activités non prévues, elles sont aussi inscrites au programme de travail annuel du CNS après justifications et avis du CNS.

Lors de la revue semestrielle, il est présenté un rapport d'exécution incluant aussi bien l'exécution à mi-parcours des activités prévues au programme de travail annuel et les activités non prévues mais qui ont reçu l'avis favorable du CNS. Ce rapport présente également le coût financier des activités exécutées. Les rapports de revue semestrielle des activités statistiques servent de documents de base à la revue annuelle des activités statistiques par le CNS.

La revue annuelle permet de cerner les progrès vers l'atteinte des résultats intermédiaires, les produits ou résultats immédiats et les progrès vers les résultats attendus. Elle doit identifier les actions ou mesures correctives nécessaires.

En marge des revues semestrielle et annuelle, il est organisé une réunion annuelle des PTF sur la mise en œuvre de la stratégie pour apprécier l'aide au développement selon la Déclaration de Paris.

9.3. EVALUATION EXTERNE

L'évaluation externe est une analyse critique de la stratégie et comprend une évaluation à mi-parcours et une évaluation ex-post. Ces évaluations portent sur les indicateurs objectivement vérifiables indiqués dans le cadre logique de la stratégie.

9.3.1. Evaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours intervient en 2015 et coïncide avec le terme des OMD. Elle permet d'élaborer un rapport de revue détaillé sur les indicateurs en mettant l'accent sur les niveaux atteints et propose de mesures correctives éventuelles. La revue à mi-parcours peut déboucher sur une réorientation du cadre logique de la stratégie (résultats intermédiaires, produits, indicateurs, cibles, etc.). L'évaluation à mi-parcours se fait sur la base des visites de travail dans les structures productrices de statistiques suivant un canevas d'entretien.

9.3.2. Evaluation finale

A l'instar de l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale se fait à l'aide d'un canevas d'entretien. Elle permet d'apprécier la pertinence et l'efficacité des actions retenues dans la SNDS-2. Les enseignements ou leçons tirées, consignés dans le rapport d'évaluation finale, serviront de boussole à l'élaboration de la SNDS-3.

CONCLUSION

Le présent document est la deuxième édition de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (2014-2016). Il est élaboré pour poursuivre la promotion de la production de statistiques de qualité et leur utilisation comme outil d'aide à la prise de décision. Le processus d'élaboration du document a pris en compte deux étapes fondamentales notamment l'évaluation finale de la SNDS-1 et le diagnostic actualisé du Système Statistique National.

L'évaluation finale de la première édition de ladite stratégie a noté un faible niveau d'exécution. Par conséquent, le faible changement dans le diagnostic a conduit à revoir les ambitions de la vision et à en reformuler une nouvelle.

La réussite de cette nouvelle stratégie nécessite l'implication réelle des gouvernants, des décideurs politiques, des partenaires techniques et financiers, des acteurs du SSN, publics et privés.

Le gouvernement doit faire de cette stratégie son outil de développement d'une part et œuvrer à son financement conséquent d'autre part. Les partenaires techniques et financiers doivent appuyer le gouvernement conformément à la Déclaration de PARIS. Les acteurs chargés de la production des statistiques du Système doivent bénéficier de renforcements de capacités subséquents afin de produire à temps des statistiques officielles pour le développement de la nation. Enfin, la stratégie, dans sa mise en œuvre, doit favoriser l'accès et l'utilisation des informations statistiques par le développement des bases de données intégrées, de banque de données cohérentes à travers une politique de diffusion adéquate.

CADRE LOGIQUE DETAILLE DE LA STRATEGIE

Le développement des activités statistiques au Bénin est synthétisé dans le cadre logique qui suit :

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèses	Structures impliquées
Axe stratégique 1 : Rénovation et renforcement du cadre institutionnel et légal pour le développement de la statistique					
Objectif stratégique 1.1 : Rénover le cadre institutionnel et légal du SSN	Résultat 1.1.1 : La nouvelle loi sur la statistique est votée et promulguée	Décret portant promulgation de la nouvelle loi sur la statistique d'ici à 2016	Relevé du Conseil des Ministres	Le projet de la loi et de ses textes d'applications sont disponibles	INSAE et CNS, MDAEP et PR
	Résultat 1.1.2 : La nouvelle loi sur la statistique est vulgarisée	Nombre d'actions de vulgarisation réalisées	Les rapports de vulgarisation de la loi		Secrétariat CNS
	Résultat 1.1.3 : Les textes réglementaires d'application sont disponibles	Nombre de textes d'application pris après la promulgation de la loi	Les textes d'application		Secrétariat CNS
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les capacités institutionnelles du SSN pour une coordination effective et efficace des activités statistiques	Résultat 1.2.1 : Un meilleur fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) est assuré	Nombre de réunions (sessions du CNS et ateliers sectoriels de validation) organisées	Les rapports des sessions et ateliers	Le budget du CNS est disponible Le programme d'appui aux structures	DPP/MS, DPP/MJLDH, DPP/MAEP, MEMP, MESRS, MESFTPRIJ, MCAAT (alphabétisation), MTFPRAIDS,

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèses	Structures impliquées
				sectorielles est mis en place	DPP/MISPC, Secrétariat CNS
	Résultat 1.2.2 : Les services statistiques sont créés dans les institutions qui n'en disposent pas et au niveau sectoriel et départemental	Nombre de services statistiques créés	Rapports des visites sur site		INSAE, CNS et institution concernée, DPP/MJSL
Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la décentralisation et la déconcentration du SSN	Résultat 1.3.1 : Les comités départementaux et communaux de coordination de l'activité statistique sont créés et fonctionnels	Nombre de comités de coordination de l'activité statistique installés Nombre de réunions et/ou sessions des comités organisés	Rapports des visites sur site L'arrêté de création des comités Les rapports des sessions	Le budget de fonctionnement des comités est disponible	INSAE et CNS Structures déconcentrées et décentralisées
	Résultat 1.3.2 : Les services statistiques sont rendus fonctionnels aux niveaux déconcentré et décentralisé	Nombre de structures ayant une programmation d'activités statistiques et une mise en œuvre effectives aux niveaux déconcentré et décentralisé	Programmes d'activités statistiques des services Rapports d'activités statistiques des services	Le programme d'appui aux sectoriels déconcentrés est mis en place	Secrétariat CNS et structures déconcentrées et décentralisées
Axe stratégique 2. Renforcement des capacités de production des données statistiques					

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèses	Structures impliquées
Objectif stratégique 2.1 : Doter le SSN d'une politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé	Résultat 2.1.1 : La politique de formation et de recrutement est élaborée et mise en œuvre	Document de politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilés du SSN nombre de formations et nombre d'agents recrutés	Document de politique Rapports de formation et de recrutement	Les ressources humaines sont disponibles	Toutes structures du CNS, Secrétariat CNS
Objectif stratégique 2.2 : Doter les structures du Système Statistique National de matériels et d'équipements adéquats	Résultat 2.2.1 : Les structures du SSN sont dotées de matériels et d'équipements adéquats	Nombre de matériels et d'équipements acquis	Rapports d'acquisition	Volonté manifeste d'améliorer le cadre de travail	Toutes structures du CNS, Secrétariat CNS
Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir l'analyse approfondie des données issues des opérations statistiques et la recherche	Résultat 2.3.1 : L'analyse approfondie et la recherche sont promues	Nombre d'études approfondies et recherches réalisées	Rapports des études approfondies et recherches	Les ressources sont disponibles	INSAE, MEMIP, MCTIC, CEFORP
Objectif stratégique 2.4 : Mettre en place un fonds national de développement	Résultat 2.4.1 : Le fonds national de développement statistique est mis en place	Montant alloué	Décret portant création organisation et fonctionnement du FNDStat	Volonté manifeste de développer l'activité statistique	CNS, Secrétariat CNS, Tous DPP, INSAE

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèses	Structures impliquées
statistique					
Axe stratégique 3. Développement de la production statistique de qualité, respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs					
Objectif stratégique 3.1 : Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique	Résultat 3.1.1 Les codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodologies sont harmonisés pour l'ensemble du SSN	Nombre de documents d'harmonisation validés	Rapports de validation	Les documents de nomenclatures internationales validés sont disponibles	INSAE et CNS
		Nombre de secteurs disposant de manuel méthodologique	Recueil des méthodologies validées		Le recueil des méthodologies élaboré est disponible
	Résultat 3.1.2 : La production statistique est normalisée pour l'ensemble du SSN	Nombre de structures ayant pris connaissance des documents validés et les ont appliqués	Annuaire statistique de l'INSAE Tableaux de Bord Social des structures	Le recueil des normes de collecte, de traitement, d'archivage, de publication et de diffusion des données élaboré est disponible	Secrétariat CNS, DPP/MCTIC, MC MEJF
Objectif stratégique 3.2 : Assurer la production régulière de statistiques de qualité répondant aux engagements internationaux et nationaux pris (OMD,	Résultat 3.2.1 : Les indicateurs des grandes conférences internationales sont régulièrement produits	Nombre d'indicateurs des OMD, SCRP-3, MAEP réellement renseignés	Document des indicateurs	Les ressources sont disponibles	Toutes structures CNS concernées (MDAEP, MAEIAFBE, MS, MEMP, MTPT, MEHU, MCTIC, MAEP,

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèses	Structures impliquées
SCRIP, MAEP, EPT, CIPD, etc. ...)					MERPMEDER, MESRS, etc.)
Objectif stratégique 3.3 : Assurer la production statistique de qualité désagrégée et selon le genre	Résultat 3.3.1 : Les statistiques sont désagrégées selon les unités administratives et le genre	Nombre de bulletins, d'annuaires statistiques et de TBS validés	Annuaire et bulletins statistiques	Les ressources sont disponibles pour faire la collecte des données Volonté manifeste de produire les	DDPD
		Nombre d'indicateurs sensibles au genre produits	Tableaux de Bord Social		INSAE et MISP
			Recueil d'indicateurs		Toutes structures CNS et le CEFORP
Axe stratégique 4. Renforcement de la diffusion statistique et promotion de l'utilisation des données et de la culture statistiques					
Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la mise en place des bases de données et l'archivage documentaire et numérique de l'information statistique en vue d'améliorer l'accès aux données	Résultat 4.1.1 : L'étude sur la mise en place de la plate-forme numérique est actualisée	Le document actualisé de l'étude sur la mise en place de plate-forme numérique	Document de l'étude de la plate-forme	Les ressources sont disponibles La politique d'accès aux données est définie	Secrétariat CNS
	Résultat 4.1.2 : La situation des banques de données et de leur cohérence est étudiée et le programme de mise en place d'une base de données nationale est élaboré	Le document de la situation des banques de données, le programme de mise en place d'une base de données nationale	Document de la situation des banques de données		Secrétariat CNS
Objectif stratégique	Résultat 4.2.1 : La	Le document de politique de diffusion et de publication des	Document élaboré	Les ressources sont disponibles pour faire la collecte des	Secrétariat CNS, Toutes les structures

Objectifs stratégiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Source de vérification	Hypothèses	Structures impliquées
4.2 : Disposer d'une politique de publication et de diffusion des données statistiques	politique de diffusion et de publication des données statistiques est élaborée et mise en œuvre	données statistiques Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre Taux de satisfaction des utilisateurs des statistiques	Rapport d'évaluation Rapports d'enquêtes de satisfaction des usagers dans les structures	données Volonté manifeste de diffuser les données statistiques de diffusion et	du CNS

MATRICE DU PLAN D' ACTIONS BUDGETISE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la stratégie passe par un plan d'actions prioritaire qui pourra être mieux défini et désagrégé au niveau des secteurs. La synthèse de ce plan dont le montant global prévisionnel est estimé à 17 043 430 000 FCFA se présente comme ci-après :

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
Axe stratégique 1 : Rénovation et renforcement du cadre institutionnel et légal pour le développement de la statistique			1 023 170	551 790	260 690	210 690
<i>Objectif stratégique 1.1 : Rénover le cadre institutionnel et légal du SSN</i>			47 000	25 000	11 000	11 000
Résultat 1.1.1 :La nouvelle loi sur la statistique est votée et promulguée	Action 1.1.1.1 : Adoption et promulgation de la nouvelle loi statistique	INSAE et CNS, MDAEP et PR	PM			
Résultat 1.1.2 :La nouvelle loi sur la statistique est vulgarisée	Action 1.1.2.1 : Vulgarisation de la nouvelle loi statistique	Secrétariat CNS	47 000	25 000	11 000	11 000
Résultat 1.1.3 :Les textes réglementaires d'application sont disponibles	Action 1.1.3.1 : Adoption et mise en application des textes réglementaires d'application de la nouvelle loi statistique	Secrétariat CNS	PM			
<i>Objectif stratégique 1.2 :Renforcer les capacités institutionnelles du SSN pour une coordination effective et efficace des activités statistiques</i>			850 170	484 790	207 690	157 690
Résultat 1.2.1 :Un	Action	DPP/MS	180 000	60 000	60 000	60 000

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
meilleur fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) est assuré	1.2.1.1 :Promotion de la coordination des Systèmes Statistiques Sectoriels (SNIGS, SIPAGES, SNISA, SIGE, Système Intégré de Gestion des Statistiques de la Fonction Publique et du Travail, système d'information sur la sécurité publique, la protection civile et les cultes)	DPP/MJLDH	94 000	28 000	58 000	8 000
		DPP/MAEP	69 570	23 190	23 190	23 190
		MEMP, MESRS, MESFTPRIJ, MCAAT (alphabétisation)	113 000	47 000	33 000	33 000
		MTFPRAIDS	50 000	50 000		
		DPP/MISPC	243 100	243 100		
	Action 1.2.1.2 : Tenue chaque année des sessions ordinaires du CNS et de ses commissions spécialisées	Secrétariat CNS	45 000	15 000	15 000	15 000
Action 1.2.1.3 : Organisation systématique des ateliers d'examen des dossiers pour adoption et délivrance du visa statistique	Secrétariat CNS	9 000	3 000	3 000	3 000	
Action 1.2.1.4 : Organisation des trois premières éditions des cérémonies de prestation	Secrétariat CNS	1 500	500	500	500	

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	de serment des statisticiens et assimilés					
Résultat 1.2.2 :Les services statistiques sont créés dans les institutions qui n'en disposent pas et au niveau sectoriel et départemental	Action 1.2.2.1 : Création de services statistiques dans les institutions qui n'en disposent pas	INSAE, CNS et institution concernée, DPP/MJSL	45 000	15 000	15 000	15 000
Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la décentralisation et la déconcentration du SSN			126 000	42 000	42 000	42 000
Résultat 1.3.1 :Les comités départementaux et communaux de coordination de l'activité statistique sont créés et fonctionnels	Action 1.3.1.1 : Elaboration des textes portant attribution, organisation et fonctionnement des comités de coordination de l'activité statistique aux niveaux départemental et communal	INSAE et CNS	9 000	3 000	3 000	3 000
	Action 1.3.1.2 : Programmation et tenue effective des sessions des comités départementaux et communaux	Secrétariat CNS et structures déconcentrées et décentralisées	18 000	6 000	6 000	6 000
Résultat 1.3.2 :Les services statistiques sont rendus fonctionnels aux niveaux déconcentré et	Action 1.3.2.1 : Programmation effective des activités statistiques aux niveaux déconcentré	Secrétariat CNS et structures déconcentrées et décentralisées				

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
décentralisé	et décentralisé (départemental et communal) du SSN et leur mise en œuvre					
	Action 1.3.2.2 : Appui aux services statistiques déconcentrés et décentralisés pour la production de leurs statistiques courantes	Secrétariat CNS, INSAE	99 000	33 000	33 000	33 000
	Action 1.3.2.3 : Interconnexion des directions départementales de la statistique	Secrétariat CNS	PM			
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités de production des données statistiques			3 213 000	713 000	1 200 000	1 300 000
Objectif stratégique 2.1 : Doter le SSN d'une politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé			2 010 000	510 000	700 000	800 000
Résultat 2.1.1 : La politique de formation et de recrutement est élaborée et mise en œuvre	Action 2.1.1.1 : Elaboration du document de politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé	Secrétariat CNS	10 000	10 000		
	Action 2.1.1.2 : Mise en œuvre de la politique de	Toutes structures du CNS	2 000 000	500 000	700 000	800 000

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé					
	Action 2.1.1.3 : Suivi-évaluation de la politique de formation et de recrutement du personnel statisticien et assimilé	Toutes structures du CNS	PM			
Objectif stratégique 2.2 : Doter les structures du Système Statistique National de matériels et d'équipements adéquats			1 108 000	108 000	500 000	500 000
Résultat 2.2.1 : Les structures du SSN sont dotées de matériels et d'équipements adéquats	Action 2.2.1.1 : Actualisation de l'état des lieux des besoins en matériels et équipements du Système	Secrétariat CNS	8 000	8 000		
	Action 2.2.1.2 : Dotation des structures du SSN en matériels et équipements	CNS et toutes structures composantes	1 100 000	100 000	500 000	500 000
Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir l'analyse approfondie des données issues des opérations statistiques et la recherche			272 310	249 685	22 625	0
Résultat 2.3.1 : L'analyse approfondie et la recherche sont promues	Action 2.3.1.1 : Réalisation des analyses approfondies des recensements et enquêtes statistiques	INSA	272 310	249 685	22 625	

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	Action 2.3.1.2 : Mise en place de partenariats de recherche entre le Système Statistique National, les Universités et les Institutions Nationales et Internationales	INSAE, MEMIP, MCTIC	PM			
Objectif stratégique 2.4 : Mettre en place un fonds national de développement statistique			95 000	95 000	0	0
Résultat 2.4.1 : Le fonds national de développement statistique est mis en place	Action 2.4.1.1 : Création dans le budget de chaque Institution/Ministère, de lignes budgétaires pour assurer le financement des activités statistiques	Tous DPP	PM			
	Action 2.4.1.2 : Mise en place du FNDStat	Secrétariat du CNS	95 000	95 000		
Axe stratégique 3 : Développement de la production statistique de qualité, respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs			11 297 950	3 562 822	3 920 680	3 814 448
Objectif stratégique 3.1 : Assurer le respect des normes internationales dans la production statistique			57 000	4 000	41 500	11 500
Résultat 3.1.1 : Les codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodologies sont	Action 3.1.1.1 : Elaboration et validation des codes, nomenclatures, concepts, définitions et	INSAE et CNS	3 000	1 000	1 000	1 000

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
harmonisés pour l'ensemble du SSN	méthodologies statistiques communes à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...)					
	Action 3.1.1.2 : Elaboration de manière systématique de documents méthodologiques de production statistique par tous les secteurs et leur approbation par le CNS	INSAE	4 000	2 000	1 000	1 000
	Action 3.1.1.3 : Diffusion des codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodologies statistiques communs à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...)	Secrétariat CNS, MCMEJF	16 000		8 000	8 000
Résultat 3.1.2 : La production statistique est normalisée pour l'ensemble du SSN	Action 3.1.2.1 : Exploitation des codes, nomenclatures, concepts, définitions et méthodologies statistiques communs à l'ensemble du SSN (codes AFRISTAT, BIT...)	Secrétariat CNS, DPP/MCTIC	30 000		30 000	

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
Objectif stratégique 3.2 : Assurer la production régulière de statistiques de qualité répondant aux engagements internationaux et nationaux pris (OMD, SCRП, MAEP, EPT, CIPD, etc.)			11 081 950	3 505 822	3 826 180	3 749 948
Résultat 3.2.1 : Les indicateurs des grandes conférences internationales sont régulièrement produits	Action 3.2.1.1 : Constitution d'un noyau de secteurs et production régulière des indicateurs clés retenus (OMD, SCRП, MAEP, etc.)	Toutes structures CNS concernées (MDAEP, MAEIAFBE, MS, MEMP, MTPT, MEHU, MCTIC, MAEP, MERPMEDER, etc.)	COUT	COUT	COUT	COUT
	Action 3.2.1.2 : Elaboration d'une liste de produits statistiques assortie d'un calendrier de diffusion au niveau national	Toutes structures du CNS	11 081 950	3 505 822	3 826 180	3 749 948
Objectif stratégique 3.3 : Assurer la production statistique de qualité désagrégée et selon le genre			159 000	53 000	53 000	53 000
Résultat 3.3.1 : Les statistiques sont désagrégées selon les unités administratives et le genre	Action 3.3.1.1 : Production des annuaires nationaux, départementaux et communaux	DDPD	9 000	3 000	3 000	3 000
	Action 3.3.1.2 : Promotion de la production des statistiques désagrégée	Toutes structures CNS	COUT	COUT	COUT	COUT

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	et selon le genre					
	Action 3.3.1.3 : Mise en place d'une base des données communales et assurer la collecte et l'élaboration des statistiques des faits d'Etat Civil	Secrétariat CNS, MDGLAAT, MISP	150 000	50 000	50 000	50 000
Axe stratégique 4 : Renforcement de la diffusion statistique et promotion de l'utilisation des données et de la culture statistiques			1 509 310	486 685	522 625	500 000
<i>Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la mise en place des bases de données et l'archivage documentaire et numérique de l'information statistique en vue d'améliorer l'accès aux données</i>			27 000	27 000	0	0
Résultat 4.1.1 : L'étude sur la mise en place de la plate-forme numérique est actualisée	Action 4.1.1.1 : Actualisation des résultats de l'étude sur la mise en place de la plate-forme numérique d'échanges du SSN	Secrétariat CNS	COUT	COUT	COUT	COUT
Résultat 4.1.2 : La situation des banques de données et de leur cohérence est étudiée et le programme de mise en place d'une base de données nationale est défini	Action 4.1.2.1 : Réalisation d'une étude de la situation des banques de données et définition d'un programme de mise en place d'une base de données nationale	Secrétariat CNS	27 000	27 000		
<i>Objectif stratégique 4.2 : Disposer d'une politique de publication</i>			1 210 000	210 000	500 000	500 000

Résultats attendus	Actions	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
<i>et de diffusion des données statistiques</i>						
Résultat 4.2.1 :La politique de diffusion et de publication des données statistiques est élaboré et mise en œuvre	Action 4.2.1.1 : Elaboration du document de politique de publication et de diffusion des données statistiques	Secrétariat CNS	10 000	10 000		
	Action 4.2.1.2 : Mise en œuvre de la politique de publication et de diffusion des données statistiques	Toutes les structures du CNS	1 200 000	200 000	500 000	500 000
	Action 4.2.1.3 :Suivi-évaluation de la politique de publication et de diffusion des données statistiques	Toutes les structures du CNS	COUT	COUT	COUT	COUT
BUDGET GLOBAL			17 043 430	5 314 297	5 903 995	5 825 138

PROGRAMME PRIORITAIRE D'ENQUETES ET D'ETUDES APPROFONDIES

A-/ GRANDES OPERATIONS (GOP) DE LA STRATEGIE

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
Axe stratégique 3 : Développement de la production statistique de qualité, respectant les normes internationales et adaptée aux besoins des utilisateurs						
<i>Objectif stratégique 3.2 : Assurer la production régulière de statistiques de qualité répondant aux engagements internationaux et nationaux pris (OMD, SCRP, MAEP, EPT, CIPD, etc.)</i>						
Résultat 3.2.1 : Les indicateurs des grandes conférences internationales sont régulièrement produits						
Action 3.2.1.2.a : Réalisation d'études thématiques, Socio-Démographiques et économiques.	Activité GOP.1 : Traiter, analyser et publier les données du RGPH4	DED-DTIP/INSAE	946 310	946 310		
	Activité GOP.2 : Enquête Suivi EMICoV 2014 avec volet emploi du temps	DSS/INSAE	951 186	475 593		475 593
	Activité GOP.3 : Elaborer le document méthodologique adapté aux réalités nationales de calcul d'un indice sur le coût de la construction	DSS/INSAE	11 760	3 920	3 920	3 920
	Activité GOP.4 : Elaborer un profil sur le marché du travail en 2014	DSS/INSAE	16 780	8 390		8 390
	Activité GOP.5 : Préparer et réaliser une étude sur les populations exposées à l'insécurité alimentaire	ONASA				

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
Action 3.2.1.2.b :Elaboration des indicateurs Socio-Démographiques et économiques pour le suivi-évaluation des conditions de vie des ménages.	Activité GOP.6 : Préparer et exécuter une Enquête à Indicateurs Multiples (MICS)	DSS et DED /INSAE	150 000	150 000		
	Activité GOP.7 : Préparer et exécuter la cinquième édition de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSB5) de 2016	DED-INSAE et MS	750 000			750 000
	Activité GOP.8 : Réviser les documents méthodologiques du Recensement National de l'Agriculture prévu pour 2018	DPP/MAEP	120 665			120 665
	Activité GOP.9 : Préparer et exécuter Trois éditions de l'Enquête Statistique Agricole (ESA) en 2014, 2015, 2016	DPP/MAEP	879 475	293 160	293 160	293 155
	Activité GOP.10 : Préparer et exécuter le Recensement des éleveurs et du cheptel	DPP/MAEP	60 000	60 000		
	Activité GOP.11 : Préparer et exécuter le Recensement des pisciculteurs	DPP/MAEP	60 000		60 000	
	Activité GOP.12 : Préparer et exécuter l'Enquête sur les fruitiers dont la filière ananas	DPP/MAEP	100 000	100 000		
	Activité GOP.13 : Préparer et exécuter l'Enquête sur la filière palmier à huile	DPP/MAEP	100 000		100 000	
	Activité GOP.14 : Préparer et exécuter l'Enquête sur la filière anacarde	DPP/MAEP	100 000			100 000

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	Activité GOP.15 : Réaliser l'enquête sur les mouvements de bétail	DPP/MAEP	7 142	7 142		
	Activité GOP.16 : Réaliser la deuxième édition de l'enquête sur l'analyse globale de la vulnérabilité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle mouvements de bétail	INSAE-DPP/MAEP	60 000	60 000		
	Activité GOP.17 : Préparer et exécuter une enquête sur le forestier pour la réalisation des comptes de la sylviculture	INSAE-DPP/MAEP	20 000	20 000		
	Activité GOP.18 : Réaliser une enquête pour agrandir l'échantillon de produits de calcul de l'indice des prix à la production	DSEE/INSAE	10 000	10 000		
	Activité GOP.19 : Elaborer l'indice harmonisé rénové des prix de la production industrielle (IHPI)	DSEE/INSAE	80 000		50 000	30 000
	Activité GOP.20 : Confection du répertoire statistique des entreprises	DSEE/INSAE	70 000	10 000	40 000	20 000
	Activité GOP.21 : Préparer et exécuter le Recensement Général des Entreprises 3 ^{ème} édition	DSEE/INSAE	1 500 000	100 000	1 100 000	300 000
	Activité GOP.22 : Elaborer l'Indice de Production des Services de Transport	DSEE/INSAE	155 000	35 000	70 000	50 000
	Activité GOP.23 : Elaborer l'Indice du	DSEE/INSAE	100 000	30 000	40 000	30 000

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	Chiffre d'Affaires					
	Activité GOP.24 : Réaliser les deuxième et troisième éditions de l'enquête sur le commerce extérieur non enregistré	DSEE/INSAE	800 000		400 000	400 000
	Activité GOP.25 : Mise en œuvre du SCN 2008	DSEE/INSAE	300 000	50 000	200 000	50 000
	Activité GOP.26 : Elaboration des comptes nationaux	DSEE/INSAE	200 000	50 000	100 000	50 000
	Activité GOP.27 : Préparer et exécuter des enquêtes de référence dans le secteur du tourisme	DPP/MCAAT	75 000	25 000	25 000	25 000
	Activité GOP.28 : Exécuter les recensements des acteurs et des lieux relevant des domaines de la culture, de l'artisanat, alphabétisation et du tourisme (population alphabétisée, acteurs et associations culturelles, musées, sites touristiques, aires protégées, librairies, maisons d'édition et de presse, artisans et leurs associations, agences de voyages)	DPP/MCAAT	300 000	100 000	100 000	100 000
	Activité GOP.29 : Immatriculer sur la base d'un identifiant unique les étudiants et les enseignants	DPP/MESRS	10 000		10 000	
	Activité GOP.30 : Elaborer les TBS au	DDPD	117 000	39 000	39 000	39 000

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	niveau des départements					
	Activité GOP.31 : Mettre à jour l'Indice du Développement des Inégalités des Sexes en Afrique en 2014 et 2016	DPP/MFASNHPTA	7 122	2 122		5 000
Action 3.2.1.2.c : Production des statistiques de qualité, respectant les délais impartis et adaptées aux besoins des utilisateurs	Activité GOP.32 : Mettre en œuvre un système annuel de suivi des indicateurs afin de tenir compte des priorités et besoins nouveaux.	Secrétariat CNS	1 500	500	500	500
	Activité GOP.33 : Mettre en place une base de données pour la gestion des données du TOFE	CSPEF & DGAE	10 435	10 435		
	Activité GOP.34 : Mettre en place un système pour l'automatisation de l'élaboration du TOFE à partir de la balance générale du Trésor (interface ASTER/SIGFIP)	CSPEF	10 950	10 950		
	Activité GOP.35 : Elaborer et publier TaBEN	DGAE	18 000	6 000	6 000	6 000
	Activité GOP.36 : Elaborer et publier régulièrement FINANSTAT	DGAE	18 000	6 000	6 000	6 000
	Activité GOP.37 : Elaborer mensuellement les statistiques monétaires et financières en 2014, 2015 et 2016	BCEAO				

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	Activité GOP.38 : Elaborer les balances de paiement de 2013, 2014 et 2015 respectivement en 2014, 2015 et 2016.	BCEAO				
	Activité GOP.39 : Assurer le respect des recommandations de l'UIT et de l'UPU en matière de production des statistiques des secteurs de la télécommunication, de la poste, des médias et des TIC	DPP/MCTIC-PR				
	Activité GOP.40 : Organiser une enquête nationale respectivement dans le domaine des télécommunications, de la poste, des médias et des TIC	DPP/MCTIC	200 000		200 000	
	Activité GOP.41 : Assurer dans les structures fonctionnelles, une exécution des activités statistiques de qualité, dans les délais impartis et adaptés aux autres besoins des utilisateurs (Collecte, traitement, analyse, publication et diffusion de périodiques tels que annuaire, bulletins, tableau de bord, répertoires dont celui des prix de référence, notes de conjoncture etc.)	Toutes structures CNS y compris DGB (note d'exécution du budget), DGDDI, DGID, DGTCP	2 765 625	896 300	982 600	886 725

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	Activité GOP.42 : Prendre en compte lors de l'élaboration des questionnaires d'enquêtes et des plans d'analyse les besoins en données désagrégées et selon le genre	Secrétariat CNS lors de l'obtention des visas				
	Activité GOP.43 : Rendre effective, régulière et adaptée aux besoins des utilisateurs, la production statistique dans les structures non fonctionnelles	Structures non encore fonctionnelles et Secrétariat CNS				
COUT TOTAL			11 081 950	3 505 822	3 826 180	3 749 948

B-/ ETUDES APPROFONDIES (EAP) DE LA STRATEGIE

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités de production des données statistiques						
<i>Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir l'analyse approfondie des données issues des opérations statistiques et la recherche</i>						
<i>Résultat 2.3.1 : L'analyse approfondie et la recherche sont promues</i>						
Action 2.3.1.2 : Réalisation des analyses approfondies des recensements et enquêtes statistiques	Activité EAP.1 : Réaliser les analyses approfondies du RGPH4	INSAE	142 560	142 560		
	Activité EAP.2 : Réaliser les analyses approfondies de l'EDSB4	INSAE	75 000	75 000		
	Activité EAP.3 : Réaliser les analyses	INSAE	45 250	22 625	22 625	

Résultats attendus / Actions	Activités	Structures impliquées	Coût total (en milliers FCFA)	2014	2015	2016
	approfondies de l'EMICoV 2011-2012					
	Activité EAP.4 : Construire une nouvelle Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) tous les trois ans	INSAE				
	Activité EAP.5 : Réaliser une étude d'impacts des réformes portuaires sur la performance du secteur	MEMIP	9 500	9 500		
	Activité EAP.6 : Réaliser une étude sur la contribution du secteur forestier au PIB	INSAE				
COUT TOTAL			272 310	249 685	22 625	0

PRINCIPES DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

Principe 1 : Indépendance professionnelle

- **indépendance scientifique** : les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l'indépendance scientifique, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt ; cela signifie que les méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour l'exécution d'une opération statistique ne doivent être choisis que par les autorités statistiques sans aucune influence de quelque forme que ce soit et dans le respect des règles d'éthique et de bonne conduite.
- **impartialité** : les autorités statistiques doivent produire, analyser, diffuser et commenter les statistiques africaines dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente.
- **responsabilité** : les autorités statistiques et les statisticiens africains doivent recourir à des modes de collecte, de traitement, d'analyse et de présentation des données statistiques claires et pertinentes. De plus, les autorités statistiques ont le droit et le devoir de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de l'information statistique qu'elles diffusent.
- **transparence** : pour faciliter une interprétation correcte des données, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'elles utilisent. Le droit interne régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doit être porté à la connaissance du public.

Principe 2 : Qualité

- **pertinence** : Les statistiques africaines doivent répondre aux besoins des utilisateurs.
- **pérennité** : Les statistiques africaines doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures, tout en préservant les principes de confidentialité et de protection des répondants.
- **sources de données** : Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de diverses sources, qu'il s'agisse de recensements, d'enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, particulièrement, la charge qui pèse sur les répondants et les coûts sur les donateurs. L'utilisation par les autorités statistiques des fichiers administratifs à des fins statistiques doit être garantie par le droit positif sous réserve de confidentialité.
- **exactitude et fiabilité** : Les statistiques africaines doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable.

- **continuité** : Les autorités statistiques garantissent la continuité et la comparabilité dans le temps des informations statistiques.
- **cohérence et comparabilité** : Les statistiques africaines doivent présenter une cohérence interne dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays. A cette fin, il doit être possible de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes. Les concepts, classifications, terminologies et méthodes établis et reconnus au niveau international, doivent être utilisés.
- **ponctualité** : Les statistiques africaines doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l'avance.
- **actualité** : Les statistiques africaines doivent prendre en compte les événements courants et être d'actualité.
- **spécificités** : Les méthodes de production et d'analyse de l'information statistique doivent tenir compte des spécificités africaines.
- **sensibilisation** : Les Etats parties doivent sensibiliser le public, et en particulier, les fournisseurs des données statistiques sur l'importance de la statistique.

Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources

- **mandat** : Les autorités statistiques disposent d'un mandat légal clair les habilitant à collecter des données pour les besoins de la production des statistiques africaines. A la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, la société civile et les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par le droit interne à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement de statistiques africaines.
- **adéquation des ressources** : Dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des Etats parties.
- **rapport coût-efficacité** : Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans toute la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d'éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l'exploitation statistique des fichiers administratifs.

Principe 4 : Diffusion

- **accessibilité** : Les autorités statistiques garantissent l'accès aux statistiques africaines. Ce droit d'accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être garanti par le droit interne. Les micro données peuvent être mises à

la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.

- **concertation avec les utilisateurs** : Des mécanismes de concertation avec l'ensemble des utilisateurs des statistiques africaines, sans discrimination aucune, doivent être mis en place pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins.
- **clarté et compréhension** : Les statistiques africaines doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des métadonnées nécessaires et de commentaires analytiques.
- **simultanéité** : Les statistiques africaines sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Si certaines autorités reçoivent des informations préalables sous embargo afin qu'elles puissent se préparer à répondre à d'éventuelles questions, la nature des informations ainsi communiquées, l'identité des destinataires et le délai qui s'écoule avant la diffusion publique, doivent être annoncés publiquement.
- **rectification** : Les autorités statistiques doivent rectifier les résultats des publications entachés d'erreurs significatives en utilisant les pratiques standards statistiques, ou, dans les cas les plus graves, suspendre la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.

Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants

- **Confidentialité** : La protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garantis par les autorités statistiques et les statisticiens africains ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique en Afrique.
- **Information aux fournisseurs des données** : Les personnes physiques ou morales interrogées lors des enquêtes statistiques sont informées sur la finalité des questionnements auxquels elles sont soumises ainsi que sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'elles fournissent.
- **finalité** : Les données concernant les personnes physiques ou morales collectées à des fins statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de répressions ou de poursuites judiciaires et d'une manière générale, à des mesures administratives relatives à ces personnes.
- **Rationalité** : Les autorités statistiques ne procéderont à des enquêtes que si des informations d'origine administrative ne sont pas disponibles ou si leur qualité n'est pas suffisante au regard des exigences de qualité de l'information statistique.

Principe 6 : Coordination et coopération

- **coordination** : La coordination et la collaboration entre les différentes autorités statistiques d'un même pays sont indispensables pour assurer la cohérence et la qualité de l'information statistique. De même, la concertation et le dialogue entre tous les membres du Système Statistique Africain (SSA) sont essentiels à l'harmonisation, à la production et à l'utilisation des statistiques africaines.
- **coopération** : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique doit être encouragée pour contribuer à l'amélioration des systèmes de production des statistiques africaines.

ANNEXES

- ✓ ANNEXE 1 : RAPPORT D’EVALUATION FINALE DE LA SDNS-1
- ✓ ANNEXE 2 : RAPPORT DU DIAGNOSTIC ACTUALISE DU SSN
- ✓ ANNEXE 3 : PERSONNES RESSOURCES DE L’ELABORATION DE LA SNDS-2

ANNEXE 1 : RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (2008-2012)

AVANT-PROPOS

Le présent document est le résultat d'une coopération étroite entre toutes les structures productrices de statistiques et les partenaires techniques et financiers. Il est élaboré suivant une approche participative et consigne d'une part le bilan de 5 années (2008-2012) de mise en œuvre de la première Stratégie Nationale du Développement de la Statistique du Système Statistique National et l'analyse diagnostique qui devra conduire à l'élaboration de la deuxième Stratégie.

REMERCIEMENTS

Nous témoignons notre gratitude à l'INSAE qui a décidé de cette évaluation finale de la SNDS-1 et a abrité l'équipe des consultants et le PNUD qui a financé cette investigation.

Nos remerciements vont également à l'endroit de toutes les structures privées, publiques, parapubliques impliquées dans la mise en œuvre de la SNDS de notre pays pour en avoir facilité l'évaluation.

INTRODUCTION

L'amélioration des conditions de vie des populations dans les pays aujourd'hui en développement est le but ultime des différentes politiques mises en œuvre par les gouvernements. Cela touche à tous les aspects de la vie des nations y compris l'éducation, la santé, l'extrême pauvreté, l'environnement, l'emploi, l'égalité des genres etc.

Autant de domaines où des résultats mesurables devraient être patents pour que l'on puisse parler de développement.

C'est dans ce cadre que le Bénin, à l'instar de la communauté statistique africaine, a en parfait accord avec les consensus internationaux élaboré sa première Stratégie Nationale de Développement de la Statistique en 2007.

Adoptée par le conseil des Ministres en sa séance du Jeudi 20 Octobre 2008 et effectivement lancée en 2008, cette stratégie vient à échéance en 2012. Une évaluation à mi-parcours a été effectuée en Janvier 2012. Dans le cadre de l'élaboration de la deuxième édition de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2 (SNDS-2), il a été jugé nécessaire de procéder à l'évaluation

finale de la SNDS-1 (2008-2012) pour faire son bilan et procéder ensuite au diagnostic de la SNDS-2.

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION FINALE

L'investigation statistique de l'évaluation finale de la SNDS-1 s'est appuyée sur quatre phases essentielles : élaboration de la fiche d'informations, collecte, traitement et analyse des données. La fiche d'informations porte sur trois volets relatifs respectivement aux actions standardisées, aux actions conjointes et aux actions spécifiques.

La collecte des informations auprès des structures productrices des statistiques s'est déroulée du mercredi 10 juillet au jeudi 18 juillet 2013 conformément d'une part à un chronogramme qui précise le moment et la date des visites des différentes structures productrices des statistiques, et à la composition des équipes de consultants et de leurs rapporteurs d'autre part.

La fiche d'information est subdivisée en quatre (04) sections :

- ✓ La section 1 est consacrée à l'identification de la structure ;
- ✓ La section 2 est relative à la connaissance de la SNDS ;
- ✓ La section 3 est la plus importante. Elle est relative à l'évaluation des actions menées ;
- ✓ La section 4 est consacrée aux perspectives pour la SNDS-2.

Elle comporte un programme standard qui est appliqué à toutes les structures visitées, un programme spécifique et un programme conjoint. L'évaluation des actions menées est faite selon cinq axes stratégiques qui sont :

- Axe N° 1 : Dynamisation Institutionnelle du Système Statistique National ;
- Axe N° 2 : Production Statistique Adaptée ;
- Axe N° 3 : Promotion de l'utilisation et de la culture statistique ;
- Axe N° 4 : Développement qualitatif des ressources humaines ;
- Axe N° 5 : Financement de la SNDS.

Chaque axe stratégique est décliné en objectif spécifique. C'est ainsi que :

L'axe N° 1 comporte trois (03) objectifs spécifiques ;
L'axe N° 2 comporte deux (02) objectifs spécifiques ;
L'axe N° 3 est décliné selon trois (03) objectifs spécifiques ;
L'axe N° 4 est décliné selon trois (03) objectifs spécifiques ;
L'axe N° 5 comporte deux (02) objectifs spécifiques.

La section 3 se présente sous la forme d'un tableau à cinq colonnes : Résultats attendus, Actions, TEP (en %), coût financier en milliers de FCFA et difficultés

et /ou observations servant à renseigner les difficultés ou et les raisons pour lesquelles l'action demandée n'est pas réalisée.

Le traitement des informations collectées s'est fait en Excel sous l'œil vigilant de tous les consultants. Pour le volet relatif au traitement, à la publication, à l'archivage et à la diffusion des données, les actions y afférentes ont été extraites du Plan d'Actions de la SNDS et classées par rubrique selon les axes et objectifs spécifiques pour faciliter leur analyse et interprétation.

L'analyse des données dans le cadre de cette évaluation a été menée de manière descriptive et s'est basée sur quatre indicateurs essentiels : le taux d'exécution physique des différentes actions prévues dans le plan d'actions de la SNDS-1 et reprises dans la fiche d'informations et les pourcentages des actions réalisées, partiellement réalisées et non réalisées.

Dans le cadre de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), sur vingt-huit (28) structures productrices de statistiques et membres du Conseil National de la Statistique (CNS) prévues vingt-sept (27) ont été enquêtées en volet standard du questionnaire d'évaluation soit 96,4%. Il s'agit de 25 Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) avec à leurs côtés les instituts et offices sous tutelle, de la Chambre Nationale de l'Agriculture et de la Représentation Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Ces structures représentent les entités publiques qui ont le devoir de mettre en application la politique de développement statistique, elles se situent tant du côté de l'offre que de la demande en Statistique.

Contrairement à l'évaluation à mi-parcours où les questionnaires ont été déposés dans les structures, la méthode utilisée est l'interview directe avec les responsables des structures qui sont prévenus d'avance selon un calendrier.

Pour compléter les résultats il a été pris en compte le rapport d'évaluation à mi-parcours qui tient compte des rapports annuels d'activités statistiques précédemment adoptés par le Conseil National de la Statistique. Il s'agit des rapports des années 2009, 2010 et 2011.

BREF RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS DE LA SNDS-1

Les deux cent huit (208) actions préconisées si elles sont réalisées permettront d'atteindre une centaine de résultats attendus dont entre autres les résultats suivants :

- Les contours du SSN Béninois sont clairement définis ;
- La loi statistique et les autres textes à la production statistique sont portés à la connaissance de tous les acteurs de la production et sont effectivement appliqués ;

- Un système de coordination au niveau des producteurs privés est développé ;
- Les publications et diffusions des produits statistiques seront régulières ;
- Un système de coordination au sein d'un même ministère sera développé ;
- Les structures de production statistique seront renforcées en personnel technique (cadres statisticiens) ;
- Les statistiques produites dans toutes les structures respecteront les normes internationales ;
- Les statistiques produites seront adaptées aux besoins des utilisateurs ;
- La culture statistique est renforcée par l'enseignement de la science dans les établissements secondaires et universitaires privés et publics ;
- L'information statistique est accessible suivant des vecteurs de publication et de diffusion appropriés ;
- La coopération sous régionale, régionale et internationale par des produits statistiques adaptés aux exigences de l'intégration est renforcée ;
- La négociation de la mise en œuvre d'un plan de financement des opérations statistiques courantes (et des statistiques administratives) au moyen de plaidoyers de ces divers plans sera fait.

NIVEAU DE SATISFACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS-1

Le tableau ci-dessous rend compte du degré de satisfaction globale de la SNDS-1 des producteurs. Sur les 29 structures enquêtées 28 ont répondu à la question y afférente. La réponse de l'INSAE est celle de la majorité des Directions Techniques.

Aucune structure n'est très satisfaite de la SNDS-1, 10,7% sont satisfaites, 46,4% sont peu satisfaites, 42,9% ne sont pas du tout satisfaites. Les raisons évoquées par les structures qui pensent que la mise en œuvre de la SNDS-1 n'est pas satisfaisante ou est peu satisfaisante sont : le manque de coordination, la non effectivité de sa mise en œuvre, sa méconnaissance et la sous-information des cadres (y compris certains directeurs techniques de l'INSAE), son ancrage aux Plans de Travail Annuels des structures, la persistance de conflit d'attribution entre certaines structures, le défaut de collaboration et de coopération entre les structures, le manque d'initiatives, la mise en œuvre non décentralisée et déconcentrée, le manque de plan d'opérationnalisation assorti d'un plan de financement, le manque de vulgarisation, le manque d'appui institutionnel et financier de l'INSAE aux structures sectorielles, périphériques et décentralisées, le manque de volonté manifeste du gouvernement à travers les restrictions budgétaires, la mise en place tardive ou absence des dispositions de production statistique dans certaines structures (MEF, Primature, MERPMEDER, MCRI, MRAI, Patronat- Société Civile etc.). Les arguments des structures qui pensent que la mise en œuvre de la SNDS-1 est satisfaisante sont : le recensement des besoins sectoriels, appui de l'INSAE pour la collecte et traitement de la population scolaire, la collecte en réseau et concertée au MSP, la bonne marche de la collaboration au niveau de certains secteurs, l'adoption des normes internationales

de production des statistiques financières et publiques à travers les directives de l'UEMOA et le manuel 2001 diffusés auprès des structures utilisatrices DGAE, INSAE.

Tableau 1 : Degré de satisfaction globale (coordination et production statistique) de la mise en œuvre de la SNDS-1

Satisfaction des Producteurs	Nombre de structures	%
Très satisfaisant	0	0,0
Satisfaisant	3	10,7
Peu satisfaisant	13	46,4
Non satisfaisant	12	42,9
Total	28	100,0

LE DEGRE DE SATISFACTION DES UTILISATEURS DES PRODUITS STATISTIQUES

Vu l'urgence de l'évaluation, aucune enquête n'a été organisée pour cerner le degré de satisfaction des utilisateurs des produits statistiques. Les consultants auraient pu s'appuyer sur les résultats des enquêtes de satisfaction des utilisateurs de leurs données et produits statistiques, si ces résultats étaient disponibles. A part l'INSAE et de façon très rare, très peu de structures du SSN, organisent les enquêtes de satisfaction des utilisateurs de leurs données et produits statistiques et très peu disposent de service de documentation qui pourrait aider à recueillir les avis des utilisateurs sur les données et produits statistiques. Cependant, les premiers utilisateurs des données et produits statistiques, ce sont les producteurs eux-mêmes dans le cadre de la planification stratégique et de l'évaluation de la mission de leur ministère sectoriel. Si on s'en tient à leur déclaration, s'ils ne sont pas satisfaits ou sont peu satisfaits de la production statistique, il va de soi que les utilisateurs en général ne soient pas ou soient peu satisfaits de la production statistique dans le cadre de la SNDS-1. Les structures ont régressé en matière de publication et de diffusion des données et produits statistiques (confère tableau sur les dernières publications en annexe). Au fait, par rapport à la situation de référence rien n'a changé fondamentalement pour influencer les opinions du reste des utilisateurs (la société civile, les privés, les chercheurs, les universitaires etc.).

CONNAISSANCE ET USAGE DE LA SNDS-1

L'ensemble des structures répondantes ont affirmé avoir connaissance du document de stratégie qu'est la SNDS. Mais huit (8) d'entre elles disent ne pas en tenir compte pour l'élaboration de leurs programmes annuels d'activités statistiques. Sur les 19 qui en tiennent compte 5 le font depuis 2008, 4 depuis 2009, 4 depuis 2010 et 3 depuis 2011.

Une des structures qui ne tenaient pas compte du plan d'actions de la SNDS pour élaborer ses programmes annuels d'activités statistiques mentionne comme raison principale *la non-transmission officielle du document de stratégie et le faible niveau d'internalisation et d'appropriation de son contenu.*

EVALUATION FINALE DE L'AXE 1 : Dynamisation institutionnelle du SSN

Sur les 29 (vingt-neuf) actions de l'axe stratégique seules les actions spécifiques ont pu être réalisées au nombre de sept (7) sur les vingt-quatre (24) tandis que treize (13) n'ont pas connu un début de réalisation, quatre (4) étant partiellement réalisées. Des trois (3) actions du programme standard deux sont partiellement mis en œuvre, alors que l'action visant la création d'un secrétariat technique permanent n'a pas bougé d'un iota.

EVALUATION FINALE DE L'AXE 2 : Production statistique adaptée

Cet axe stratégique avec 104 (cent quatre) actions retenus comporte quatre-vingt-dix (90) actions spécifiques, cinq (5) actions conjointes et neuf (9) actions standard. Quarante-cinq (45) actions spécifiques sont réalisées soit la moitié contre trente-six (36) non-réalisées et neuf (9) qui le sont partiellement. Le programme standard n'enregistre aucune réalisation, alors que quatre actions n'ont bougé d'un pouce, cinq (5) sont partiellement réalisées. Quant aux actions conjointes trois (3) sont réalisées et deux (2) ne le sont pas du tout.

EVALUATION FINALE DE L'AXE 3 : Promotion de l'utilisation et de la culture statistique

Cinquante-quatre (54) actions sont retenues pour cet axe stratégique pour faciliter l'accessibilité aux données statistiques et permettre une meilleure utilisation pour la prise de décision. Des dix-huit (18) actions standard, trois (3) n'ont connu aucune réalisation tandis que les quinze (15) sont partiellement en cours de réalisation, aucune n'est réalisée. En ce qui concerne les actions spécifiques ou conjointes, neuf (9) sont réalisées, neuf (9) sont partiellement réalisées alors que dix-huit (18) ne sont pas mises en œuvre. Cette faiblesse dans la mise en œuvre des actions qui devraient contribuer à une meilleure utilisation des statistiques disponibles, reste le tendon d'Achille de la SNDS-1.

EVALUATION FINALE DE L'AXE 4 : Développement qualitatif des ressources humaines

Douze (12) actions sont retenues pour cet axe stratégique dont le tiers (4) en actions standard et les deux tiers (8) en actions spécifiques. Tous les quatre actions standard sont partiellement réalisées tandis que six (6) des actions spécifiques n'ont pas été réalisées, une seule l'est et une autre est partiellement réalisée. Le développement qualitatif des ressources humaines est le gage pour l'indépendance et la fiabilité des données à produire. Cet axe mérite encore beaucoup d'attention.

EVALUATION FINALE DE L'AXE 5 : Financement de la SNDS

Neuf (9) actions retenues pour cet axe, une seule spécifique est réalisée alors que les six (6) autres spécifiques sont non-réalisées tandis que les deux actions en programme standard le sont partiellement. Cet état de chose explique le manque ou l'insuffisance de moyens financiers très souvent cité par la plupart des structures répondantes pour justifier les faibles taux d'exécution physique. La SNDS-1 qui a une prévision de **33.552 millions de francs CFA** n'a connu qu'une réalisation déclarée de **988 millions de francs CFA**. Le taux d'exécution financière est de loin plus faible que le taux d'exécution physique, bien que l'évaluation financière paraît trop sous-estimée.

EVALUATION DES ASPECTS TRAITEMENT, PUBLICATION, DIFFUSION, ARCHIVAGE DES DONNEES

Etat du traitement des données

Des efforts appréciables ont été enregistrés pour les actions qui concourent au traitement des données dans le cadre de la production régulière des statistiques de qualité adaptées aux besoins des utilisateurs avec 70%, et du traitement des données en matière d'analyses approfondies et études des phénomènes socio-économiques par l'INSAE. Mais l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de formation et de gestion des ressources humaines en statistique et disciplines connexes, assorti des inventaires des ressources humaines, piétine encore et n'est réalisée qu'à 46%. La revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés n'est une réalité qu'au sein de la BCEAO.

Le bilan du traitement des données dans le cadre de l'évaluation finale de la SNDS-1 avec un taux d'exécution physique global de 39% traduit une contre-performance du SSN.

Les structures peinent à exécuter les actions pourtant importantes : sur 29 actions relevant du traitement des données, 9 sont exécutées partiellement ou par quelques structures et 10 n'ont pas démarré. Parmi les actions non exécutées on peut citer :

- la formation/recyclage des cadres des structures membres du Comité PIB-TOFE à la mise en œuvre du SCN 93 ;
- le traitement des données dans le cadre de l'exécution de l'enquête 1, 2, 3 à rythme annuel ;
- la mise en place d'une méthode harmonisée de projection du TOFE et des données des régies financières ;
- la mise en place d'un système pour l'automatisation de l'élaboration du TOFE à partir de la balance générale du Trésor (interface ASTER/SIGFIP) ;
- le traitement des données dans le cadre d'analyse approfondie des données de l'enquête QUIBB, Enquête1, 2, 3 ;

- le traitement des données dans le cadre de la réalisation chaque année, des études économiques et financières sur un secteur porteur de l'économie nationale ;
- la formation/recyclage du personnel en statistique, informatique, en techniques de collecte, d'élaboration du bilan alimentaire et en analyse (MAEP et MEHU) ;
- la formation périodique en informatique les statisticiens ayant à se spécialiser en traitement des données, l'élaboration et l'organisation des programmes de formation en interne des cadres en traitement et archivage de données.

Etat de la publication des données

Les actions qui relèvent de la publication des données ont été exécutées à 19%, ce qui exprime une faible performance du SSN. Les structures éprouvent des difficultés à programmer et exécuter les actions retenues : sur 41 actions relatives à la publication des données, 21 sont exécutées partiellement ou par quelques structures et 12 n'ont pas démarré. Au nombre des actions non exécutées on peut citer :

- la création d'un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) au niveau de chaque structure du SSN et son installation dans le local de l'UPD du secteur ;
- le recrutement du personnel minimum (10 cadres) pour chaque UPD (MTFP) ;
- le retrait auprès de la Bibliothèque Nationale de l'ISSN des documents à publier ;
- la transcription de l'ISSN sur les documents à l'édition (l'ISSN pour la publication en série, périodiques, revues) et l'ISBN pour les documents et livres à publier ;
- le dépôt légal des documents édités en quatre exemplaires à la Bibliothèque Nationale ;
- la dotation de chaque cadre de l'UPD sectoriel d'un ordinateur ;
- la dotation de chaque UPD sectoriel d'équipements de communication moderne ;
- la dotation de l'UPD de l'INSAE d'un matériel lourd de reprographie ;
- la publication dans le cadre de l'Exécuter l'enquête 1, 2, 3 à rythme annuel ;
- l'élaboration et la publication régulièrement FINANSTAT ;
- l'élaboration et l'exécution d'un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par l'INSAE, et sa publication (comptes nationaux, IHPC, IHPI, EHOE, Commerce extérieur, statistique des entreprises etc.) ;
- l'alimentation du site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel.

La SNDS-1 n'a pas modifié fondamentalement les pratiques en matière de publication des données par rapport à la situation de référence.

Dans certaines structures sectorielles, le service statistique produit des données statistiques, mais c'est un comité ou une autre structure qui les publie. La pénurie du personnel et des spécialistes compromet l'avènement des UPD et les ressources financières restent insuffisantes pour la publication des données. Pour les producteurs de statistiques au Bénin, le papier reste le support courant de publication des données. Très peu de structures utilisent des supports électroniques et le site web reste toujours l'exception.

Les publications les plus courantes sont les annuaires statistiques, les bulletins mensuels, trimestriels ou semestriels d'information et les notes de rétro-information. Elles ne sont pas toujours régulières et accusent parfois beaucoup de retard, soit par manque de budget, de personnel ou de matériel pour l'exécution des activités en amont et en aval (confère tableau a13 en annexe).

Etat d'archivage des données

Les actions qui dépendent de l'archivage des données ont été exécutées à 26%, ce qui traduit également une faible performance du SSN. Les structures ont eu du mal à programmer et exécuter les actions retenues dans ce cadre : sur 9 actions relatives à l'archivage des données, 6 sont exécutées partiellement ou par quelques structures et 3 n'ont pas démarré. Comme actions non exécutées on peut retenir :

- La mise en place une base de données pour la gestion des données du TOFE ;
- Alimentation du site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel ;
- Extension de l'expérience du SIC à l'ensemble des communes et l'actualisation périodiquement au niveau des communes de l'information statistique qui sert d'outil d'autoévaluation pour les élus locaux.

De l'avis des structures, il ressort que :

- 7 structures disposent et reconstruisent des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socioéconomique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés aussi bien par l'INSAE que d'autres institutions, et qui sont stockés sur des supports adéquats tels que les CD-ROM, Flash disket, disques durs interne et externe ;
- 12 structures disposent et reconstruisent des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socioéconomique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés pour leur secteur, et qui sont stockés sur des supports adéquats tels que les CD-ROM, Flash disket, disques durs interne et externe.

Néanmoins, il convient de mentionner que pour toutes les structures dont l'INSAE, les données ne sont pas transférées sur un ordinateur indépendant et qu'aucune

structure ne pratique la sauvegarde sur des sites déportés et ne met les données brutes issues du traitement des données sur un site Internet en vue de leur utilisation à distance par le public. L'expérience de la base JUPITER qui devrait agréger toutes les données issues des différentes investigations statistiques de l'INSAE a été très tôt suspendue.

Etat de la diffusion des données

La diffusion des données est importante en ce sens qu'elle permet à travers la publication et la communication de se rendre compte du travail effectué en amont dans la chaîne de production statistique.

Les actions favorables à la diffusion des données ont été exécutées à 28%, ce qui exprime également une faible performance du SSN. Les structures ont eu du mal à programmer et exécuter les actions afférentes à cette activité. Sur 34 actions relatives à la diffusion des données, 17 sont exécutées partiellement ou par quelques structures et 15 n'ont pas connu de début d'exécution. Il s'agit pour les actions non exécutées de :

- la création d'un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) au niveau de chaque structure du SSN et son installation dans le local de l'UPD sectoriel ;
- le recrutement du personnel minimum (10 cadres précités) pour chaque UPD (MTFP) ;
- la dotation de chaque cadre de l'UPD sectoriel d'un ordinateur ;
- la dotation de chaque UPD sectoriel d'équipements de communication moderne ;
- la dotation de l'UPD de l'INSAE d'un matériel lourd de reprographie ;
- l'élaboration d'un plan de communication approprié ;
- l'élaboration et l'exécution d'un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par l'INSAE, et sa publication (comptes nationaux, IHPC, IHPI, EHOE, Commerce extérieur, statistique des entreprises etc.) ;
- l'organisation d'un séminaire gouvernemental par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique) ;
- la réunion de tous les acteurs du SSN (producteurs, utilisateurs, etc.) pour mettre en place les réseaux de partenariat et faire enregistrer ce(s) réseaux au ministère de l'intérieur ;
- l'organisation d'un séminaire parlementaire par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique) ;
- l'alimentation du site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel ;
- la sensibilisation au niveau central (gouvernement, institutions de la République, média) et décentralisé (Préfets, Maires et CA) sur la statistique ;

- l'organisation tous les 3 ans d'un forum national sur la production et l'utilisation des statistiques économiques et financières.

La situation de référence de la SNDS-1 avait montré que chez de nombreux producteurs, la diffusion des données n'est pas bien organisée et que la mise en application de la décentralisation (les collectivités locales) et le développement des activités de la société civile (Groupement, ONG, etc.) exigent que ces organisations soient informées de la situation économique et sociale du pays et des problèmes de développement les concernant. Pour satisfaire à ces exigences, il fallait procéder à une large diffusion des publications. Mais cinq ans après avec la mise en œuvre de la SNDS-1, on se rend compte que la grande partie des actions prévues pour y parvenir ne sont pas exécutées ou le sont en partie et réalisées par quelques structures du SSN.

Les institutions de l'Etat restent les principaux points de diffusion habituellement utilisés par les producteurs à travers leurs centres de documentation et le papier comme principal support de diffusion.

Peu de producteurs disposent comme l'INSAE d'un service chargé de la publication et de la diffusion, qui apparemment est simplement réduit aujourd'hui à la simple et irrégulière publication des annuaires et à la gestion documentaire.

Cette image terne de la diffusion des données est incompatible à la priorité qui lui est accordée dans le Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) adopté par les États membres d'AFRISTAT. Le Système Statistique National doit la réhabiliter et lui accorder toute son importance pour une meilleure visibilité des produits de l'activité statistique comme outils de bonne gouvernance et de suivi-évaluation des actions socio-économiques.

En termes d'évolution les activités liées à la production de statistiques adaptée viennent en troisième position, ce qui pourrait s'expliquer par les difficultés d'ordre financière que rencontrent les structures du SSN.

Effectivement, nous notons qu'aucune évolution n'a pu être réalisée de 2008 à 2012 dans le domaine des réformes pour une sécurisation et un accroissement du financement des activités statistiques.

Tableau 2 : Evaluation de l'exécution financière

AXES DE LA SNDS	Programme standard		Programme conjoint		Programme spécifique		Taux globaux	
	TEP (%)	Coût (milliers FCFA)	TEP (%)	Coût (milliers FCFA)	TEP (%)	Coût (milliers FCFA)	TEP (%)	Coût (milliers FCFA)
AXE 1	23	11.500	0	0	14	20.000	21	31.499
AXE 2	39	20.000	0	0	47	579.465	36	599.465

AXE 3	28	24.294	0	0	19	92.136	27	116.430
AXE 4	37	240.240	0	0	25	0	36	240.240
AXE 5	12	0	0	0	14	0	14	0
Toute la SNDS-1							27	987.634

Source : Travaux des consultants

Les faibles avancées du SSN sur le plan institutionnel et organisationnel, dans la production statistique aussi bien au niveau central, sectoriel et régional, dans la formation des cadres statisticiens pour l'animation des services statistiques et dans la dotation en moyens matériels importants sont imputables en partie au manque de vulgarisation et de mécanisme cohérent de financement de la Stratégie National de Développement de la Statistique (SNDS).

Bien que n'ayant pas bénéficier d'un plan de financement conséquent pour sa mise en œuvre, la SNDS qui est le schéma directeur de la statistique sur la période 2008-2012 a favorisé d'une part l'assistance technique de l'INSAE aux structures sectorielles à travers les appuis-conseils et les programmes de formation/recyclages et d'autre part une meilleure visibilité de la science statistique aboutissant au recrutement de nouveaux cadres statisticiens.

Par ailleurs, la SNDS a également souffert d'un manque de cadre logique clairement défini pour le suivi-évaluation de sa mise en œuvre. Il est donc claire qu'en l'absence *d'indicateurs de performance formulés dans un tableau de cadrage des buts, de comités techniques de suivi-évaluation et de renforcement des capacités des structures du dispositif de suivi-évaluation*, l'impact de l'adoption de la SNDS en novembre 2008 sur la production statistique n'a pas été important.

CONCLUSION

Au regard de tout ce qui précède nous pouvons résumer que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a été conduite timidement sur la période 2008-2012. Cet état de chose serait expliqué essentiellement par le manque de mobilisation de ressources financières suffisantes pour réaliser les actions inscrites dans le plan de la SNDS et les difficultés rencontrées par le secrétariat du CNS dans la coordination et le suivi-évaluation des activités de la stratégie.

L'axe stratégique venant en première position en termes d'exécution est celui relatif à la **production statistique adaptée** alors que celui relatif aux actions de **dynamisation institutionnelle du SSN** passe en deuxième position. Pour finir, nous notons qu'aucune évolution n'a pu être réalisée entre 2008 et 2012 dans le domaine des réformes pour une sécurisation et un accroissement du financement des activités statistiques.

ANNEXE 2 : RAPPORT DU DIAGNOSTIC ACTUALISE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

INTRODUCTION

Sous la direction du STP, les consultants nationaux ont été chargés d'élaborer les diagnostics sectoriels. Au cours de la phase « diagnostic », chaque consultant a travaillé avec les principales structures productrices et utilisatrices de statistiques de son secteur. Le consultant est accompagné pendant ses investigations du rapporteur de son comité afin d'assurer la fidélité du diagnostic. Cette étape a permis de mettre en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de chaque structure sectorielle en particulier et en général, du domaine dont le comité a la charge. A l'issue de la phase diagnostique du système statistique national, cinq (5) rapports sectoriels et un rapport synthèse ont été produits. Ces différents rapports seront pré-validés par les comités sectoriels et les commissions spécialisées du CNS.

CHAPITRE 1. CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL DU SSN

1.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SSN AU BENIN

1.1.1. Le Conseil National de la Statistique

Le Conseil National de la Statistique a été créé par l'ordonnance N° 73-72 du 16 octobre 1973². Son organisation et son fonctionnement ont été redéfinis par la loi N° 99-014 du 12 avril 2000³.

Les fonctions du CNS

Reprenant dans l'ensemble les termes de l'ordonnance de 1973, la loi de 2000 confie au CNS six fonctions. Il est en effet chargé de :

- 1- définir et promouvoir l'activité statistique et l'information socio-économique et de les centraliser au niveau de l'Etat ; une place centrale est ainsi attribuée au CNS en ce qui concerne la statistique béninoise, avec trois composantes : **définition, promotion et centralisation** ;
- 2- aider au développement des activités statistiques des services, organismes publics, semi-publics et privés en procédant à une **normalisation graduelle des**

² « Ordonnance N° 73-72 du 16 octobre 1973 portant création du Conseil National de la Statistique et de ses organes pour le développement et la centralisation de l'activité statistique au niveau de l'Etat ». Présidence de la République, République du Dahomey, oct.1973, 9 pp. <http://www.paris21.org/documents/2032.pdf>

³ « Loi N° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique ». 7 pp. http://www.insae-bj.org/INSAE/Pdf/loi_cns.pdf ou <http://www.paris21.org/documents/1811.pdf>

- formulaires administratifs** afin de rendre leur **exploitation statistique** plus rationnelle ;
- 3- définir en fonction des impératifs de développement économique et social, le **programme des études et enquêtes statistiques** à réaliser, fixer les délais de réalisation, arrêter le programme annuel et contrôler l'exécution technique des travaux ;
 - 4- coordonner les études et enquêtes statistiques des **organismes privés ou internationaux** lorsque celles-ci se déroulent partiellement ou intégralement sur le territoire de la République du Bénin ;
 - 5- aider au développement du **traitement de l'information** ;
 - 6- veiller au respect de **l'obligation du secret professionnel en matière statistique**.

On peut noter que l'article 12 implique une fonction additionnelle pour le CNS : **la formation et l'utilisation des cadres statisticiens, démographes et informaticiens** d'où une commission technique spéciale lui a été dévolue.

La composition du CNS

L'article 9 indique la composition précise du CNS :

- un représentant du cabinet civil du Président de la République ;
- un représentant du Conseil Economique et Social ;
- un représentant de l'organe chargé de la statistique dans chacun des départements ministériels ;
- deux représentants des organisations syndicales ;
- deux représentants du corps professoral de l'université ;
- un représentant de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ;
- un représentant de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ;
- un représentant de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- un représentant de la Direction Nationale du Plan et de la Prospective (DNPP) ;
- un représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) ;
- un représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB) ;
- deux représentants de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- un représentant unique de l'ensemble des antennes départementales de la statistique ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Notons que cette composition doit être revue à cause de l'évolution des structures administratives publiques et privées.

Les organes du CNS

Conformément aux articles 3 et 18 du décret N° 97-168 du 7 avril 1997, le Conseil National de la Statistique a pour organes :

1. le Secrétariat
2. les Structures statistiques des ministères et des départements à savoir :
 - les antennes départementales de la statistique ;
 - les services statistiques des départements ministériels ;
 - les observatoires et systèmes intégrés de statistique.

1.1.2. Le Secrétariat du Conseil National de la Statistique

Le Secrétariat du CNS est assuré par l'INSAE.

Les fonctions du Secrétariat

Le Secrétariat du CNS est assuré par l'INSAE. Selon l'article 14 de la loi n° 99-014 du 12 avril 2000, complétant le décret N° 97-168 du 7 avril 1997⁴, la tâche essentielle du secrétariat du CNS (INSAE) consiste à : « rassembler, dépouiller, analyser et présenter au Gouvernement dans les délais convenus des statistiques sûres, scientifiquement élaborées dont notamment les indicateurs et agrégats macro-économiques d'évolution de l'économie ou de toutes autres activités nationales ».

De plus, l'INSAE « veille aussi à **assurer le traitement** à **aider au traitement** des informations statistiques et comptables **des organismes publics, parapublics et autres** qui lui en font la demande ». Une liste non exhaustive des tâches de l'INSAE est fournie par l'article 15 :

1. Elaborer ou appuyer une méthode scientifique pour les administrations et organismes publics et privés, en vue d'harmoniser les techniques utilisées et de rendre comparables les divers résultats obtenus et dans ce cadre contribuer à l'organisation des services statistiques.
2. Rassembler, exploiter et analyser les données statistiques provenant des enquêtes par sondage, des statistiques courantes et d'autres sources en vue d'une meilleure connaissance de la situation démographique, économique, financière et sociale de la République du Bénin. Le décret de 1997 mentionnait également les recensements.
3. Organiser et exécuter les recensements démographiques, agricoles, industriels, socio-économiques et toutes autres enquêtes statistiques.
4. Etudier les projets d'enquête ou d'étude soumis à visa et d'en faire un rapport à la commission compétente du Conseil National de la Statistique.

⁴ « Décret N° 97-168 du 7 avril 1997 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ». 12 pp. http://www.insae-bj.org/INSAE/Pdf/Décision_et_Statut.pdf ou <http://www.paris21.org/documents/1812.pdf>

5. Etudier et suivre la conjoncture économique et financière du pays, établir les comptes économiques et produire les renseignements chiffrés utiles à l'élaboration des programmes de développement économique.
6. Assurer la publication périodique des informations statistiques sous forme de bulletins, annuaires, revues, répertoires et autres.
7. Centraliser la documentation existante aussi bien dans le domaine des études statistiques que dans celui des études démographiques et économiques et constituer une bibliothèque d'ouvrages statistiques.
8. Assurer la liaison avec les services statistiques des pays Africains et étrangers, les organismes internationaux, et représenter le Bénin aux réunions, conférences et congrès relatifs à la statistique.
9. Faciliter et encourager la recherche dans les domaines de la statistique, de la démographie et de l'informatique et assurer la formation du personnel technique.

Les domaines mentionnés en 1997 pour la recherche et la formation étaient « la science statistique et les techniques de l'information ». Le nouveau texte est plus précis, certaines techniques de l'information allant bien au-delà des compétences statistiques.

Enfin, le texte de 1997 indiquait également que l'INSAE se devait « d'assurer à tous les niveaux la formation et la spécialisation de ses cadres ».

Le personnel du Secrétariat

Au 1^{er} janvier 2003, l'INSAE comptait un effectif de 102 agents dont 35 contractuels et 67 titulaires. On comptait dans l'effectif global 10 ingénieurs statisticiens économistes, 17 ingénieurs des travaux statistiques, 8 démographes, 3 informaticiens, 8 autres cadres A et 56 autres salariés. Parmi les 43 cadres A, il y avait 25 titulaires et 18 contractuels. Au début de l'année 2007, l'effectif est tombé à 88 agents, dont près des deux tiers sont des hommes (60). En raison du profil des femmes y travaillant, cinq seulement occupent des postes de responsabilité. Sur l'ensemble du personnel, plus de la moitié (47) est constitué des cadres moyens et supérieurs dont 36 sont des cadres de catégorie A. La SNDS-1 devait permettre d'enrayer la tendance baissière des effectifs en préconisant des recrutements qui touche tout le système statistique, mais la tendance s'est poursuivie.

Tableau 1 : Evolution de l'Effectif du personnel du Secrétariat (INSAE) entre 2007 et 2013

Catégorie	Titulaires		Contractuels		Ensemble	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013
A (Cadres concepteurs)	25	10	11	25	36	35
<i>Ingénieurs Statisticiens Economistes et démographes</i>	16	6	2	11	18	17

<i>ITS</i>	3	3	4	8	7	11
<i>Autres</i>	6	1	5	6	11	7
B (Cadres de maîtrise / d'encadrement)	3	1	8	12	11	13
C (agents d'exécution)	11	7	6	17	17	24
D (agents de liaison)	15		9	10	24	10
Ensemble	54	18	34	64	88	82

Source : DAF/INSAE

La baisse des effectifs de l'INSAE n'est pas récente et s'explique par le fait que depuis 1987, l'Etat a mis fin au recrutement systématique des cadres sortis des universités et des instituts. Ce n'est qu'à partir de l'année 2000 que les recrutements ont repris timidement avec un recrutement pour trois départs à la retraite qui est passé en 2005 à un recrutement pour un départ.

Salaires et perspectives de carrière

Les agents permanents bénéficient d'un plan de suivi de carrière avec, normalement, progression d'échelon tous les deux ans et avancement de grade tous les huit ans. Ce n'est pas du tout le cas des contractuels -certains ayant déjà accumulé plus de dix ans de contrats à durée déterminée sans progression de salaire-.

De façon typique, le jeune diplômé réalise un stage (ou deux) non rémunéré (s) à l'INSAE. S'il a donné satisfaction et si l'occasion le permet, un contrat à durée déterminée lui est proposé. Ce contrat peut être suivi d'un second d'un an, suivi d'un autre. Le jeune diplômé est ainsi dans une situation d'insécurité permanente. Dès qu'une offre plus intéressante, en termes de salaire, avantages liés à la fonction ou intérêt du travail se présente, il démissionne. Cette situation a affecté la pyramide des âges du personnel qui montre un grand nombre de cadres A aujourd'hui proche de l'âge de la retraite.

De même, le salaire brut mensuel d'un cadre A de niveau Ingénieur Statisticien Economiste (ISE) est d'environ 220 000 FCFA pour un débutant. Si on y ajoute les divers avantages et primes, le revenu net sera de l'ordre de 200 000 FCFA par mois. Le salaire d'un ITS est d'environ 20% inférieur à celui d'un ISE.

A niveau équivalent, les salaires offerts par le secteur privé et les organisations régionales et internationales sont beaucoup plus rémunérateurs, et les conditions de travail souvent meilleures.

La convention collective de l'INSAE est entrée en vigueur, mais aucune action n'est envisagée pour les autres statisticiens hors de l'institut. Sur le plan salarial, les agents ont vu leur rémunération nettement améliorée, mais des frustrations subsistent au niveau des primes d'incitation ou de rendement comparativement

aux agents permanents de l'état. Ce malaise est un peu lié à la situation disparate prévalant pour l'octroi des primes dans l'administration publique béninoise.

Ressources financières du Secrétariat

Pour l'année 2003, le budget de fonctionnement exécuté était de 409,4 millions de FCFA dont 76,6 millions de charges de personnel. En 2006, ce budget est passé à 1 201 millions de FCFA et les charges de personnel à 141,5 millions. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques. Au titre des années 2010 à 2012 les budgets s'élèvent respectivement à 2.309 millions de FCFA, 2.357 millions FCFA pour 2011 et 7.528 millions de FCFA pour 2012. Il faut signaler qu'à l'exécution on note des abattements de près de 40% sur certaines années surtout de la subvention de l'état.

Les Ressources humaines du Système Statistique National (SSN)

Durant les trois (3) prochaines années, période de mise en œuvre de la SNDS-II, le SSN se confrontera à une insuffisance de ressources humaines tant en quantité qu'en qualité. C'est ce que révèle le diagnostic sommaire du personnel du SSN lors de l'évaluation finale de la SNDS-I. L'effectif du personnel servant dans l'ensemble du SSN est de 117 agents toutes catégories confondues. Parmi ces agents, 64 sont des APE, 51 conventionnés et 2 contractuels. Le tableau 2 ci-dessous présente la distribution comme suit :

Tableau 2 : Effectif du personnel du SSN

LIBELLE	NOMBRE				Départs Retraite 2014 à 2016
	APE	Conv.	Cont.	Total	
Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE)	6	5	0	11	
Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS)	16	8	1	25	
Adjoint Technique de la statistique	1	0	0	1	
Agents Techniques de la Statistique (ATS)	2	15	1	18	
Planificateurs	10	1	0	11	
Informaticiens	2	6	0	8	
Démographes	5	10	0	15	
Autres	22	6	0	28	1 en 2014 et 1 en 2016
Total	64	51	2	117	

Source : Résultats du terrain

APE : Agents Permanents de l'Etat

Conv. : Agents Conventionnés

Cont. : Agents Contractuels de l'Etat

Selon le tableau n°2 ci-dessous, les statisticiens et assimilés se décomposent comme suit :

- 11 Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) ;
- 25 Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) ;
- 1 Adjoint technique de la Statistique ;
- 18 Agents Techniques de la Statistique (ATS) ;
- 11 planificateurs ;
- 8 informaticiens ;
- 15 démographes.

On constate que cet effectif est, d'une part, insuffisant pour animer l'ensemble du système, d'autre part, il est déséquilibré ; plus de cadres de conception (ISE, ITS, planificateurs, informateurs et démographes, tous cadres A) que ceux chargés d'exécution. Autrement dit, le SSN n'est pas doté suffisamment de personnel en quantité et en qualité pour conduire efficacement les activités statistiques dans notre pays. A l'horizon de 2016, il y aura deux départs à retraite parmi les APE, tous de l'INSAE, ce qui réduira l'effectif à 162.

Ce diagnostic sommaire a permis d'obtenir les effectifs du SSN, les besoins en formation et en personnel. Pour ces deux derniers besoins, les informations collectées ne reposent pas sur un examen détaillé pouvant permettre d'élaborer un plan de formation cohérent du personnel pour le SSN en vue d'un développement des ressources humaines à court, moyen et long terme. Un tel développement exigerait un diagnostic plus complet, ce qui nécessiterait plus temps que celui qui nous est imparti. A ce propos, nous suggérons plutôt un audit des ressources humaines pour l'ensemble du SSN qui examinera dans les détails la situation du personnel dans toutes les structures du SSN pour :

- ✓ Faire l'état des lieux en matière des ressources humaines pour compléter le présent diagnostic en intégrant les ressources humaines nécessaires au fonctionnement des structures des niveaux déconcentré et décentralisé ;
- ✓ Procéder à une analyse de l'adéquation entre les profils et les postes ;
- ✓ Déterminer le gap à combler ;
- ✓ Proposer un plan de formation qui prend en compte la formation continue et la formation de longue durée ;
- ✓ Proposer des mesures de redéploiement et un plan de recrutement qui tiennent compte des contraintes de l'Etat et des besoins des structures ;
- ✓ Proposer des mesures de motivation ;
- ✓ Mettre en place une politique et des instruments de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

1.1.3. Les autres organes du CNS

Ce sont :

Les services statistiques départementaux

A l'époque où le Bénin était divisé en six départements, chacun d'eux était doté d'un service statistique rattaché à la Direction Départementale de la Prospective

et du Développement (DDPD). Ces anciens départements ayant été scindés en deux (soit un total de 12) il était prévu de créer six nouveaux services statistiques départementaux. En fait, faute de personnel et de financement, les anciens services servent de façon transitoire deux départements. Ces services ne sont pas des unités de l'INSAE mais participent aux activités de l'Institut au niveau des départements.

Les services statistiques des ministères

Il est créé un service statistique au sein des ministères. L'appellation actuelle est le service de gestion du système d'information (SGSI) selon le décret type des ministères et logé au sein de la DPP. Ce service collecte, traite et diffuse les statistiques sectorielles relevant de ses compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: enseignements primaire et secondaire ; santé ; agriculture, élevage et pêche ; justice ; et artisanat et tourisme. Comme on le verra plus loin, la situation de ces services varie considérablement d'une structure à l'autre.

Les commissions techniques du CNS

Selon l'article 12, les membres du CNS travaillent au sein de trois commissions techniques :

- Commission de la Normalisation des Nomenclatures et des Codes (CNNC) ;
- Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement (CPEET) ;
- Commission de la Formation et de l'Utilisation des Cadres Statistiques, Démographes et Informaticiens (CFUCS) ;

Le fonctionnement du CNS

Depuis sa création en 1973, le CNS a surtout été un lieu de rencontre périodique des producteurs et des utilisateurs de la statistique. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse (INSAE) y assure le Secrétariat qui collecte tant bien que mal les programmes de développement statistique des ministères. Au cours d'une réunion annuelle unique (deux réunions en 1998 et 1999), les participants échangent des informations sur leurs activités, discutent brièvement des implications des changements de classifications, nomenclatures et autres normes statistiques et prennent des résolutions suivies de recommandations. Il joue un rôle modeste d'officialisation de l'harmonisation des concepts, nomenclatures et méthodes. Mais le CNS a parfois pleinement joué son rôle, permettant par exemple la mise en œuvre de la base de données Beninfo.

L'insuffisance du budget alloué au CNS depuis l'exercice 2004 et les problèmes auxquels le Secrétariat doit faire face pour y accéder sont probablement à l'origine de la limitation du nombre d'activités. D'une part, les statuts exigent toute une série d'ateliers, de réunions de comités techniques, de commissions et de sous-commissions pour discuter des aspects techniques et arriver à un consensus présenté au cours des réunions en plénières. D'autre part, le Secrétariat, aurait pu être beaucoup plus impliqué dans la préparation et la confrontation des différents programmes et jouer un rôle plus actif de coordination et d'harmonisation en

préparant un véritable plan de développement statistique pluriannuel ainsi qu'un programme de travail annuel de l'ensemble du système statistique national, tout en effectuant une évaluation systématique des activités réalisées, restée non suffisante, malgré les efforts des cinq dernières années.

1.1.4. Les autres organes du SSN

La BCEAO.

Le Service des Etudes et de la Statistique de la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public à caractère international regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques sont élaborées par les services du Ministère des finances. Au Bénin, la BCEAO nationale a le statut d'observateur au CNS et possède ses stratégies et son plan d'actions propre. Il conviendrait d'envisager d'en faire un membre du CNS à part entière.

L'Observatoire du Changement Social (OCS).

L'OCS a été créé au début des années 90 dans le but de coordonner, suivre et évaluer les activités dans le domaine de la production et de l'analyse des statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. A la fin des années 90 est apparu nettement le besoin de renforcer le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de faire de l'OCS la structure de référence en la matière, englobant l'ensemble des données statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie, de la production à l'analyse. Le décret n° 2004-082 du 21 février 2004, faisait ainsi de l'OCS un organe à part entière de la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP). Il est également chargé de suivre et d'évaluer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Parmi les acquis de l'unité de coordination de l'OCS, on peut citer les études d'Analyse d'Impact sur la Pauvreté et le Social (AIPS), les rapports sur le Profil Social National (PSN), le rapport sur le Suivi d'Impact Local Participatif (SILP), le Document de Suivi des Indicateurs (DocSI) remplacé par le Rapport Annuel sur le Mécanisme d'évaluation de la SCRP3 qui est à sa deuxième édition, les rapports de suivi national des OMD. Les activités d'évaluation d'impact semblaient être les mieux réussies, et il est apparu souhaitable, dans un contexte de gestion axée sur les résultats qui nécessite une responsabilité totale des ministères sectoriels dans le suivi statistique que les activités de cette unité soient réorientées essentiellement sur les analyses d'impacts. A cet effet, elle aura besoin d'être fortement appuyée pour réussir cette mission.

Les mécanismes de suivi-évaluation de la SCRP-3 (2011-2015)

L'évaluation de la SCRP 2007-2009 a révélé que le mécanisme de suivi-évaluation semble poser quelques problèmes opérationnels notamment : (i) des difficultés de production et de circulation de l'information ; (ii) la fonctionnalité des deux derniers niveaux du dispositif institutionnel à savoir les niveaux départemental et

local. A cela s'ajoute, l'évolution de l'environnement institutionnel surtout la création du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP).

Conscient de ces insuffisances, deux mécanismes ont été institués : le mécanisme de suivi constitué de deux sous systèmes (Suivi de la pauvreté et du développement économique et social ; Suivi physique et budgétaire des programmes et projets) et le mécanisme d'évaluation constitué également de deux sous systèmes (Evaluation d'impact sur la pauvreté et Evaluation sectorielle et globale de l'efficacité des politiques publiques).

Le Gouvernement a mis en place fin 2006 deux structures techniques⁵ :

- la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF), avec un Secrétariat Technique « renforcé », chargée d'assurer la coordination générale du dispositif de suivi et évaluation de la SCRP, y compris la coordination du suivi technique, et
- la Direction Générale du Suivi des Projets/Programmes (DGSP), chargée du suivi de l'exécution des programmes et projets⁶.

Mécanisme de suivi

Sous-système 1 : Suivi statistique de la pauvreté et du développement économique et social. Composé des principaux producteurs de statistiques socio-économiques, à savoir l'INSAE, la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE, ex-DGE), le Comité PIB-TOFE, la BCEAO et les services statistiques des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères, ce sous-système vise à organiser et superviser les activités de suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social. Il s'agit de la production systématique d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans le SCRP. A cet effet, ils organisent et centralisent les activités de suivi du bien-être de la population et du développement par la collecte des données auprès des ménages, les administrations et services producteurs, leur gestion dans un Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Social (SIGIES), la production des Tableaux de Bord Économique et Social (TBES), l'élaboration des comptes nationaux et l'élaboration périodique de la carte de la pauvreté pour accompagner le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015. La coordination de ce sous système est assuré par l'INSAE.

Sous-système 2 : Suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes prioritaires. Coordonné par la DGSP, le sous-système comprend les DPP des ministères ainsi que les structures centrales telles que la Direction Générale du Budget (DGB), la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), et les

⁵ République du Bénin « Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté ». Version provisoire, déc. 2006, viii + 134 pp.

⁶ Décret n° 2006-.616 du 23 Novembre 2006 portant attribution, organisation et fonctionnement du MDEF.

Directions Départementales de la Prospective et du Développement (DDPD), la CSPEF, la DGPD. Il est chargé de suivre l'exécution des programmes et projets inscrits dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de la SCR3, et inclut les rapports annuels d'exécution des programmes et projets et une base de données sur les projets.

Mécanisme d'évaluation

Sous-système 3 : Evaluation d'impact sur la pauvreté. Les membres de ce sous-système, dont les travaux sont coordonnés par l'unité de coordination de OCS sont l'INSAE, la DGAE, la DGSP, la DGPD, la CAPOD et les cellules de suivi-évaluation des secteurs prioritaires. Sa mission est de mesurer les effets des politiques et des actions sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement (croissance, pauvreté et développement social). Ses produits sont (i) la réalisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires, qui permettent de savoir ce que pensent les populations et les usagers des services qui leur sont « procurés » par les structures administratives ou les entreprises publiques ; (ii) des études sélectives d'impacts des politiques et programmes entreprises selon un cahier des charges révisé annuellement et tenant compte des priorités de la SCR3 ainsi que de la programmation dans les secteurs (révision des stratégies sectorielles ou des programmes particuliers), (iii) le Suivi d'Impact Local Participatif dans les différents secteurs, (iv) le rapport annuel sur le mécanisme d'évaluation de la SCR3, (v) le rapport de suivi national et départemental des OMD, (vi) le Profil Social National etc.

Sous-système 4 : Evaluation sectorielle et globale de l'efficacité des politiques publiques. La coordination de ce sous système est assuré par le BEPP. Il comprend outre le BEPP, les centres de recherches, des universités nationales et les DPP des ministères. Le principal produit attendu de ce sous système est le rapport d'évaluation des politiques publiques et sectoriels.

Les autres observatoires et les systèmes intégrés de statistique

Par ailleurs des « observatoires » ont été créés dans le cadre des politiques d'ajustement structurel ou de lutte contre la pauvreté. Ils ont une fonction de collecte et d'analyse de l'information chiffrée dans leurs domaines de compétences respectifs (emploi et formation, changement social.) : l'Observatoire de l'Emploi, l'Observatoire de la gouvernance ou l'Observatoire National pour le Développement Humain Durable (ON-DHD) et les autres. Si les observatoires pour la plupart sont créés par les textes réglementaires de leur secteur, les systèmes intégrés n'en disposent pas toujours à l'exception du SNIGS et du SIPAGeS (SNISA, SIGE, SNIFPT) bien que la loi prévoit l'existence desdits systèmes.

1.1.5. Autres aspects institutionnels

Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques et participation à des programmes plurinationaux.

Le Bénin est membre de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne **AFRISTAT**, dont l'objectif est de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres. Il collabore avec les instituts nationaux de la statistique (INS) et leur apporte son soutien pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base et pour la réalisation d'analyses et de synthèses macro-économiques, et joue le rôle de :

- conception de méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion de statistiques de base,
- harmonisation des concepts et nomenclature,
- amélioration de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique,
- réalisation de travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des pays membres,
- contribution à l'organisation de la formation permanente en statistique et études économiques,
- appui aux activités des organismes nationaux de statistique en contribuant à l'instruction de projets financés par des bailleurs de fonds.

AFRISTAT apporte une aide multiforme au SSN béninois. Parmi les contributions les plus importantes, on peut noter :

- Assistance à la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ;
- Appui technique au développement de la comptabilité nationale (système ERETES)
- Révision de la nomenclature d'activités économiques
- Révision de la nomenclature des biens.
- Participation du Bénin au Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC).

En contrepartie le Bénin s'est engagé à « communiquer à AFRISTAT dans les meilleurs délais toutes les informations nécessaires pour qu'il exerce son activité ». Le site Internet d'AFRISTAT est ainsi devenu, après la base Beninfo du site du CNS, le dépositaire de l'ensemble le plus complet de données sur le Bénin. Mais en juin 2007 les données les plus récentes concernaient l'an 2000 pour l'IHPC, et 1999 ou des années antérieures pour les autres données⁷. Des retards de mise à jour persistent malgré une nette amélioration.

Le Bénin est un des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la CEDEAO. Un des objectifs de l'UEMOA étant d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale, elle a défini un ensemble de neuf indicateurs de convergence ce qui a eu un effet incitatif bénéfique sur la statistique béninoise. Le Bénin a participé aussi au programme PARSTAT

⁷ Fichiers <http://www.afristat.org/Benin/stats/Tab01.htm> à [Tab43.htm](http://www.afristat.org/Benin/stats/Tab43.htm) (39 fichiers).

(Programme d'Appui Régional à la Statistique) au profit d'une partie des états de l'UEMOA avec la collaboration d'AFRISTAT.

La branche nationale de la BCEAO, productrice de nombreuses données économiques et financières nationales est considérée ici comme membre du SSN en attendant que les textes fassent la régularisation.

Membre des Nations Unies et de ses organisations, le Bénin s'efforce de suivre les recommandations internationales et participe à de multiples programmes mondiaux aux implications statistiques diverses (SGDD du FMI, OMD, IDH du PNUD, indicateurs de l'Education pour Tous, etc.).

Association nationale de statisticiens.

Il existe une «Association des statisticiens et démographes du Bénin.» dont les activités et l'influence restent très modestes. A l'origine, elle devrait servir de creuset de rencontre des Statisticiens dans le but d'organiser des séminaires scientifiques, à court terme, et de devenir un centre de recherche par excellence à long terme. En outre, l'association projette de créer un réseau scientifique pour participer aux débats politiques et avoir un siège permanent au sein de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Malheureusement, elle est tombée en léthargie à cause de la défaillance du bureau exécutif. Il importe de redynamiser l'association par le renouvellement de son instance dirigeante.

La promotion des statistiques et de leur utilisation

Il faut mentionner tout d'abord les activités qui accompagnent le lancement d'opérations statistiques d'envergure nationale (recensements, enquêtes nationales), avec publicités à la radio et à la télévision et communiqués de presse, ainsi que les publications associées⁸.

Il y a aussi les « Journées Africaines de la Statistique », couplées avec les « Journées Portes Ouvertes » et les deux éditions par an du « mois de la statistique » qui incluent de nombreuses activités : présentations diverses, expositions et stands de vente de publications, mise à la disposition du public de terminaux permettant d'accéder aux sites statistiques, séances de présentation des débouchés et les carrières possibles de la statistique pour les lauréats du baccalauréat et les étudiants etc. Ces journées ne concernent pas uniquement l'INSAE car elles permettent aux producteurs sectoriels de présenter leurs activités.

La promotion des statistiques par l'intermédiaire de sites Internet est presque inexistante, et un pourcentage minime (nul dans plusieurs secteurs) de données publiques y est accessible.

⁸ Comme le très aride « Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, février 2002 – Quels produits peut-on en tirer ? » Cotonou, novembre 2002, ii + 9 pp.

Dans l'ensemble, la production statistique au Bénin reste une activité discrète. Si discrète qu'elle donne même parfois l'impression d'être secrète. L'idée même d'associer publicité et statistique, de « vendre » des informations gratuites au grand public, d'établir pour l'INSAE une « image de marque », en bref, de « faire du marketing » semble incongrue à beaucoup.

1.2. LE CADRE LEGISLATIF DU SSN

Le cadre législatif s'est élargi par la ratification par le Bénin de la charte africaine de la statistique. Tous les six (6) principes à savoir : indépendance professionnelle, qualité, mandat pour la collecte, diffusion, protection des données individuelles et des sources, coordination et coopération ; sont d'application obligatoire en attendant qu'une nouvelle loi soit adoptée. Un projet de la loi a été soumis à l'examen de la commission nationale de codification et de législation courant juillet 2013.

1.2.1. L'obligation statistique

On trouve la seule mention sur l'obligation statistique dans l'article 23 de la Loi n° 99-014 du 12 avril 2000 : «Les personnes physiques et morales sont tenues de répondre avec exactitude et dans les délais fixés aux questionnaires statistiques revêtus du visa défini à l'article 4 ci-dessus ».

L'article 24 indique les pénalités en cas de refus :

En l'absence de réponse dans les quinze jours suivant la mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception ou en cas de réponse délibérément inexacte, les personnes soumises à l'enquête seront punies d'une amende de cinquante mille (50 000) francs à cinq cent mille (500 000) francs et d'un emprisonnement de deux (2) à six (6) mois, ou l'une de ces deux peines.

1.2.2. Le secret statistique

Celui-ci est mentionné à l'article 25 de la même loi :

Les renseignements individuels portés sur les questionnaires d'enquête revêtus du visa prévu à l'article 4 de la présente loi sont couverts du sceau du secret statistique. Les résultats ne peuvent être publiés que sous forme anonyme. Le secret statistique est opposable aux personnes physiques ou morales, privées ou publiques participant à quelque titre que ce soit aux enquêtes.

Il est interdit aux agents des services publics et des organismes participant aux enquêtes de divulguer de quelque manière que ce soit les renseignements visés à l'alinéa 1er du présent article ou d'en donner connaissance à quiconque.

Les renseignements considérés ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression de quelque sorte que ce soit.

Les infractions aux dispositions du présent article seront punies conformément aux dispositions du code pénal relatives à la violation du secret professionnel.

Les problèmes de secret statistique sont beaucoup plus complexes que cet article ne le laisse apparaître, mais modifier l'article ne semble pas aujourd'hui être une priorité.

1.2.3. Le droit à l'information statistique

Il n'existe pas de législation claire concernant le droit des citoyens béninois, des entreprises et de la société en général à l'accès aux informations statistiques sous forme électronique, et en particulier les données d'enquêtes. Ni la gratuité ni la facturation éventuelle des données ne sont réglementées. Les réponses faites aux demandeurs d'information semblent varier considérablement selon le type de données demandées, la personne qui fait la requête, l'organisme concerné et la personne à qui la demande est faite.

Quand il existe un centre de documentation et que les données requises sont contenues dans une publication, leur accès ne pose pas de problème et est gratuit. Dans de nombreux cas, le demandeur et le détenteur de données se connaissent personnellement et la communication des informations se fait à l'amiable et sans problème. Il n'en reste pas moins que l'opération ne soit considérée comme un droit du demandeur et un devoir du fournisseur mais comme un service rendu, ce qui suppose souvent que le demandeur soit redevable d'un service en retour.

Quand le demandeur et le détenteur n'ont pas de relation particulière, le premier obstacle est pour le demandeur de savoir que les données dont il/elle a besoin existent et sont potentiellement disponibles. Un second obstacle est de trouver le service et/ou la personne susceptible de lui fournir des données. Il semble qu'il n'existe dans la majorité des organes de l'Etat, aucune structure d'accueil pour les demandeurs de données. Là où elles existent, aucun effort (ou très peu) n'est fait pour orienter le demandeur.

La fourniture de données peut se passer normalement sur la base implicite du droit de l'un et du devoir de l'autre. Il a été mentionné cependant qu'il arrive que le détenteur de données se retranche derrière un prétexte ou l'autre, prétendant que les données n'existent pas, ne sont pas publiques ou demandent trop d'efforts pour être fournies. Dans d'autres cas, un paiement est demandé, soit officiellement, soit informellement. La majorité de nos interlocuteurs reconnaissent que de telles pratiques sont répréhensibles, mais qu'elles ne sont qu'une conséquence déplorable de la faiblesse des rémunérations des agents de l'Etat.

Enfin, si la plupart des utilisateurs de données - et nombre de producteurs - considèrent que l'obligation de diffusion et l'accès de la société civile aux données sous des conditions claires et précises sont une composante de la transparence et de la démocratie, ces principes sont loin d'être intériorisés et traduits dans les faits.

2.1. LES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Le principal producteur de données démographiques et sociales au Bénin est l'INSAE. On trouve aussi d'autres producteurs majeurs allant des services statistiques de douze ministères à des centres de formation ou de cabinets d'études comme le CEFORP, le LEADD, le CERTI ou le CERRHUD, et bien d'autres.

2.1.1. Les statistiques de population et de conditions de vie des ménages

L'INSAE a exécuté quatre recensements de la population, (RGPH1) exécuté en 1979, (RGPH2) exécuté en 1992, (RGPH3) en 2002 et le RGPH4 en 2013. Après le RGPH1, beaucoup d'autres enquêtes démographiques par sondage ont été réalisées. Il s'agit de l'Enquête Fécondité au Bénin (EFB), l'Enquête Nationale Démographique (END) qui est une enquête à trois passages avec des modules d'objectifs différents aux 2^{ème} et 3^{ème} passages, l'Enquête sur la Fécondité des Adolescentes, l'Enquête sur la Petite Enfance à Cotonou, les quatre Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS1, EDS2, EDS3 et EDS4) et les deux Enquêtes sur la Migration au Bénin pour ne citer que les plus importantes. Toutefois, le Système d'Information Communal (SIC) est mis en œuvre mais n'est pas généralisé. Aussi, la Commission Nationale pour la Réforme de l'Etat Civil et le Comité Technique de l'Etat Civil sont à pied d'œuvre pour l'opérationnalisation du projet de Réforme de l'Etat Civil. Désormais, l'INSAE doit pouvoir disposer des volets de naissances pour traiter les données. Des projections démographiques ont été publiées. Au sein de l'INSAE, les différentes enquêtes démographiques et les recensements de population et d'habitation sont traités et archivés.

Les données des trois recensements généraux de la population et les enquêtes par sondage sont régulièrement publiées et disponibles sur supports papier. Le dernier recensement général de la population est disponible sur CD-ROM. Actuellement, il y a une base intégrée de toutes les opérations de collecte qui est en cours de réalisation avec l'appui technique d'AFRISTAT.

Le CEFORP a réalisé des Enquêtes Nationales de Surveillance de Comportement. La seconde de la 2^{ème} génération est couplée avec la sérologie VIH. Il a réalisé beaucoup d'autres enquêtes régionales comme l'étude de comportement sur le corridor Abidjan - Lagos et l'enquête sur la fracture numérique.

L'INSAE a élaboré le **Tableau de Bord Social (TBS)** avec le financement du PNUD. Le rythme annuel qui avait été respecté de 1995 à 2000 a été interrompu quand ce financement a fait défaut. Il a repris en 2005 avec la collaboration de l'Observatoire du Changement Social (OCS). Les TBS des années 2001 à 2003 ont été publiés en un seul volume. Par ailleurs, l'Institut apporte son **appui technique** aux différentes structures productrices de statistiques du secteur social. Des

versions départementales du TBS sont désormais une réalité avec la mise en œuvre de la SNDS-1.

L'INSAE élabore également l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour Cotonou et conduit les travaux de production des statistiques économiques. Il joue un rôle prépondérant dans la réalisation de nombreuses enquêtes auprès des ménages. Parmi les enquêtes conduites ou en cours, on peut citer :

- L'Enquête Budget Consommation (**EBC**) de 1986-1987
- Les éditions successives de l'Enquête Légère auprès des Ménages (**ELAM**) : ELAM 5bis et 6 (1995-1996) et ELAM9 (1999-2000) dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Abomey-Bohicon.
- L'enquête Questionnaire Unifié sur les Initiatives de Bien être de Base (**QUIBB**) de 2002-2003.
- L'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (**EMICoV**) de type budget-consommation. Elle vise à approfondir la connaissance de la pauvreté et de la dynamique de l'emploi, du chômage et du secteur informel au Bénin. Elle est conjointement financée par des partenaires techniques et financiers (MCA, PNUD, GIZ, DANIDA).

Ces enquêtes sont bien conduites parce qu'elles bénéficient d'une capitalisation d'expérience des cadres et du personnel de terrain commis à la réalisation de ces investigations. Elles fournissent une masse assez importante de données sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté. On peut y ajouter le profil de pauvreté réalisé sur la base du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3).

Outre l'INSAE, d'autres structures élaborent des statistiques sociales telles que les statistiques de l'Education, de la Santé, de l'Emploi etc.

2.1.2. Les Statistiques de l'Education

Loin de constituer un système, les statistiques de l'éducation au Bénin semblent être réparties en deux mondes qui s'ignorent ou plutôt font semblant de s'ignorer :

- Les données d'origine administrative du Ministère des différents ordres d'enseignement et de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DAEA), dont certaines sont obtenues à partir des projections de population de l'INSAE ;
- Les statistiques obtenues à partir d'enquêtes sur les ménages, qui fournissent pour la plupart des données sur le niveau d'éducation des adultes et la fréquentation et le niveau scolaire des enfants.

En effet en 2005, la comparaison des taux de scolarisation obtenus des sources administratives avec ceux fournis par les enquêtes auprès des ménages, présente une grande différence. A ce propos, les données récentes de l'Institut de Statistiques de l'Unesco sur le Taux net de scolarisation (TNS) et de fréquentation

scolaire des enfants d'âge primaire (6-11 ans) donnent des informations intéressantes sur le Bénin.

- Le Bénin est un des pays pour lesquels la différence (17,8%) entre les données administratives (taux de scolarisation primaire de 71,7%) et les données d'enquête (53,9%) est la plus élevée au monde.
- La différence entre données administratives et données d'enquête serait beaucoup plus élevée au Bénin pour les garçons (85,0% et 61,0%, soit une différence de 24,0%) que pour les filles (58,4 % et 46,8%, soit une différence de 11,6 %).

Il existe toute une série de facteurs qui expliquent les différences observées entre les données de scolarisation élaborées par les ministères en charge de l'éducation et celles issues des recensements et des enquêtes auprès des ménages. Cette situation assez exceptionnelle du Bénin fait penser que des problèmes de fiabilité des données se posent certainement pour les deux types de sources⁹ et que ceux-ci sont insuffisamment analysés.

Pour illustration, le dispositif de collecte des statistiques des enseignements se heurte à de nombreux problèmes : difficultés d'acheminement des questionnaires avec les retards qu'elles impliquent, le mauvais remplissage des fiches et les contrôles insuffisants tandis que celui des recensements et des enquêtes peut être tributaire de mauvaise déclaration, de représentativité de l'échantillon. Signalons qu'avec l'appui des PTF il a été organisé le RGPS (Recensement Général de la Population Scolaire) en 2008 et en 2012, ce qui a permis de résorber une partie du retard dans la publication des annuaires de l'éducation. Des études sont réalisées pour rendre bientôt effectif le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE).

De même, la collecte des statistiques de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes est confrontée au problème de l'existence d'un grand nombre de centres de formations non déclarés (opérateurs privés, ONGs, centres confessionnels) et à celui des calendriers qui diffèrent selon les centres.

2.1.3. Les statistiques Sanitaires

En sus des ménages, les fournisseurs de données sur la santé incluent des structures multiples : les diverses formations sanitaires publiques, allant des centres de santé d'arrondissement au centre national hospitalier universitaire de Cotonou HKM.; la Direction du Service de Santé des Armées ; les grands programmes de santé (PNLP, PNLs, PNT, P. Ulcère de Buruli, P. Lèpre, PEV DNPS... ; les formations sanitaires privées confessionnelles ; certaines formations sanitaires privées libérales ; quelques ONG (ABPF, PSI, Cliniques PROFAM, etc.).

La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de la Santé collecte, centralise et gère les données sanitaires auprès de toutes ces

⁹ Ou trois types de sources, les taux de scolarisation d'origine administrative résultant de la combinaison de données du MEPS et d'estimations de population de la DED/INSAE.

structures aux fins de planification et de programmation à travers le Système National d'Information et Gestion Sanitaires (SNIGS).

Comme tout système d'informations sanitaires, le SNIGS est un système relativement complexe. Il collecte des informations sur :

- le personnel, les finances, le matériel et les médicaments essentiels (supports de série A)
- les soins curatifs (supports de série B)
- la santé maternelle et infantile, la planification familiale et la nutrition (supports de série C).

Les données sont originellement collectées au moyen d'un ensemble de formulaires standardisés et transmis aux niveaux supérieurs successifs, soit sur support papier soit sur support électronique. Différents contrôles sont effectués à chaque niveau et les données manquantes sont estimées. Les données sont publiées chaque année dans l'annuaire des statistiques sanitaires du Ministère. Chaque entité dispose de bases de données développées parfois sous Excel ou Access. Les bases de données du SNIGS sont disponibles de 1994 à 2012 au niveau national et départemental.

Un plan stratégique de renforcement du SNIGS pour la période 2011 à 2015 est en cours de mise en œuvre avec un coût estimatif d'environ trois milliards de FCFA. Ledit plan qui s'inspire de la SNDS-1 bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale, de l'Organisation Africaine de la Santé, de l'UNICEF et des partenaires belges. Des acquisitions de matériels informatiques ont permis de renforcer la plateforme du SNIGS et une phase pilote pour la réalisation de la carte sanitaire du Bénin a démarré sur quatre zones sanitaires. Egalement, la mise en place d'un entrepôt de données est prévue pour 2014.

2.1.4. Les Statistiques de l'Emploi

Il y avait trois sources de données sur l'emploi à savoir : l'INSAE, l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) et l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE).

Dans le cadre des réalisations, en 2000, une enquête régionale intitulée 1-2-3 a été effectuée dans certains pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Les résultats de cette enquête relatifs à l'emploi ont été publiés en 2000. Une enquête modulaire intégrée (EMICoV) est réalisée périodiquement. Elle permet également de disposer de données sur l'emploi.

Par le passé, l'INSAE apportait beaucoup d'appui technique à l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation qui disposait des moyens financiers mais pas suffisamment de moyens humains pour élaborer le Tableau de Bord de l'Emploi (TBE) sur le Secteur Moderne (Administration Publique non compris). Aujourd'hui, l'ANPE englobe l'OEF et le ministère en charge du travail œuvre pour la mise en place d'un système d'information sur la fonction publique et du travail qui doit intégrer les statistiques sur l'emploi.

2.1.5. Les Statistiques du Travail

Cinq structures relevant du Ministère du Travail sont productrices des statistiques du travail. Les cinq structures sont indépendantes les une des autres. Les relations qui existaient étaient des relations entre personnes. Un effort est accompli pour une meilleure coordination, mais il y a nécessité d'arrêter par an un programme concerté d'enquêtes qui sera suivi par toutes les structures de production de données. Deux arrêtés ont permis de créer une UPD au sein du ministère en charge du travail ce qui permis d'avoir un dispositif fonctionnel qui a permis la production de deux bulletins semestriels et de l'annuaire de l'année 2012. En Octobre 2013 un séminaire réfléchira sur la mise en place du système intégré de gestion des statistiques de la Fonction Publique et du Travail. Pour mener à bien cette mission le ministère dispose déjà des points focaux au sein des DRH (directions des ressources humaines).

2.1.6. Les Statistiques de la Protection Sociale

Les statistiques relatives à la famille, la femme et l'enfant sont produites par différents producteurs à savoir : le Service Statistique de la Direction de Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de la Famille et de l'Enfant (MF), l'Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant (OFFE)¹⁰ qui a conduit une enquête soutenue par l'Unicef sur la traite des enfants dont les résultats viennent d'être disséminés et qui prévoit de conduire prochainement une enquête sur la violence faite aux femmes et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S).

Un Système d'Information Sociale selon le Genre (SISOG) existe.

A la CNSS, sont élaborées cinq (5) grandes catégories de statistiques :

- Les statistiques d'ordre général qui portent sur le fonctionnement de la C.N.S.S (statistiques administratives)
- Les statistiques relatives au recouvrement renseignant sur le nombre d'immatriculation des employeurs privés, parapublics, les assurés volontaires, le nombre d'immatriculation des travailleurs, les statistiques des gens de maison etc.
- Les statistiques relatives aux prestations comme les pensions, les risques de maladies professionnelles, les prestations familiales etc.
- Les statistiques financières (recettes et les dépenses) et
- Les statistiques relatives à l'action sanitaire et sociale.

Ces statistiques sont produites par trimestre.

¹⁰ Aussi appelé Direction de l'Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant (DOFFE).

2.1.7. Les Statistiques de la Justice et des droits de l'homme

La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du ministère de la Justice dispose depuis 2005 d'un Système National Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques (**SIPAGeS**). Ce système a pour rôle principal de collecter, de traiter et de diffuser toutes les informations utiles et jugées nécessaires à la bonne gestion du secteur de la justice.

Les principales statistiques produites depuis 2000 portent sur l'activité des juridictions ; l'activité des prisons civiles ; la criminalité (activités de la police et de la gendarmerie) et le fonctionnement des structures de l'Administration Centrale. Les informations sur support papier, connaissent quelques retards de transmission.

Deux études ont été menées, l'une sur le niveau de satisfaction du justiciable et le niveau de connaissance par la population de ses droits et devoirs, et l'autre sur la situation des droits de l'enfant au Bénin, mais ces études n'ont pas fait l'objet de méthodologie rigoureuse pour la collecte des données sur le terrain et, probablement, pour l'échantillonnage.

2.1.8. Les Statistiques de la Sécurité Publique

La Direction Générale de la Sécurité Publique (DGSP) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des Cultes élabore des statistiques. Tous les services de la police nationale font parvenir tous les matins par fax à la DGSP, les faits saillants et les faits criminels observés la veille. Le courrier officiel est transmis après. Les fiches collectées sont classées par jour. Des comptes rendus sont faits par semaine, par mois et par an. Cela permet d'observer la période où la criminalité est la plus élevée. La DGSP dispose d'une équipe de saisie des données. L'archivage des données est défaillant et la publication inexistante car les données manuscrites collectées ne sont pas traitées à l'informatique.

2.1.9. Les Statistiques de la Sécurité Routière

Le Service Informatique, Statistique, Etudes et Documentation du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) produit deux sortes de statistiques : les statistiques dites internes et celles dites externes. Les statistiques internes concernent les activités quotidiennes à savoir les statistiques des véhicules contrôlés. Les statistiques externes renseignent sur les statistiques liées aux accidents de la route et sont surtout fournis par la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale. Un arrêté interministériel régit la collecte des données sur les lieux d'accidents. Les données et les informations recueillies respectent les normes internationales. Le traitement se fait à l'aide du logiciel ISTEEL. L'archivage se fait sur des disques externes de sauvegarde. Les sauvegardes sont faites de façon

hebdomadaire. Le CNSR met les données à la disposition des utilisateurs sur simple demande.

2.1.10. Les Statistiques des Sports et Loisirs

Le Service Statistique de la DPP du Ministère en charge des Sports et Loisirs est la seule structure responsable de la production statistique du secteur. Il a pour mission la centralisation des informations relatives à la gestion des projets et programmes en cours d'exécution ainsi que leur suivi-évaluation et la maintenance et l'exploitation du système d'information en liaison avec le Ministère chargé du Développement et le Ministère chargé de la Communication. Mais ce Service du MJSL ne conduit en fait presque aucune activité statistique.

2.1.11. Les Statistiques du tourisme

La Direction du Développement et de la Promotion Touristique (DDPT) du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme élabore des statistiques. Elle publie ces statistiques à travers des annuaires statistiques élaborés à la fin de chaque année. Elle dispose d'une équipe de saisie de données. Elle publie des indicateurs sur les arrivées, les recettes, les motifs de voyage, les modes de transports utilisés par les touristes et calcul la durée moyenne de séjour et le taux d'occupation des hôtels. Elle travaille aujourd'hui sur la mise en place du compte satellite du tourisme (CST).

2.2. LES STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

2.2.1. Les structures de production des statistiques économiques et financières

Le premier producteur de statistiques économiques et financières au Bénin est l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), responsable de la production des comptes nationaux, des statistiques structurelles d'entreprise, et des statistiques des échanges. Il produit également des statistiques des prix et de statistiques conjoncturelles et industrielles.

Ces dernières statistiques sont également produites par la Direction Générale des Affaires Economiques (ex DGE), principal producteur de statistiques de finances publiques et d'autres données économiques sectorielles (statistiques des assurances).

La balance des paiements et l'ensemble des statistiques monétaires et bancaires sont produites par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Il existe d'autres structures produisant des statistiques économiques et financières dans des domaines particuliers (voir tableau ci-après).

Tableau n° 3 : Principaux producteurs / compilateurs de statistiques économiques et financières au Bénin

Structures Domaines statistiques	Structures Responsables			Autres structures de production/compilation
Comptes nationaux	INSAE			[Sources multiples]
Statistiques des Finances Publiques		DGAE		Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF)
Statistiques des prix	INSAE		BCEAO	Direction du Commerce Intérieur (DGCI/MICPME) ONASA
Statistiques des échanges de biens	INSAE			[Sources : grandes entreprises importatrices et exportatrices, douane]
Statistiques conjoncturelles et industrielles	INSAE	DGAE	BCEAO	Direction du Développement Industriel (DDI)
Balance des paiements			BCEAO	
Statistiques monétaires et bancaires			BCEAO	
Statistiques de la Micro finance				Direction de Surveillance du Secteur de la Micro finance (DSSM)
Statistiques des Assurances		DGAE		

Source : Les auteurs

La comptabilité nationale

Les données de base pour l'élaboration des comptes nationaux sont collectées auprès d'une multitude de sources dont les principales sont incluses dans le tableau suivant :

Tableau n° 4 : Principales sources de données pour l'établissement des comptes nationaux

Types de données	Données collectées/estimées par l'INSAE	Autres sources
Données d'entreprises et d'établissements modernes	<ul style="list-style-type: none"> Enquête annuelle (interrompue) Enquêtes mensuelles Traitement des Déclarations Statistiques et Fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> Direction du Développement Industriel (DDI)

Types de données	Données collectées/estimées par l'INSAE	Autres sources
	(DSF)	
Secteurs et produits de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes ménages : autoconsommation, bois de feu, etc. Extrapolation du recensement agricole Prix à la production des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Services statistiques et techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) Office National du Bois (ONAB), etc. DGFRN
Secteurs particuliers	Estimations de données de transport, énergie, eau (sources multiples), etc.	<ul style="list-style-type: none"> Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) Port Autonome de Cotonou (PAC), OCBN, DGTT BTP : Programme d'Investissement Public (PIP), etc.
Administrations publiques		<ul style="list-style-type: none"> Tableau des Opérations Financières de l'Etat Recettes et dépenses des collectivités locales Caisse Nationale de la Sécurité Sociale PNUD, etc.
Compte des ménages	Enquêtes auprès des ménages : ECVR, ELAM et ESA, EDM, QUIBB, enquête 1-2-3, EMICoV, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Services statistiques et techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, etc. (autoconsommation)
Commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques du Commerce extérieur Estimations du commerce informel 	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux de la Douane, Fichiers électroniques de déclaration douanière Port Autonome de Cotonou (PAC)
Prix	IHPC, IPC, etc.	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA).

Source : Les Auteurs

Beaucoup d'autres sources de données sont mises à contribution, par exemple pour évaluer la production du secteur des transports ou pour la construction du compte des institutions privées sans but lucratif (IPSBL).

Données des entreprises : depuis quelques années, l'INSAE ne reçoit plus systématiquement des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) des entreprises comme par le passé. Ce qui a contraint le Service des comptes nationaux à lier un partenariat avec les services des impôts pour avoir accès aux déclarations des entreprises afin de procéder à leur dépouillement. Cette situation crée un contre temps important pour ce service, les DSF n'étant mises à la disposition du service des comptes qu'après utilisation par les services des impôts.

Au niveau des enquêtes infra-annuelles et annuelles réalisées auprès des entreprises, l'INSAE n'arrive pas à assurer régulièrement ces opérations du fait du manque de ressources humaines et financières. A titre illustratif, l'enquête annuelle n'a pas été réalisée au cours de l'année 2006. Mais depuis lors des efforts sont faits sans pour autant renouer avec une publication du cahier des entreprises désormais interrompue.

Données administratives : les difficultés à ce niveau sont liées à la collecte de certaines données administratives pour lesquelles les structures de l'Administration ne sont pas toujours coopératives.

Depuis Janvier 2003, du fait de la participation du Bénin aux activités statistiques des organisations sous régionales (UEMOA et AFRISTAT), une méthodologie dite « **PIB plus comparables** » des pays de l'UEMOA est entrée en vigueur. Cette méthodologie consacre l'adoption des méthodes harmonisées d'élaboration des comptes nationaux dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), d'où l'appellation de « PIB plus comparables ». Elle ne remet pas en cause la référence au SCN 68 et au SECN 76 mais harmonise les concepts et estimations divergents entre les pays de l'UEMOA, en attendant l'élaboration des comptes nationaux sur la base du SCN 93 par tous ces pays.

Parallèlement, un chantier d'élaboration des comptes nationaux, avec pour cadre de référence le *Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993*, édité par les Nations Unies a été ouvert, à travers la mise en place du module **ERETES** au Bénin, avec l'appui technique d'AFRISTAT (l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne) sur le financement de l'Union Européenne/ Commission de l'UEMOA et l'appui technique d'AFRITAC de l'Ouest du FMI.

2.2.3. Les Statistiques des finances publiques

Les statistiques de finances publiques sont élaborées sous la forme du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) par la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers du Ministère chargé des Finances et sous la forme de statistiques par régie financière par la Direction Générale de l'Economie dans deux publications à savoir TaBEN (Tableau de Bord de l'Economie Nationale) et FINANSTAT (Annuaire statistique des Finances Publiques).

Les données de base utilisées pour l'élaboration des statistiques des finances publiques proviennent principalement des structures techniques de l'Administration que sont : la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale du Budget (DGB). Ces données sont complétées par celles produites par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), le Fonds Routier (FR), et l'Agence Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Depuis 2009, un atelier national de formation a été organisé une fois par an au profit des membres du Comité PIB-TOFE pour la production des SFP selon le nouvel SFP 2001, avec l'Assistant Technique de l'AFRITAC Ouest.

Il est envisagé de produire le TOFE à partir de la balance générale du Trésor comme source principale conformément à la directive N° 10 /CM/2009/UEMOA à l'horizon de 2017.

2.2.4. Les Statistiques des échanges extérieurs de marchandises

Les statistiques officielles des échanges extérieurs de marchandises du Bénin sont compilées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Ces statistiques sont compilées et publiées sur la base de la nomenclature du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), qui est une nomenclature adoptée par le Conseil de Coopération douanière et recommandée au pays par la Commission Statistique des Nations Unies.

Les principales sources d'informations utilisées pour l'élaboration des statistiques des échanges extérieurs de marchandises comprennent : (i) la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ; (ii) la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) et (iii) le Port Autonome de Cotonou et quelques grosses entreprises importatrices et/ou exportatrices.

En dehors des statistiques sur les échanges de marchandises, la Direction Générale du Commerce Extérieur tient une base de données sur les entreprises importatrices et exportatrices du Bénin. La principale source d'information pour l'élaboration du répertoire est constituée des déclarations faites par les opérateurs économiques dans le cadre des formalités d'obtention de la carte d'importateur ou d'exportateur. Ces informations sont complétées par des visites de terrain pour vérifier et collecter des données complémentaires. Les échanges de marchandises avec les pays de l'hinterland se font par le port, l'aéroport et les frontières terrestres. Des statistiques sont collectées au niveau de ces structures.

Au niveau du Port Autonome de Cotonou, deux catégories de statistiques sont produites : les statistiques descriptives et les statistiques opérationnelles. Les statistiques descriptives portent sur les caractéristiques et le mouvement des

navires, la provenance, la destination et le destinataire ainsi que la nature de la marchandise.

Les statistiques opérationnelles sont relatives aux mouvements de déchargement des marchandises sur le quai et le temps de l'enlèvement, ce qui permet d'évaluer la productivité des installations portuaires.

2.2.5. Les Statistiques conjoncturelles et industrielles

Les statistiques conjoncturelles et les statistiques industrielles sont produites sous plusieurs formes au Bénin et sont généralement publiées à partir des notes de conjoncture, des immatriculations d'entreprises, d'indice de production industrielle ou de cahiers d'entreprises. Ces statistiques sont principalement produites par trois structures que sont la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique et la Direction du Développement Industriel (DDI). L'Agence Nationale de la BCEAO produit également une Note de Conjoncture pour son usage interne. Ces statistiques proviennent des enquêtes organisées par ces structures auprès des entreprises, suivant un échantillon très variable. Cependant un problème de qualité et de cohérence se pose entre toutes ces productions. Il existe également un manque de coordination de la production statistique entre toutes ces structures.

2.2.6. Les Statistiques de prix

Les statistiques des prix sont élaborées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) sous forme d'indice harmonisé des prix à la consommation. Mais il existe également au niveau de la Direction Générale du Commerce Intérieur (DGCI) des statistiques sur les prix administrés (Produits pétroliers, Ciments, etc.), et sur les produits de grande consommation. De même, l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), collecte et publie des statistiques sur les prix des produits agricoles vivriers. Mentionnons également la publication annuelle du répertoire des prix de référence qui se trouve déjà à sa 6^{ème} édition, alors que l'élaboration de la 7^{ème} édition est en cours, ainsi que les prix des matériaux de construction suivis par les services en charge de l'habitat pour apprécier les coûts de la construction.

L'INSAE produit deux types d'indice des prix à la consommation à savoir l'**Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)** qui couvre uniquement Cotonou (à l'instar des autres pays de l'UEMOA) et l'**Indice des Prix à la Consommation (IPC)** en milieu urbain (Cotonou et les autres principales villes du pays). Dans les deux cas, le cadre de référence est la « Nomenclature de Consommation Ouest Africaine (NCOA) ». L'indice bénéficie de la méthodologie, des logiciels et des pratiques internationales, mais les pondérations, calculées à partir des résultats de l'enquête budget consommation réalisée en 1995 à Cotonou, sont devenues trop anciennes. Une nouvelle année de base 2008 et de nouvelles pondérations ont permis une

rénovation de l'IHPC dans l'ensemble des états d'AFRISTAT. Enfin, la publication mensuelle régulière de l'IHPC de Cotonou (données du mois devant paraître au 10 du mois suivant) connaît depuis plusieurs mois des difficultés financières, ce qui explique les retards constatés dans la publication. Pour l'IPC, l'INSAE a dû suspendre la publication en raison de difficultés financières pour la collecte des données dans les quatre villes de Porto-Novo, Parakou, Abomey-Bohicon et Natitingou. Fin juillet, la dernière publication sur le site Internet de l'INSAE concernait l'IHPC de juin 2013.

2.2.7. La Balance des paiements

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est chargée, d'élaborer la balance des paiements des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Dans ce cadre, la balance des paiements du Bénin est élaborée par l'Agence nationale de la BCEAO et est depuis 1996 conforme à la 5^{ème} édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5), à l'exception des autres investissements de court et long termes dont seules les données des banques sont disponibles. Avant 1996, le cadre de référence d'élaboration de la balance des paiements est le 4^{ème} Manuel (MBP4) du FMI. Depuis 2012 c'est la 6^{ème} édition du Manuel de la Balance de Paiements (MBP6) qui a été utilisée pour la Balance de Paiements de l'année 2011 déjà adopté et vulgarisé au premier semestre 2013.

Les principales sources de données sont : la BCEAO, les banques commerciales, l'INSAE, les services techniques de l'Administration publique, les Ambassades, les Organisations Internationales, les entreprises commerciales et industrielles, les ONG, les enseignements primaires, secondaires et supérieurs, les hôtels, le port, les aéroports, etc. Les données sont collectées sur une base annuelle à travers des questionnaires spécifiques à chaque groupe. L'échantillon enquêté est composé d'environ 500 structures réparties en 42 groupes. Cet échantillon est actualisé chaque année.

2.2.8. Les Statistiques monétaires et bancaires

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, produit les statistiques monétaires et bancaires des Etats membres de l'Union, sous la forme de Situation Monétaire Intégrée (SMI) et d'Agrégats Monétaires et Bancaires (AMB).

Les principales sources de données utilisées sont : (i) les rapports financiers de l'Agence Nationale de la BCEAO ; (ii) les banques commerciales qui transmettent chaque mois leurs états financiers (DEC 2000) à la BCEAO ; (iii) la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique qui transmet mensuellement les statistiques relatives aux opérations monétaires du Trésor.

2.2.9. Les Autres statistiques économiques

Les statistiques sur le secteur des assurances sont élaborées par la Direction des Assurances de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), qui publie tous les ans un Rapport sur le Secteur des Assurances.

2.3. LES STATISTIQUES RURALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les statistiques rurales et environnementales comprennent :

- l'agriculture, l'élevage, la pêche, les eaux et forêts et la chasse, incluant l'hydraulique en zones rurales et les différents systèmes ou plans de rétention des eaux de pluies pour l'irrigation des zones arides ;
- l'environnement en général, y compris les systèmes d'évacuation des eaux usées et l'énergie en zones rurales.

La production des statistiques dans les secteurs rural et environnemental est assurée par une multitude d'opérateurs qui peuvent être regroupés en cinq groupes :

- Les directions chargées de la programmation et de la prospective (DPP)
- Autres directions techniques des ministères intervenant dans ces secteurs
- Les grands projets et programmes de développement
- Les centres de recherche opérationnelle
- Les autres producteurs.

Tableau n° 5 : Principaux producteurs de statistiques rurales et environnementales

Statistiques	DPPs	Directions techniques	Autres
Rurales	DPP du MAEP	Directions techniques du MAEP & SSEs	ONASA, ONGs, associations interprofessionnelles
Environnementales	DPP du MEHU	SSEs du MEHU	DGFRN ; ASECNA ABE ; OUN (utilisateurs).
Hydraulique, rétention des eaux de pluie et énergie	DPP du Ministère en charge Eau	DG Eau ; DGR du MAEP	

Source : Les auteurs

2.3.1. Les Statistiques rurales

La DPP du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est l'organe central chargé de la production des statistiques rurales, les autres producteurs étant les directions techniques et les projets et programmes du MAEP, l'ONASA, les associations interprofessionnelles agricoles et quelques ONG.

La DPP du MAEP a réalisé en 1998 un pré-recensement de l'agriculture dont les résultats servent de base de sondage aux enquêtes. Le recensement national de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2014-2016)

l'agriculture prévu pour 1999 n'a pas été réalisé faute de financement. Il semble que cette contrainte financière soit aujourd'hui levée et que le premier recensement agricole du Bénin pourra enfin se réaliser.

La DPP du MAEP a mis en place un dispositif de collecte géré par les CARDER (ex-CeRPA) par lequel des enquêteurs communaux effectuent la collecte des données auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. Cet échantillon est tiré de la base de sondage issue du pré-recensement agricole de 1998. A la vétusté de la base de sondage s'ajoutent les problèmes croissants de contrôle du processus de collecte et de recyclage des enquêteurs. Le recyclage des enquêteurs n'a plus été organisé depuis cinq ans et les missions de contrôle se relâchent, faute de moyens financiers.

Il existe également d'autres producteurs de statistiques rurales comme l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) et l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC).

2.3.2. Les Statistiques de l'élevage

Les seules données de structure produites par le département remontent à 1995 et 1999 pour le recensement du cheptel dans le Borkou.

La Direction de l'Elevage du MAEP (DE/MAEP) a mis en place un dispositif de collecte de données sur l'élevage intégré au CARDER. Dans ce système, chaque agent est responsable d'un poste vétérinaire, suit les troupeaux dans son rayon d'action, collecte divers paramètres zootechniques, consigne les données sur des fiches standardisées. Ces fiches remplies sont remontées aux communes pour être contrôlées, puis transmises au CARDER et enfin au SSE. Une synthèse est réalisée à chaque étape. De nos jours, la collecte n'est plus régulière et le dispositif d'enquête s'est effrité à tel point qu'un agent qui suit un poste vétérinaire en contrôle deux ou trois aujourd'hui.

Aucune enquête d'envergure nationale n'a été organisée sur le cheptel au Bénin. Mais des recensements du cheptel ont été effectués dans le Borgou en 1995 et 1999. Les estimations, basées sur des données très anciennes et des procédures ad'hoc, sont très peu fiables.

2.3.3. Les Statistiques de la pêche

La Direction des Pêches (DP) du MAEP assure la production des statistiques halieutiques à travers un système permanent de collecte mis en place avec l'appui technique de la FAO.

- En ce qui concerne la pêche maritime industrielle ou moderne, un agent collecte les données sur les prises de poissons dans chaque port de pêche.
- Quant à la pêche maritime artisanale, les données sont collectées auprès d'un échantillon de pêcheurs

- Pour la pêche continentale, le dispositif a cessé de fonctionner depuis plus de cinq ans pour des raisons financières et les données ne sont plus mises à jour.

2.3.4. Les Statistiques de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles

Il n'existe presque pas de statistiques sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles, source essentielle de revenus pour un grand nombre de femmes. De même, la collecte se concentre beaucoup plus sur la production commercialisée que sur l'autoconsommation. Enfin les flux locaux et transfrontaliers des produits agricoles sont très mal connus. En particulier, très peu d'efforts sont fournis pour estimer les flux transfrontaliers non enregistrés de produits agricoles, parfois illégaux comme dans le cas du bois. Plus généralement, la mise en place de systèmes de collecte et d'estimation de l'économie non observée en est encore à ses balbutiements au Bénin.

2.3.5. Les Statistiques environnementales

La DPP du MEHU centralise les statistiques courantes produites par les directions techniques départementales et les organismes sous tutelle (projets, programmes, etc.) du ministère. Elle réalise également chaque année une enquête socio-économique sur trois villes aux fins de rapport de synthèse sur les principaux indicateurs de suivi des performances du budget programme et des politiques. N'ayant pas l'expertise nécessaire pour conduire une telle opération sur le terrain, la DPP fait aussi appel à des consultants. Elle fait également appel à des consultants pour les annuaires et les bulletins trimestriels. Le service statistique de ce ministère devrait entre autres produire des données touchant aux systèmes d'évacuation des eaux usées, traitement des ordures ménagères, à l'érosion côtière et d'autres données qui viendront compléter celles de l'environnement.

Relevant à l'origine du MAEP la **Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)** a été transférée au MEHU à la fin du premier semestre 2006. Son service de suivi-évaluation (SSE) assure la collecte des données sur le terrain à travers un dispositif d'agents répartis dans un réseau de postes forestiers couvrant toutes les forêts et aménagements forestiers. Les données sont collectées à la base au moyen des fiches de police forestière concernant les exportations et importations de bois, les superficies reboisées par type d'essence, le nombre d'agrément accordés, l'enrichissement des forêts, les recettes forestières, etc. Elles sont transmises au niveau central pour contrôle et exploitation en vue de l'élaboration d'une synthèse.

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) est chargée de mettre en œuvre la politique environnementale définie par le Gouvernement. Elle joue un rôle important dans la publication des informations sur l'environnement. Elle dispose d'une base de données alimentée via Internet par un réseau dont les points focaux

se trouvent dans tous les ministères et consultable via un site Web. L'ABE publie un répertoire des métadonnées sur l'environnement et le développement durable et plan d'actions environnemental.

L'Observatoire Urbain National (OUN) est une structure technique du MEHU. Il a des relations fonctionnelles avec toutes les institutions productrices de données et informations relatives au secteur urbain. Il est représenté au niveau communal par **l'Observatoire Urbain Local** avec pour mission de « fournir aux pouvoirs publics ainsi qu'à toutes autres personnes physiques ou morales intéressées, les données et informations nécessaires à la connaissance et à l'analyse du phénomène et du secteur urbain ». Malheureusement, l'OUN ne dispose pas de moyens modernes de stockage et de communication et donc de base de données consultable par les utilisateurs.

2.3.6. Les Statistiques liées à l'hydraulique, au système de rétention des eaux de pluie et à l'énergie

La DPP du **Ministère en charge de l'Eau** possède quatre Services, dont le Service des statistiques et du traitement de l'information et deux Cellules, dont la Cellule de suivi-évaluation des budgets-programmes et de la réforme budgétaire.

La DPP est chargée entre autres activités de : (i) la collecte des informations et la création d'une banque de données ; (ii) l'établissement des statistiques de base nécessaires à la formulation des TDR, des objectifs des projets et pour toutes autres études. Mais elle n'a jamais été pourvue de personnel et n'a jamais été opérationnelle.

Au Ministère en charge de l'Eau, les statistiques sont produites par la Direction Générale de l'Eau, la Direction de l'Hydraulique et la Direction des Etudes, de la Statistique, de la Planification et de la Prospective (DESPP). Les données conjoncturelles qu'elles élaborent ne disposent pas d'une situation de référence.

La DESPP réalise annuellement une enquête auprès des entreprises d'hydrocarbure. Aucune information n'est disponible sur le bois de chauffe et le charbon. Enfin, Il n'existe aucune coordination dans ce sous système statistique de manière à mettre en cohérence les données existantes.

La **Direction du Génie Rural (DGR)**, une structure technique du MAEP intervient dans les systèmes de rétention des eaux de pluie. Elle construit des barrages et aménage des bas-fonds pour le stockage des eaux de pluie. Elle centralise les données sur les systèmes de rétention des eaux de pluie, mais les informations sont incomplètes et les équipements informatiques disponibles sont insuffisants.

2.4. LES MECANISMES DE COORDINATION STATISTIQUE ET BENINFO

Le mécanisme de coordination statistique bat des ailles tant au niveau des DPP que du Secrétariat du CNS malgré les efforts faits pour y remédier.

L'objectif originel de BenInfo était de mettre en place un outil de suivi et évaluation des OMD et de tous les objectifs inhérents à la réduction de la pauvreté. BenInfo devait permettre de renforcer le rôle des statistiques au Bénin afin de favoriser une analyse plus juste pour la planification des activités de développement. De façon spécifique, BenInfo devait servir non seulement aux décideurs et planificateurs au niveau du Gouvernement, mais également aux partenaires techniques et financiers et à la société civile comme outil privilégié pour la programmation, le suivi et l'évaluation des objectifs nationaux et internationaux tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP), le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (UNDAF), etc.

BenInfo comprenait 13 secteurs et 33 sous-secteurs, 523 groupes d'indicateurs et 618 indicateurs, eux-mêmes comprenant plusieurs milliers de sous-indicateurs (les nombres varient selon la définition du terme « indicateur »).

La base publiée en décembre 2003 comportait 2 277 indicateurs et sous-indicateurs au niveau national, nécessitant après désagrégation 6 384 données annuelles. Pour les années 1990-2002, seulement 20% des données annuelles étaient disponibles. Les données anciennes étaient les plus rares (seulement 4,3% des données relatives à l'année 1990 étant disponibles). Même les données les plus récentes étaient peu documentées (19% des données de 2002).

Après des débuts très prometteurs, la mise en sommeil du CNS, l'assèchement des ressources financières et les réorganisations institutionnelles concomitantes ont été les causes les plus apparentes de la mise en hibernation de fait de BenInfo depuis près de trois ans. Mais de nombreuses autres critiques ont été formulées :

La dépendance envers les soutiens extérieurs et l'absence de « position de repli » au cas où ceux-ci viendraient à manquer.

La primauté donnée à l'aspect informatique au détriment d'une orientation statistique et orientée vers la demande.

Le peu d'influence des fournisseurs de données (ministères, etc.) sur la structure de la base de données.

L'absence de priorités claires.

La complexité, sinon le gigantisme relatif du système, alors que la plupart des ministères techniques, et même l'INSAE, ne disposaient pas de base de données opérationnelle.

La dépendance du système sur la disponibilité d'ingénieurs informaticiens de haut niveau.

La place restreinte allouée aux métadonnées.

Enfin, avant même que « BenInfo » ne soit réellement opérationnel, le Bénin lançait un projet de « Banque des données socio-économiques du Bénin » (Statbank) et son produit d'accompagnement, la « Bibliothèque statistique électronique » (Bibliostat), qui devaient permettre de disposer de données primaires et d'éviter des pertes de données au niveau du Système Statistique National.

Aujourd'hui, bien que personne ne recommande l'abandon total de « Beninfo », les opinions divergent sur la meilleure stratégie pour sa remise en route.

CHAPITRE 3. ASPECTS DE LA PRODUCTION/DIFFUSION STATISTIQUE

3.1. ETAT DU TRAITEMENT DES DONNEES

La situation de la collecte des données avant la mise en œuvre de SNDS-1, qu'il s'agisse de données administratives, de données d'enquêtes auprès des ménages ou des opérateurs économiques, de relevés, etc. est très variable. Certains producteurs de données ont une longue expérience de collecte et font preuve d'un grand professionnalisme. D'autres n'y apportent pas autant de rigueur. Dans de nombreux cas, les producteurs de données savent parfaitement que toute collecte nécessite la mise en œuvre de moyens et un système de contrôle et de supervision rigoureux. Mais ils se heurtent à l'insuffisance de ressources financières et à ses conséquences : manque de moyens de transport et/ou de carburant, absence de fonds pour la supervision, enquêteurs ou agents de collecte sous-payés. Dans plusieurs cas, des systèmes d'information ont été arrêtés pour manque de financement. De même, on trouve une grande variabilité dans la qualité du traitement des données. Les outils utilisés vont du logiciel spécialisé à la feuille Excel.

Des efforts appréciables ont été enregistrés pour les actions qui concourent au traitement des données dans le cadre de la production régulière des statistiques de qualité adaptées aux besoins des utilisateurs avec 70%, et du traitement des données en matière d'analyses approfondies et études des phénomènes socio-économiques par l'INSAE. Mais l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de formation et de gestion des ressources humaines en statistique et disciplines connexes, assorti des inventaires des ressources humaines, piétine encore et n'est réalisée qu'à 46%. La revalorisation de la profession des statisticiens et assimilés n'est une réalité qu'au sein de la BCEAO.

Le bilan du traitement des données dans le cadre de l'évaluation finale de la SNDS-1 avec un taux d'exécution physique global de 39% traduit une contre-performance du SSN. Les structures peinent à exécuter les actions pourtant importantes : sur 29 actions relevant du traitement des données, 9 sont exécutées

partiellement ou par quelques structures et 10 n'ont pas démarré. Parmi les actions non exécutées on peut citer :

- la formation/recyclage des cadres des structures membres du Comité PIB - TOFE à la mise en œuvre du SCN 93 ;
- le traitement des données dans le cadre de l'exécution de l'enquête 1, 2, 3 à rythme annuel ;
- la mise en place d'une méthode harmonisée de projection du TOFE et des données des régies financières ;
- la mise en place d'un système pour l'automatisation de l'élaboration du TOFE à partir de la balance générale du Trésor (interface ASTER/SIGFIP) ;
- l'élaboration et la publication régulièrement de FINANSTAT ;
- le traitement des données dans le cadre de l'analyse approfondie des données de l'enquête QUIBB, Enquête 1, 2, 3 ;
- le traitement des données dans le cadre de la réalisation chaque année, des études économiques et financières sur un secteur porteur de l'économie nationale ;
- la formation/recyclage du personnel en statistique, informatique, en techniques de collecte, d'élaboration du bilan alimentaire et en analyse (MAEP et MEHU) ;
- la formation périodique en informatique les statisticiens ayant à se spécialiser en traitement des données, l'élaboration et l'organisation des programmes de formation en interne des cadres en traitement et archivage de données.

3.2. ETAT DE LA PUBLICATION DES DONNEES

Avant la SNDS-1 les types de publications les plus courants sont les annuaires statistiques, les bulletins mensuels, trimestriels ou semestriels d'information et les notes de rétro-information. Souvent, ces publications n'étaient pas régulières ou accusaient beaucoup de retard, que ce soit par manque de budget, de personnel ou de matériel. Par exemple l'INSAE connaissait un retard de trois à quatre années de publication de son annuaire statistique. Cependant, quelques ministères comme les Ministères des Enseignements Primaire et Secondaire, des entreprises publiques (Port autonome de Cotonou, SBEE) ou la BCEAO faisaient régulièrement leurs publications.

Moins de la moitié des producteurs utilisait les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans leurs publications. La non-utilisation des TIC résultait du manque de matériel adéquat, de ressources humaines qualifiées et de la faiblesse des ressources financières.

Avec la mise en œuvre de la SNDS-1 les actions qui relèvent de la publication des données ont été exécutées à 19%, ce qui exprime une faible performance du SSN. Les structures éprouvent des difficultés à programmer et exécuter les actions retenues : sur 41 actions relatives à la publication des données, 21 sont exécutées

partiellement ou par quelques structures et 12 n'ont pas démarré. Au nombre des actions non exécutées on peut citer :

- la création d'un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) au niveau de chaque structure du SSN et son installation dans le local de l'UPD du secteur ;
- le recrutement du personnel minimum (10 cadres) pour chaque UPD (MTFP) ;
- le retrait auprès de la Bibliothèque Nationale de l'ISSN des documents à publier ;
- la transcription de l'ISSN sur les documents à l'édition (l'ISSN pour la publication en série, périodiques, revues) et l'ISBN pour les documents et livres à publier ;
- le dépôt légal des documents édités en quatre exemplaires à la Bibliothèque Nationale ;
- la dotation de chaque cadre de l'UPD sectoriel d'un ordinateur ;
- la dotation de chaque UPD sectoriel d'équipements de communication moderne ;
- la dotation de l'UPD de l'INSAE d'un matériel lourd de reprographie ;
- la publication dans le cadre de l'exécution de l'enquête 1, 2, 3 à rythme annuel ;
- l'élaboration et la publication régulièrement FINANSTAT ;
- l'élaboration et l'exécution d'un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par l'INSAE, et sa publication (comptes nationaux, IHPC, IHPI, EHOE, Commerce extérieur, statistique des entreprises etc.) ;
- l'alimentation du site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel.

La SNDS-1 n'a pas modifié fondamentalement les pratiques en matière de publication des données par rapport à la situation de référence.

Dans certaines structures sectorielles, le service statistique produit des données statistiques, mais c'est un comité ou une autre structure qui les publie. La pénurie du personnel et des spécialistes compromet l'avènement des UPD et les ressources financières restent insuffisantes pour la publication des données. Pour les producteurs de statistiques au Bénin, le papier reste le support courant de publication des données. Très peu de structures utilisent des supports électroniques et le site web reste toujours l'exception.

Les publications les plus courantes sont les annuaires statistiques, les bulletins mensuels, trimestriels ou semestriels d'information et les notes de rétro-information. Elles ne sont pas toujours régulières et accusent parfois beaucoup de retard, soit par manque de budget, de personnel ou de matériel pour l'exécution des activités en amont et en aval.

3.3. ETAT D'ARCHIVAGE DES DONNEES

Les actions retenues dans la SNDS-1 résultaient du constat que de l'avis des personnes ressources interviewées, il ressortait que :

- Beaucoup de structures disposent d'une base de données de leur série ou des études. Mais en réalité, il s'agit dans certains cas soit de base de données conçues et développées et non alimentées soit d'un ensemble de fichiers représentant chacun les données d'une année.
- Les supports d'archivage de ces bases ou ensemble de fichiers sont généralement les disques durs des ordinateurs sur lesquels se réalise le traitement. D'autres supports tels que les CD-ROM, Flash disk et disquette Zip, sont utilisés.
- Dans la plupart des cas, les fichiers de données se trouvent sur un ordinateur utilisé pour les opérations quotidiennes.
- Les données et la documentation sont parfois stockées dans un ordinateur de bureau ou tout autre ordinateur utilisé pour le travail de routine.
- Une fois le traitement achevé, les informations ne sont pas souvent transférées à un ordinateur indépendant.
- Aucune structure ne pratique la sauvegarde sur des sites déportés y compris l'INSAE. En outre, aucune des structures productrices visitées ne met les données brutes issues du traitement sur un site Internet en vue de leur utilisation par le public.
- Beaucoup d'unités reconnaissent faire face à de demandes soit de toute ou partie de fichiers de données soit de traitement spécifique de la part des utilisateurs. Très peu parmi elles satisfont ces demandes.

La mise en œuvre de la SNDS-1 indique que les actions qui dépendent de l'archivage des données ont été exécutées à 26%, ce qui traduit également une faible performance du SSN. Les structures ont eu du mal à programmer et exécuter les actions retenues dans ce cadre : sur 9 actions relatives à l'archivage des données, 6 sont exécutées partiellement ou par quelques structures et 3 n'ont pas démarré. Comme actions non exécutées on peut retenir :

- La mise en place une base de données pour la gestion des données du TOFE ;
- Alimentation du site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel ;
- Extension de l'expérience du SIC à l'ensemble des communes et l'actualisation périodiquement au niveau des communes de l'information statistique qui sert d'outil d'autoévaluation pour les élus locaux.

De l'avis des structures, il ressort que :

- 7 structures disposent et reconstruisent des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socioéconomique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés aussi bien par l'INSAE que d'autres

institutions, et qui sont stockés sur des supports adéquats tels que les CD-ROM, Flash disk et disques durs interne et externe ;

- 12 structures disposent et reconstruisent des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socioéconomique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés pour leur secteur, et qui sont stockés sur des supports adéquats tels que les CD-ROM, Flash disk et disques durs interne et externe

Néanmoins, il convient de mentionner que pour toutes les structures dont l'INSAE, l'expérience de la base JUPITER qui devrait agréger toutes les données issues des différentes investigations statistiques de l'INSAE a été très tôt suspendue sans que les raisons ne soient connues (la base est restée dans l'état de sa conception sans aucune mise à jour).

3.4. ETAT DE LA DIFFUSION DES DONNEES

La diffusion des données est importante en ce sens qu'elle permet à travers la publication et la communication de se rendre compte du travail effectué en amont dans la chaîne de production statistique.

Les actions favorables à la diffusion des données ont été exécutées à 28%, ce qui exprime également une faible performance du SSN. Les structures ont eu du mal à programmer et exécuter les actions afférentes à cette activité. Sur 34 actions relatives à la diffusion des données, 17 sont exécutées partiellement ou par quelques structures et 15 n'ont pas connu de début d'exécution. Il s'agit pour les actions non exécutées de :

- la création d'un Secrétariat Technique Permanent Sectoriel (STPS) au niveau de chaque structure du SSN et son installation dans le local de l'UPD sectoriel ;
- le recrutement du personnel minimum (10 cadres précités) pour chaque UPD (MTFP) ;
- la dotation de chaque cadre de l'UPD sectoriel d'un ordinateur ;
- la dotation de chaque UPD sectoriel d'équipements de communication moderne ;
- la dotation de l'UPD de l'INSAE d'un matériel lourd de reprographie ;
- l'élaboration d'un plan de communication approprié ;
- l'élaboration et l'exécution d'un plan de diffusion des statistiques et études économiques et financières produites par l'INSAE, et sa publication (comptes nationaux, IHPC, IHPI, EHOE, Commerce extérieur, statistique des entreprises etc.) ;
- l'organisation d'un séminaire gouvernemental par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique) ;
- la réunion tous les acteurs du SSN (producteurs, utilisateurs, etc.) pour mettre en place les réseaux de partenariat et faire enregistrer ce(s) réseaux au ministère de l'intérieur ;

- l'organisation d'un séminaire parlementaire par an sur l'utilisation des statistiques (thème d'actualité statistique) ;
- l'alimentation du site portail de la structure sur le site de l'INSAE et éventuellement sur le site du ministère sectoriel ;
- la sensibilisation au niveau central (gouvernement, institutions de la République, média) et décentralisé (Préfets, Maires et CA) sur la statistique ;
- l'organisation tous les 3 ans d'un forum national sur la production et l'utilisation des statistiques économiques et financières.

La situation de référence de la SNDS-1 avait montré que chez de nombreux producteurs, la diffusion des données n'est pas bien organisée et que la mise en application de la décentralisation (les collectivités locales) et le développement des activités de la société civile (Groupement, ONG, etc.) exigent que ces organisations soient informées de la situation économique et sociale du pays et des problèmes de développement les concernant. Pour satisfaire à ces exigences, il fallait procéder à une large diffusion des publications. Mais après la mise en œuvre de la SNDS-1, on se rend compte que la grande partie des actions prévues pour y parvenir ne sont pas exécutées ou le sont en partie et réalisées par quelques structures du SSN.

Les institutions de l'Etat restent les principaux points de diffusion habituellement utilisés par les producteurs à travers leurs centres de documentation et le papier comme principal support de diffusion.

Peu de producteurs disposent comme l'INSAE d'un service chargé de la publication et de la diffusion, qui apparemment est simplement réduit aujourd'hui à la simple et irrégulière publication des annuaires et à la gestion documentaire.

Cette image terne de la diffusion des données est incompatible à la priorité qui lui est accordée dans le Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) adopté par les États membres d'AFRISTAT. Le Système Statistique National doit la réhabiliter et lui accorder toute son importance pour une meilleure visibilité des produits de l'activité statistique comme outils de bonne gouvernance et de suivi-évaluation des actions socio-économiques.

3.5. ANALYSE

Vue de l'extérieur, l'analyse des données statistiques semble être un point faible du système statistique béninois. Le Bénin donne en effet, l'impression d'un pays qui, à son niveau de développement, collecte une masse impressionnante de données, mais n'en diffuse qu'une très faible partie souvent sous forme de tableaux avec quelques commentaires et fort peu d'analyse.

De l'intérieur, cette vue se révèle profondément fautive. **Le Système Statistique béninois possède dans son ensemble une réelle capacité d'analyse statistique qu'il utilise - souvent partiellement - mais qui souffre d'un manque cruel de**

visibilité et de diffusion. Dans de nombreuses composantes du système statistique, c'est moins la capacité que la faible visibilité de l'analyse qui pose problème.

Dans le domaine de la démographie, les recensements successifs de la population ont donné lieu à la production de volumes d'analyses thématiques de qualité. Chacune des nombreuses enquêtes auprès des ménages est accompagnée d'un ou de plusieurs rapports analytiques. Les données relatives aux mouvements de la population (natalité, fécondité, migrations et mortalité) font l'objet de multiples analyses et de projections démographiques. A ces activités de l'INSAE se greffent les travaux analytiques d'organismes extérieurs comme le CEFORP.

Que ce soit à l'INSAE ou dans les centres de recherche on trouve des démographes très compétents, capables d'utiliser les logiciels les plus performants pour produire des analyses de qualité.

Le Bénin s'est montré capable de produire le Tableau de Bord Social, de réaliser des analyses de haut niveau sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. Sa capacité d'analyse des données sociales (santé, éducation, justice, travail, alphabétisation, assistance sociale...) est indéniable. De même, l'expertise et la maîtrise des logiciels existent mais cette capacité est très inégalement répartie. En effet, les services statistiques de certaines DPP ne sont pas opérationnels. D'autres doivent se contenter du logiciel Excel pour effectuer des analyses complexes.

Les mêmes capacités d'analyse existent dans le domaine des statistiques économiques et des statistiques rurales et environnementales. Si la situation est plus mitigée dans le domaine des statistiques rurales et environnementales, la capacité d'analyse y existe aussi, mais reste très fragmentée.

L'analyse statistique au Bénin est confrontée à d'autres types de problèmes. En dehors de sa faible visibilité et de sa faible diffusion on peut citer :

- L'inégalité dans les capacités et les moyens au sein du SSN. Si on exclut les ministères sans DPP réelle, ces inégalités concernent : (i) le niveau de qualification du personnel (ii) l'équipement (iii) le logiciel utilisé ;
- Les disparités énormes de rémunération et de conditions de travail des analystes en fonction de leur structure d'appartenance (administrations, secteur parapublic, secteur privé et organisations internationales) ;
- Les risques inhérents à l'externalisation de l'analyse et de la recherche ;
- La dépendance envers les bailleurs de fonds quant à l'analyse et la faible priorité à lui accordée ;
- La méconnaissance de l'existence et des potentialités des logiciels d'analyse statistique.

II.

3.6. DEMANDE DE STATISTIQUES

3.6.1. Catégories actuelles de la demande de statistiques

Pendant longtemps, les organes centraux de l'Etat, en charge de la planification centralisée de l'économie étaient de loin les premiers utilisateurs (demandeurs) de statistiques publiques au Bénin¹¹. Ensuite, mais loin derrière, venaient les organisations internationales, presque uniquement intéressées par des données nationales annuelles. Aujourd'hui, l'Etat et les organisations internationales restent les principaux utilisateurs, mais leur demande a évolué, en raison d'un rééquilibrage entre statistiques économiques et statistiques sociales et de l'importance croissante donnée à la gestion axée sur les résultats. De plus, le développement d'autres utilisateurs de statistiques s'est accru et continuera de s'accroître. Il s'agit entre autres de :

1. **La BCEAO ;**
2. **Le secteur privé**, avec le rôle croissant du libéralisme économique, le développement économique dépend de façon croissante des initiatives des opérateurs privés, dont les besoins en statistiques vont croissant ;
3. **La société civile, ses organisations et les citoyens**, en raison de la démocratisation des institutions et des besoins d'information pour la prise de décision, une attention particulière doit leur être accordée en matière de demande de statistique ;
4. **Les organes décentralisés de l'Etat**, avec la promotion de la décentralisation, les besoins des autorités départementales et des collectivités locales en matière de statistiques sont de plus en plus croissants ;
5. **Les observatoires ;**
6. **Les organisations internationales et les bailleurs de fonds**. ces derniers ont besoin d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de leurs programmes ;
7. **Les chercheurs et universitaires ;**
8. **Les bureaux d'études privés.**

Chaque utilisateur a des besoins spécifiques de statistiques que les producteurs doivent satisfaire. Ceci requiert une hiérarchisation dans l'établissement des priorités.

3.6.2. La satisfaction des utilisateurs

Vu l'urgence de l'évaluation, aucune enquête n'a été organisée pour cerner le degré de satisfaction des utilisateurs des produits statistiques. Les consultants auraient pu s'appuyer sur les résultats des enquêtes de satisfaction des utilisateurs de leurs données et produits statistiques, si ces résultats étaient disponibles. A part l'INSAE et de façon très rare, très peu de structures du SSN, organisent les

¹¹ A noter qu'au sein d'un système statistique national de nombreuses unités sont à la fois consommatrices et productrices de données (comptabilité nationale) ou d'informations connexes (modèles de prévision).

enquêtes de satisfaction des utilisateurs de leurs données et produits statistiques et très peu disposent de service de documentation qui pourrait aider à recueillir les avis des utilisateurs sur les données et produits statistiques. Cependant, les premiers utilisateurs des données et produits statistiques, ce sont les producteurs eux-mêmes dans le cadre de la planification stratégique et de l'évaluation de la mission de leur ministère sectoriel. Si on s'en tient à leur déclaration, s'ils ne sont pas satisfaits ou sont peu satisfaits de la production statistique, il va de soi que les utilisateurs en général ne soient pas ou soient peu satisfaits de la production statistique dans le cadre de la SNDS. Les structures ont régressé en matière de publication et de diffusion des données et produits statistiques. Au fait, par rapport à la situation de référence rien n'a changé fondamentalement pour influencer les opinions du reste des utilisateurs (la société civile, les privés, les chercheurs, les universitaires etc.).

Au nombre des plaintes des utilisateurs enregistrées, on peut citer :

- Données non disponibles ;
- Difficulté d'obtenir des données pourtant publiques ;
- Délais excessifs (les données disponibles sont parfois si périmées qu'elles sont inutilisables) ;
- Incohérences entre données ou données différentes fournies par différents organismes ;
- Absence de programme de publication ;
- Etc.

Clairement, le Secrétariat du CNS béninois a besoin d'une meilleure écoute des utilisateurs, d'une meilleure coordination et des efforts considérables dans le domaine de la diffusion des données.

CHAPITRE 4. EVALUATION DES FORCES ET DES FAIBLESSES ACTUELLES DU SSN

4.1. FORCES DU SSN

- Il existe une structure majeure reconnue, l'INSAE, dont les produits statistiques, bien que peu diffusés, inspirent assez confiance chez la majorité des producteurs et utilisateurs. Dans la plupart des secteurs, la qualité des données produites par l'INSAE peut être considérée comme relativement bonne car respectant les normes régionales et internationales. L'INSAE pourrait, s'il résolvait ses difficultés techniques, organisationnelles, de coordination, de moyens financiers et des ressources humaines et matérielles adéquats, jouer un rôle beaucoup plus important dans le développement du SSN, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un CNS revitalisé et indépendant.
- En dehors il existe d'autres services statistiques performants, notamment :
 - ✓ Le Service Statistique de la Documentation et de la Recherche Opérationnelle du Ministère de la Santé avec son SNIGS souvent auto évalué

par les acteurs du système. Malgré les problèmes d'adéquation des sources et de fiabilité des données produites, le SNIGS fait montre d'un professionnalisme certain.

- ✓ Le Service Statistique du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire dont les produits sont régulièrement publiés.
- ✓ Le service Statistique du Ministère de la justice et des Droits de l'Homme, qui se distingue par le dynamisme du SIPAGeS et la qualité de ses publications.
- ✓ La BCEAO, producteur de données statistiques relativement fiables, cohérentes et régulières.
- ✓ Les instituts d'études et de recherche dont certains atteignent aujourd'hui une stature internationale : CEFORP, le LEADD, l'IREEP et d'autres encore, actifs non seulement dans l'analyse des données, mais aussi dans la collecte.

On peut également mentionner :

- La volonté politique affirmée du gouvernement qui fait de la statistique une de ses priorités ;
- Les progrès enregistrés au niveau de l'harmonisation des statistiques des secteurs réels (les indices de prix, les comptes nationaux) ;
- L'impact positif de la démocratisation, des efforts de transparence, de la promotion de la gestion axée sur les résultats et de la politique de décentralisation.

Le SSN du Bénin dispose également d'autres atouts tels que l'existence :

- de textes législatifs et d'organismes de coordination, au premier rang desquels le Conseil National de la Statistique ;
- quelques statisticiens bien formés ;
- de la disponibilité d'une masse importante d'informations démographiques, sociales et économiques ;
- de différents Comités consacrés à la coordination ou à la validation des données produites (SNISA, Comité PIB-TOFE, Comité de la Balance des Paiements, Comité de validation des données du Commerce Extérieur, etc.) plus ou moins fonctionnels ;
- de la base de données Beninfo.

4.2. FAIBLESSES DU SSN

4.2.1. Absence de coordination effective et de programmation

Nombreux sont les producteurs de statistiques qui mentionnent comme faiblesse du système statistique béninois, le manque de ressources financières, de personnel et de matériel. Il existe également un manque de coordination du système.

En effet, il est reconnu qu'une coordination effective, accompagnée de la mise en œuvre d'un programme national concerté d'activités statistiques est un préalable indispensable pour une production statistique de qualité.

La **législation** existante souffre également de nombreuses déficiences. En effet,

- les décrets d'application de la loi relative au Conseil National de la statistique (CNS) n'ont jamais été pris ;
- la loi statistique comporte de nombreuses insuffisances : par exemple, l'obligation de réponse aux enquêtes est régulièrement bafouée, et peu de confiance est accordée à la garantie de confidentialité des informations individuelles. Ces insuffisances engendrent des difficultés techniques majeures de non-réponse aux enquêtes statistiques et la faible fiabilité de nombreuses données collectées. En général le SSN souffre d'une absence d'obligation déclarative de la part des répondants aux enquêtes statistiques.

Le fonctionnement du **Conseil National de la Statistique (CNS)**, est peu satisfaisant. En effet :

- De nombreux producteurs de données n'ont plus (ou n'on jamais eu) de programme de collecte assortis d'un plan de travail ;
- Pour ceux qui en ont, il n'existe pas de suivi et d'évaluation ;
- L'INSAE assure le secrétariat du CNS. Cependant, il ne prévoit pas de ressources budgétaires pour le fonctionnement du secrétariat. De plus, il n'a pas la capacité ni le pouvoir de contrôler les programmes annuels de production statistique des différents ministères ;
- Le CNS n'a pas été capable de résoudre les problèmes de chevauchement d'attributions entre certaines structures de production statistique, comme dans le cas des statistiques conjoncturelles et industrielles entre la DGAE, l'INSAE et la DDI ;
- La coordination et l'harmonisation statistique restent embryonnaires et restreintes au sein de l'INSAE. Peu d'efforts sont exercés pour réconcilier les données d'enquêtes et les données administratives (par exemple les données sur la fréquentation scolaire). Il y a aussi très peu de concertations sur les méthodologies et concepts statistiques. Plusieurs problèmes d'harmonisation de concepts, définitions et classifications statistiques demeurent ;
- Le CNS ne joue plus aucun rôle de coordination ni de mobilisation des ressources financières bilatérales et multilatérales dans le domaine de la statistique.

Plusieurs des organes de coordination sectorielle font face à des problèmes et des crises plus ou moins graves : le SNISA a ainsi suspendu ses activités (cadre informel non régi par aucun texte à la différence du SNIGS), et plusieurs comités de coordination ont du mal à accomplir leur mission. Dans certain cas, les problèmes de coordination se posent au sein même de certains ministères où il n'existe pas de cadre de concertation intra-ministériel pour la production statistique et la validation des données.

4.2.2. Des données parfois inexistantes

Dans plusieurs domaines, les données sont simplement absentes. Par exemple, les indices de prix à la consommation ne sont disponibles que pour Cotonou, ce qui

pose un problème pour le calcul du déflateur des agrégats macroéconomiques. Aucun dispositif permanent de collecte des informations n'existe dans plusieurs domaines des statistiques de l'environnement (ordures ménagères, eaux usées, déchets industriels, chasse et espaces cynégétiques, pollution, feux de brousse, déforestation...). De même, les décideurs au niveau départemental ne disposent que de très peu de données. Le Bénin peut produire plusieurs types de données mais il importe de faire une bonne coordination afin d'éviter les doubles comptes. Des retards sont observés dans la publication des comptes nationaux et on note une absence des modèles de conjoncture et/ou de prévision à court terme couplée à une irrégularité des statistiques indispensables au suivi et à l'évaluation de la politique économique et des politiques sectorielles. La faible production des statistiques de l'emploi et le non traitement des faits d'Etat Civil conforte l'inexistence des données.

4.2.3. Ressources budgétaires limitées

Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seul l'INSAE déclare disposer d'un budget propre à la production statistique, dont la majeure partie est destinée aux frais de personnel. A quelques exceptions près, le montant des ressources allouées est nettement insuffisant et sa disponibilité pose parfois de problèmes. Cette faiblesse du financement intérieur des activités statistiques a des impacts négatifs sur les processus de collecte, de traitement, d'analyse, d'archivage et de publication/diffusion de l'information.

Dans de nombreux cas, des activités statistiques ont été suspendues ou même annulées faute de financement ou parce que les moyens étaient insuffisants (collecte des données de prix). Dans d'autres cas, des phases essentielles de la production statistique sont par force négligées (contrôle des agents de terrain, archivage, traitement, analyse et diffusion des données). On trouve même le cas d'une enquête réalisée mais non traitée par manque de fonds, ou d'une publication terminée mais non diffusée par «manque de ressources financières pour l'impression».

L'insuffisance des ressources budgétaires et son incertitude impliquent un recours au financement extérieur. Cela laisse penser qu'il est normal que l'Etat ne finance que les activités de base récurrentes et laisse les grandes opérations statistiques aux bailleurs de fonds.

Enfin, comme noté précédemment, ce sont probablement les problèmes de financement du CNS qui sont à la source de son inefficacité.

4.2.4. Ressources humaines insuffisantes

L'ensemble des structures de production statistique de l'Etat se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités régulières. Cette insuffisance est prononcée dans certains ministères. Par contre, l'INSAE dispose d'un personnel hautement compétent mais insuffisant pour remplir l'ensemble des tâches. Des activités consommatrices de temps comme la diffusion de l'information ou la formation du personnel externe à l'INSAE sont négligées. Dans d'autres structures, les travaux statistiques sont confiés à des personnes sans formation appropriée. Il faut noter que l'insuffisance de personnel qualifié ne concerne pas que les cadres. Elle affecte l'ensemble des personnes impliquées : agents de collecte, cadres analystes de données, cadres concepteurs, personnel affecté au traitement, etc.

Une cause majeure de cette situation délicate de ressources humaines est l'absence d'un cadre incitatif pour les statisticiens. A l'INSAE la plupart des Agents Permanents de l'Etat sont à moins de 5 ans de leur retraite, alors que les cadres plus jeunes connaissent une forte mobilité, du fait de la faiblesse de la rémunération et du système de motivation peu favorable aux agents. La déperdition du personnel n'est pas aussi intense dans certaines unités hors de l'INSAE. Cependant, l'insuffisance numérique du personnel de ces structures, est aggravée par l'insuffisance des activités de formation et de recyclage.

Un des problèmes majeurs auquel le SSN est amené à faire face durant les années à venir est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique et de l'informatique. Une autre priorité du SSN est de mettre en place une politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, incluant les formations de base et continue, des rémunérations compétitives comme dans le secteur privé, les organismes régionaux et internationaux, et un plan de carrière pour le statisticien.

Il se pose également le problème de l'utilisation optimale des ressources humaines. En effet, certains cadres de haut niveau se consacrent plus à des tâches d'exécution qu'aux tâches de conception.

4.2.5. Un cadre de travail à améliorer

Les locaux mis à la disposition des structures de production statistique de même que la logistique des opérations de collecte - quand elles existent- sont parfois insuffisants et/ou inadaptés. L'accès à Internet de même qu'au téléphone, devenus indispensables pour le travail, ne sont pas souvent faciles. Cependant, la situation varie d'un service sectoriel à un autre.

4.2.6. Une rigueur méthodologique à consolider

La rigueur méthodologique nécessite le respect des normes requises pour la fiabilité et la comparabilité des données. Ce qui suppose un renforcement des capacités du personnel chargé de la collecte et d'analyse de l'information. En la matière, l'INSAE en général et les services statistiques de certains ministères sont en avance sur les autres structures. L'INSAE et les structures de suivi-évaluation du DSRP / SCRP pourraient jouer un rôle dans le domaine du renforcement des capacités techniques statistiques en initiant des activités de formation, éventuellement au travers de centres de formation extérieurs qualifiés.

4.2.7. Faible partenariat entre les producteurs et les utilisateurs

La majorité des utilisateurs sont peu satisfaits des prestations des producteurs. De nombreux facteurs de la demande des utilisateurs sont très peu connus par les producteurs de statistiques, notamment :

- la façon dont les statistiques interviennent dans leurs prises de décision ;
- les données qui leur sont utiles ;
- leur appréciation de la qualité et de l'accessibilité des données ;
- leurs relations avec les principaux producteurs de statistiques et leur contribution au développement du Système Statistique National (SSN) ;
- leurs besoins présents et à venir, leurs priorités, les déficits ; et
- la façon dont leurs besoins peuvent être satisfaits par la SNDS.

4.2.8. La faible accessibilité et la faible visibilité des données

De l'avis des utilisateurs et de nombreux producteurs eux-mêmes, la diffusion et la mise à jour des données et métadonnées restent insuffisantes. Dans la plupart des structures, il n'existe pas de réelle politique de publication, de diffusion et de dissémination des statistiques. Il arrive même que les utilisateurs soient obligés d'utiliser leurs relations personnelles avec des individus dans les structures de production pour disposer des informations voulues. Certaines structures de production de statistiques dotées d'un site Web ne mettent pas en ligne les données produites, et attendent que les utilisateurs en manifestent la demande.

4.3. OPPORTUNITES

- **La gestion axée sur les résultats dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP.** La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) de même que le concept de gestion axée sur les résultats adoptés par le Gouvernement, constituent des opportunités à saisir. En effet, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que la préparation de sa mise à jour, fournissent un cadre cohérent de développement du SSN.
- **Les engagements internationaux (OMD, NEPAD, CIPD etc.).** L'adhésion du Bénin à divers engagements internationaux notamment les OMD et le NEPAD constitue également des opportunités à saisir. Car l'obligation de satisfaire aux exigences de ces cadres de développement exige que le SSN du Bénin dispose

de données fiables, cohérentes, harmonisées, produites à temps et régulièrement mises à jour.

- **Regain d'intérêt communauté internationale pour la statistique.** La volonté des bailleurs de fonds à appuyer le Bénin dans le développement et le renforcement des capacités statistiques dans les pays est une opportunité comme en témoigne leur appui à l'élaboration de la SNDS. Un regain d'intérêt de la Communauté Internationale est noté en faveur du développement de la statistique, tandis que Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont marqué leur appui à l'amélioration de l'archivage des données d'enquêtes.
- **Les engagements internationaux sectoriels.** Au niveau sectoriel, plusieurs opportunités sont également à saisir comme : les engagements internationaux en matière d'éducation ou de santé, le recensement national de l'agriculture et celui de la population.
- **La décentralisation.** La politique de décentralisation et le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre nécessitent des statistiques désagrégées ce qui constitue une opportunité pour le SSN.
- **L'appartenance à des institutions régionales ou internationales à compétence statistique.** L'existence d'une législation et d'institutions de coordination de la statistique au niveau régional est également une opportunité pour le développement du SSN. Il faut signaler l'appartenance du Bénin à AFRISTAT et la création de l'Institut Statistique de l'Union Africaine.

4.4. MENACES

Plusieurs phénomènes constituent des menaces pour le Système de Statistique National. Il s'agit de :

- L'insuffisance de volonté politique en matière de promotion des activités ;
- L'ajournement de la dynamisation du CNS et sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures¹² ;
- Le manque de financement extérieur pour certaines activités ;
- La déperdition probable des agents expérimentés ;
- Les départs à la retraite, la faiblesse de la rémunération ainsi que la détérioration du cadre de travail et
- La maîtrise du fonctionnement d'un service par un seul agent.

4.5. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS

L'évaluation finale de la SNDS-1 montre une faible réalisation de la stratégie et conduit au fait que les anciens défis demeurent, auxquels se sont ajoutés de nouveaux. Au titre des défis à relever par le SSN devant être considérés comme majeurs on retient :

¹² Un de nos interlocuteurs nous a proposé la boutade suivante : « Un pays c'est un drapeau, un hymne, une armée et un système statistique. Il ne peut être indépendant s'il ne maîtrise pas ces quatre éléments ».

- Renforcer le cadre institutionnel du SSN en adoptant une nouvelle loi pour une mise en conformité avec la charte africaine de la statistique et permettant une organisation et un fonctionnement optimal du système dans ses différents compartiments (sectoriels, déconcentrés, décentralisés, thématiques).
- Poursuivre le développement d'une production statistique de qualité adaptée aux besoins des utilisateurs et permettant de prendre des décisions en temps réel.
- Promouvoir la culture statistique et l'utilisation des données par une meilleure visibilité et une accessibilité qui passe par l'archivage adéquat et un approfondissement de l'analyse des informations disponibles et un dialogue permanent entre utilisateurs et producteurs.
- Assurer la gestion et le développement qualitatif des ressources humaines qui passent par la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue et une gestion centralisée à terme du personnel statisticien et assimilé qui règle les problèmes de motivation et d'incitation qui permet la rétention dans le système.
- Autonomiser le financement des activités statistiques par la mise en place du Fonds National de Développement Statistique (FNDSStat) un développement de plaidoyers pour une mobilisation des ressources financières nationales et extérieures.

A ces défis majeurs qui ne sont pas exhaustifs, l'enjeu principal de la SNDS-2 est de poursuivre en sauvegardant les bonnes pratiques du SSN et d'étendre celles-ci à l'ensemble du système, avec une meilleure programmation des activités ayant pour cadre de référence la stratégie retenue et une coordination effective par le CNS avec des tenues régulières des sessions et la prise en compte des besoins des utilisateurs.

ANNEXE 3 : PERSONNES RESSOURCES DE L'ELABORATION DE LA SNDS-2

ORIENTATION	
<p>Marcel de Souza Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, Président du Conseil National de la Statistique.</p>	
PILOTAGE	REDACTION
<p>Président : Alexandre BIAOU</p> <p>Vice-Président : Michel MAKPENON</p> <p>Secrétaire : Cécile TEKA</p> <p>Rapporteur général : Gillis B. GOGAN</p> <p>Communicateur : Brice TOMAVO</p> <p>Membres : Appolinaire TOLLEGBE Evariste MISSIHOUN Esther COUTHON épouse KINSOU Symphorien BANON Moutaïrou BALLOGOUN Modeste G.DEDEHOUANOU</p>	<p>Chef d'équipe : Maurice BANKOLE</p> <p>Membres : Justin ADJIKOUIN Gibril MARTIN Fatahi CHITOU Fatchéoun TCHOBO</p> <p>Rapporteurs sectoriels : Appolinaire TOLLEGBE Evariste MISSIHOUN Esther COUTHON épouse KINSOU Symphorien BANON Gillis B. GOGAN</p>
LECTURE ET MISE EN FORME	STRUCTURES IMPLIQUEES
<p>Hippolyte TOGONOU Sourou KOUBADJE DJATON Cécile TEKA Charles DEDEGBE Dossou Florent HOUNHOUENOU Gillis B. GOGAN</p>	<p>Autorités statistiques des ministères sectoriels Organismes de la Société Civile Partenaires Techniques et Financiers BAD (Oliver Chinganya, Dorothée OUSSIKA, Martin BALEPA, Assogba HODONOU) AFRISTAT (Oumarou MALAM SOULE) PARIS-21 (Lamine DIOP)</p>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	I
REMERCIEMENTS	II
PREFACE	III
SOMMAIRE	IV
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	V
INTRODUCTION	1
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DE LA SNDS-2	2
PREMIERE PARTIE	4
BILAN DE LA SNDS-1 ET DIAGNOSTIC ACTUALISE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)	4
CHAPITRE 1. CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE AU BENIN ET BILAN DE LA SNDS-1	5
1.1. CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE	5
1.2. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS-1.....	6
CHAPITRE 2. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	8
2.1. FORCES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	8
2.2. FAIBLESSES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	9
CHAPITRE 3. ENJEUX ET DEFIS STATISTIQUES A RELEVER	11
DEUXIEME PARTIE	12
PLAN D' ACTIONS DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE	12
CHAPITRE 4. VISION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE STATISTIQUE	13
CHAPITRE 5. STRATEGIE D'INTERVENTION	15
5.1. AXE STRATEGIQUE 1 :RENOVATION ET RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE	15
5.2. AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION DES DONNEES STATISTIQUES	16
5.3. AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION STATISTIQUE DE QUALITE RESPECTANT LES NORMES INTERNATIONALES ET ADAPTEE AUX BESOINS DES UTILISATEURS.	17
5.4. AXE STRATEGIQUE 4 :RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION STATISTIQUE ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES DONNEES ET DE LA CULTURE STATISTIQUES.	18
CHAPITRE 6. MATRICE DES ACTIONS PROGRAMMEES	19
TROISIEME PARTIE	25
CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE	25
CHAPITRE 7.FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	26
7.1. CADRE CONCEPTUEL	26
7.1.1. METHODOLOGIE D'ESTIMATION DES COUTS.....	26
7.1.2. EVALUATION GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS-2.....	26
7.1.3. SOURCE DE FINANCEMENT.....	27
7.2. CONTRIBUTION DE L'ETAT	27
7.2.1. MOYENS HUMAINS.....	28
7.2.2. MOYENS FINANCIERS	28
7.2.3. MOYENS LOGISTIQUES	28
7.3. CONTRIBUTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	28
7.3.1. ASSISTANCE TECHNIQUE	28

7.3.2. CONTRIBUTION FINANCIERE	28
CHAPITRE 8.CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	29
8.1. HYPOTHESES DE MISE EN ŒUVRE	29
8.2. RISQUES	30
CHAPITRE 9.MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.....	31
9.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	31
9.1.1. LES STRUCTURES DU SSN EN CHARGE DE LA PRODUCTION STATISTIQUE	31
9.1.2. LE SECRETARIAT DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE	32
9.1.3. LE CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE	32
9.2. REVUE ANNUELLE	32
9.3. EVALUATION EXTERNE.....	32
9.3.1. EVALUATION A MI-PARCOURS	33
9.3.2. EVALUATION FINALE.....	33
CONCLUSION	34
CADRE LOGIQUE DETAILLE DE LA STRATEGIE.....	35
MATRICE DU PLAN D’ACTIONS BUDGETISE DE LA STRATEGIE	41
PROGRAMME PRIORITAIRE D’ENQUETES ET D’ETUDES APPROFONDIES.....	51
PRINCIPES DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE.....	59
ANNEXES	- 1 -
ANNEXE 1 : RAPPORT D’EVALUATION FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (2008-2012).....	- 2 -
ANNEXE 2 : RAPPORT DU DIAGNOSTIC ACTUALISE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL..	- 14 -
ANNEXE 3 : PERSONNES RESSOURCES DE L’ELABORATION DE LA SNDS-2	- 63 -
TABLE DES MATIERES	- 64 -



01 BP 323 Cotonou
Téléphone :
(+229) 21 30 82 44/45



Fax :
(+229) 21 30 82 46
Email :
insae@insae-bj.org



INSAE

www.insae-bj.org